

JOSEPH CHARDRONNET

HISTOIRE

DE

BRETAGNE



NOUVELLES ÉDITIONS LATINES

HISTOIRE
DE
BRETAGNE

HISTOIRE
DE
BRETAGNE

*Couverture : Anne de Bretagne, Détail du gisant de la
Basilique de Saint-Denis (cl. Monuments Historiques).*

JOSEPH CHARDRONNET

Licencié en histoire

Diplômé d'études supérieures de Géographie humaine

Diplômé d'études celtiques

HISTOIRE DE BRETAGNE

NAISSANCE ET VIE
D'UNE NATION

Sixième édition

30^e Mille

NOUVELLES EDITIONS LATINES

1, RUE PALATINE — PARIS (VI^e)

JOSEPH CHARRONNET

Spécialité d'histoire
Diplôme d'études supérieures de Géographie humaine
Université d'études catholiques

HISTOIRE

Cum permissu Superiorum
J. DHERBOMEZ O.M.I.

Paris

16 novembre 1964

DE BRETAGNE

Imprimatur
H. GLOAGUEN, v. g.
Saint-Brieuc
4 décembre 1964

NAISSANCE ET VIE
D'UNE NATION

Éditions Latines
1964

Éditions Latines, Paris

© 1965 by Nouvelles Editions Latines, Paris

*« La Bretagne est mieux qu'une province ;
elle est un peuple, une nation véritable et
une société à part, parfaitement distincte
dans ses origines, parfaitement originale
dans ses éléments constitutifs. »*

DE LA BORDERIE.

Le mot de "Bretagne" est un mot de la langue française, mais il a une origine celtique. Il est dérivé du mot celtique "Bretia", qui signifie "terre". Le mot "Bretagne" est donc une dénomination géographique qui désigne la région de la péninsule armoricaine. Cette région a une histoire ancienne et riche, marquée par la présence de plusieurs civilisations, dont la plus ancienne est celle des Celtes. Les Celtes ont habité la Bretagne pendant plusieurs siècles, jusqu'à l'arrivée des Romains. Les Romains ont conquis la Bretagne et l'ont intégrée à leur empire. Cependant, la Bretagne a toujours conservé une certaine indépendance et une identité propre. C'est ce qui a permis à la Bretagne de rester une nation distincte, malgré son intégration à la France. La Bretagne a une culture unique, avec ses propres dialectes, ses traditions et ses coutumes. C'est ce qui a permis à la Bretagne de rester une nation distincte, malgré son intégration à la France. La Bretagne a une culture unique, avec ses propres dialectes, ses traditions et ses coutumes. C'est ce qui a permis à la Bretagne de rester une nation distincte, malgré son intégration à la France.

AVANT LES BRETONS

Géologues, archéologues, anthropologues, préhistoriens et « protohistoriens » n'hésitent guère à dater de quelque 500 000 ans ou même 1 800 000 ans les premières traces d'une existence humaine sur le globe. Avec une pareille marge et l'ordre de certitude qu'elle exprime, la prudence scientifique ne permet pas plus de situer honnêtement les aires de départ de l'humanité, les centres d'expansion, la force et la rapidité de cette expansion.

Cinq mille ans avant l'ère chrétienne, en cette pointe avancée de l'Europe occidentale, en ce promontoire désigné aujourd'hui sous le nom de Bretagne, vivait une population dont l'importance ni l'origine n'ont encore été établies. Il n'est aucunement téméraire de penser que la presqu'île était habitée depuis des milliers, peut-être des dizaines de milliers d'années par des peuples dont le style de vie a changé en fonction de conditions climatiques, conditions qui ont beaucoup varié au long des millénaires. Il n'y a rien de spécialement fantaisiste à prêter le style de vie des Esquimaux aux humains qui peuplaient l'Armorique aux diverses

époques glaciaires. La dernière glaciation ne remonte pas au-delà de 15 000 ans ; et le niveau marin était inférieur de quelque quinze à vingt mètres à celui d'aujourd'hui. Les côtes d'Armorique présentaient un dessin légèrement différent.

Etant donnée la difficulté des communications terrestres, on a tout lieu de supposer que l'implantation s'est faite par la mer : « A de nombreux moments de la préhistoire, la péninsule bretonne a fait beaucoup plus partie d'une communauté de pays atlantiques qu'elle n'a été solidaire de l'arrière-pays gaulois. » (Giot.) Au cours de ces longs millénaires, les immigrants ont eu tout le temps de venir du Sud, du Nord, du Sud encore. Ils ont eu tout le temps de se mêler aux peuples déjà installés ou de les exterminer. Ils ont eu tout le temps aussi d'être périodiquement décimés par des épidémies, dont la virulence n'a pas été réservée aux périodes historiques. Autrement dit, un brouillard très épais risque de cacher longtemps encore les millénaires de la préhistoire bretonne.

Les fouilles les plus récentes et les systèmes de datation au radiocarbone ont permis, à la suite de la découverte de graines et de pollens, non moins que d'ossements attribués à des animaux domestiques, de conclure que les Armoriciens pratiquaient l'élevage et la culture, il y a plus de six mille ans. Depuis combien de siècles ou de millénaires ? Voilà qui reste inconnu, comme reste inconnue l'organisation sociale de ces peuples.

Avec le quatrième millénaire (avant l'ère chrétienne), la connaissance se fait plus précise. Gens cultivés, gens du peuple parlent aujourd'hui de la Bretagne comme d'un vieux pays. Songent-ils au socle hercynien de l'Armorique ? Songent-ils à une région où les costumes populaires du siècle dernier se sont maintenus plus longtemps qu'ailleurs ? N'est-ce pas plutôt une évocation inconsciente d'une terre où, plus que partout, subsistent ces vestiges impressionnants d'une antique culture que sont les menhirs, les cromlec'hs, les alignements, les dolmens avec ou sans couloir, les allées couvertes, les tumulus, bref ces monuments témoins de la civilisation dite mégalithique ? Cette civilisation n'est pas propre à la Bretagne ni aux pays celtes, pas même à l'Europe, puisque quelques types de ces monuments se retrouvent dans l'Inde et même dans la Chine. Et les savants cherchent encore quel a pu en être le pays d'origine. Ils discuteront longtemps pour expliquer leur signification. Il est probable que menhirs et alignements étaient élevés dans un but directement religieux d'hommage à quelque divinité ; il est probable que dolmens et tumulus étaient des monuments funéraires collectifs ou même individuels. Et c'est tout ! Les plus anciens monuments connus ont été « levés » au moins 3 500 ans, les plus récents seulement 1 200 ans avant Jésus-Christ. Pendant ces quelque deux mille ans et plus, bien des vicissitudes ont pu bouleverser la vie du ou des peuples qui vivaient dans la péninsule armoricaine...

Dans la péninsule, les vestiges les plus importants subsistent dans le Morbihan, autour de Car-

nac, Locmariaquer, Erdeven, etc. En général, les monuments sont plus nombreux le long des côtes d'Armorique qu'à l'intérieur. Il ne s'ensuit pas que ces régions côtières étaient plus peuplées que le reste du territoire. Les destructions de menhirs et de dolmens qui se poursuivent aujourd'hui, en dépit des interdictions ou des recommandations, donnent beaucoup à penser sur celles qui ont pu sévir depuis trois mille ans et limitent la certitude des affirmations.

Les quelques céramiques, émaillées ou non, recueillies près des monuments mégalithiques, ont porté à conjecturer que les relations maritimes des Armoriciens pouvaient s'étendre jusqu'aux côtes d'Afrique. Les influences réciproques des civilisations n'en ont pas toujours été plus faciles à préciser. Pendant des siècles, on utilisa concurremment objets de pierre taillée, de pierre polie, de céramique, même lorsque furent connus et travaillés le bronze et le fer, à la fin du second et au premier millénaire avant Jésus-Christ, tout comme en 1960 le bol en plastique n'a pas totalement éliminé les jattes et terrines en grès, dont la technique est millénaire. Et la métallurgie, les Armoriciens ne la doivent pas aux influences méditerranéennes.

De la découverte d'objets dans les couloirs des dolmens, on ne peut conclure toujours avoir trouvé les éléments de la civilisation des « constructeurs ». Les successeurs ont continué à « utiliser » ces monuments pendant des siècles. L'évêque de Quimper peut être inhumé en 1950 dans une cathédrale élevée en 1250 ; sera-t-il simple en 5050 de préciser les sept siècles qui datent les sépultures différentes ?

*
**

Au premier millénaire, l'histoire de l'Europe occidentale s'éclaircit davantage. En cette vaste expression géographique auraient vécu des peuples que l'on veut appeler Celtes. Cette désignation très vague est apportée pour déterminer une opposition avec d'autres peuples appelés Scythes, Sarmates, Perses ou Gètes, etc. Il est possible qu'en l'espace d'un millénaire les tribus celtes se soient regroupées sous un pouvoir unique qui leur a permis de dominer l'Europe, de pousser une pointe en Asie Mineure, de terroriser les Romains. L'assujettissement des tribus le plus éloignées de ce pouvoir central (s'il a jamais existé, car les historiens ne l'ont jamais situé) a toujours été précaire. Mille ou quinze cents ans plus tard, Charlemagne lui-même n'a jamais réussi à imposer solidement sa domination aux Bretons. Comment croire qu'à une époque où les communications étaient encore plus difficiles, tous ces peuples dits « Celtes » auraient marché comme un seul homme à l'appel d'un chef commun ?

L'unité celte ? Moins unité de race ou de peuple qu'unité de civilisation et de culture : à l'âge du bronze la connaissance de la technique du fer leur donne supériorité même militaire ; leur expansion implante leur langue d'abord comme langue de relation, puis comme langue de vie, tout comme l'anglais supplante peu à peu les langues indiennes au Canada.

La vocation maritime de l'Armorique se tradui-

sait déjà par une forte vitalité portuaire de la côte sud, que laissent soupçonner par exemple les vestiges du Cap Caval. A l'âge du bronze l'Armorique était l'étape de la Route de l'Étain vers les îles Scilly ; et ses marins en assuraient le transport et le commerce.

L'importance numérique du peuplement européen n'a jamais été précisée avec des arguments convaincants. Les évaluations données pour la Gaule entière varient de trois à vingt millions d'habitants. Inutile de faire de puissants calculs de progressions géométriques régulières à chaque génération. En deux ans, une épidémie se chargeait de liquider les deux tiers d'une population. Il faudrait connaître les dates et l'importance des fléaux qui ont sévi au cours des siècles en Europe, connaître les vainqueurs qui se sont chargés de « déplacer » ou d'exterminer les vaincus. Au moment du Traité de Paris, en 1763, les Français au Canada étaient 70 000. Deux cent ans plus tard, en 1963, leurs descendants dépassaient 5 000 000. Pendant ces mêmes deux cents ans, les populations indiennes et esquimaudes des Territoires du Nord-Ouest, loin de s'accroître, semblent plutôt avoir diminué. C'est dire la fragilité des hypothèses quand on connaît mal les facteurs qui ont pu jouer dans un lointain passé. Faute de documents, les conjectures resteront toujours très aléatoires sur la nature et l'importance des populations de ce temps en Europe Occidentale. On peut dire, tout aussi sérieusement, que, en l'an 500 avant J.-C., l'Armorique avait 200 000 habitants ou en avait 1 254 202, que ces habitants étaient des Celtes, ar-

rivés au millénaire précédent de ce lointain Orient, source des peuples indo-européens, ou bien des descendants de races indigènes beaucoup plus anciennes. Les peuples ont pu venir d'Orient (ou du Nord), en une fois, en plusieurs fois, à des siècles, à des millénaires de distance, se superposer et se mêler à une population autochtone dont on ne trouve strictement plus aucune trace.

Il est tout aussi fantaisiste de faire vivre ces peuples, généreusement appelés peuplades, dans des huttes fumeuses dressées dans les clairières de la « Forêt Centrale » d'Armorique, la Brocéliande des Romantiques. Certes, il ne reste aucun vestige de maisons de pierres de l'an 1 000 avant J.-C. Il n'en reste pas davantage de l'an 1351 après J.-C., ni des maisons canadiennes en bois ou des fermes normandes en torchis du XVIII^e siècle. Les siècles détruisent inexorablement tous ouvrages de main d'hommes : c'est dommage pour l'historien !

Les peuples qui ont dressé les monuments mégalithiques, trouvant le moyen d'apporter parfois de loin ces blocs de pierre de plusieurs tonnes, avaient déjà une civilisation industrielle, commerciale et agricole : à plus forte raison leurs successeurs. Les talus, qui s'effondrent aujourd'hui sous la poussée des bull-dozers, n'ont pas été élevés sans raison ni dans des conditions anarchiques ; des experts leur attribuent plus de deux mille ans d'âge.

*
**

Les écrivains latins, avec César, ont longuement parlé de l'organisation sociale et politique des peu-

ples de la Gaule, L'Armorique étant habitée par des tribus gauloises, le tableau de la société reproduit celui que l'on donne pour le reste de la Gaule. La vie est essentiellement rurale ; il y a bien quelques villes, mais d'importance minime. L'organisation de la société semble bâtie, beaucoup moins sur le type démocratique que sur le type oligarchique. Une petite minorité de notables prend les décisions les plus importantes ; et c'est une classe constituée par les meilleurs guerriers. Quand le danger de guerre devient sérieux, on accepte de se soumettre à quelque chef plus habile dont le prestige a su s'imposer. Mais, très vite, le goût de l'indépendance et de l'anarchie reprend le dessus. Avec la Gaule, l'Armorique se présente comme une immense mosaïque de tribus, incapables de s'entendre, en dissensions perpétuelles, où les plus ambitieux n'hésitent pas à solliciter l'appui de l'étranger, Germain ou Romain, contre les tribus rivales, et n'hésitent pas davantage devant la trahison et l'abandon de poste. Habile politique autant que génie militaire, César a utilisé au mieux ce défaut des Gaulois. Sans accorder à ses Commentaires de la Guerre des Gaules plus de crédit qu'on en accorde à ces panégyriques que sont les Mémoires des Politiques ou des Militaires, la seule valeur des légions romaines ne suffit pas à expliquer la rapide conquête de la Gaule.

Dans cette immense anarchie de tribus il y avait néanmoins un élément d'unité : la religion druidique. On en connaît mal l'origine ; on sait seulement qu'elle ne devait rien aux religions du Bassin méditerranéen. On en connaît assez mal le culte,

dont la charge incombait plutôt aux membres inférieurs de la hiérarchie religieuse : les « Gutuatri ». Les Druides, eux, étaient, un peu comme les rabbins d'Israël, philosophes, sages et savants tout autant que personnages religieux. Détenteurs de la sagesse des Anciens et chargés de la transmettre aux jeunes générations, rien de grave ne se décidait sans eux. C'est grand dommage que la transmission de cette sagesse soit restée orale : ainsi le voulait la coutume ; ainsi s'explique qu'il ne reste guère de traces importantes de la langue gauloise, langue qui était apparentée aux autres langues celtiques, et peut-être plus à leur rameau gaëlique qu'à leur rameau brittonique.

Les principaux druides de Gaule se réunissaient chaque année, sous la présidence de l'archidruide, en une sorte de concile, qui se tenait près du pays des Carnutes, dans l'Orléanais. Il s'agissait beaucoup moins de discussion de croyances que d'une réunion d'information pour ne pas dire d'une conférence de presse, où chacun présentait ce qu'il savait sur la situation générale. L'archidruide n'avait pas de décisions à imposer à qui que ce soit. Les conclusions orientaient néanmoins la vie du pays, d'autant qu'en cas de conflit ou de contestation il était fait appel à l'arbitrage des druides ou de l'archidruide.

Le culte druidique paraît s'être limité aux personnages habituels, personnifiant éléments de la nature et vertus essentielles : dieux de la mer, du ciel, de la guerre, de la fécondité, etc., à moins que les multiples noms divins ne soient que la désignation « d'aspects particuliers de la nature polyva-

lente du dieu tribal ». Les Celtes croyaient à l'immortalité de l'âme et à la résurrection des corps, à quelque séjour de béatitude qu'ils situaient à l'Extrême Occident, dans une Terre de l'éternelle jeunesse.

*
**

Pour l'Armorique, les Commentaires de César se réduisent à sa lutte contre les Vénètes. Cinq peuples celtes se partageaient alors la péninsule : les Osismi à l'extrême-Ouest, les Curiosolites au Nord, les Rhedones, avec Rennes comme capitale, les Namnètes dans le pays de Nantes, les Vénètes de la Vilaine à la pointe du raz. La confédération maritime des Vénètes constituait le groupement de beaucoup le plus puissant.

Cinquante ans avant J.-C., la Gaule est envahie par les légions romaines, avides d'imposer leur domination à l'Europe. Victoires, échecs, résistances, répressions féroces se succèdent rapidement. L'Armorique supporte mal le paiement du tribut et les réquisitions. Sa dernière révolte se termine par un combat naval qui se déroule dans le Golfe du Morbihan ou au large de la presqu'île de Rhuys. Les Romains attaquent avec des galères qu'ils viennent de faire construire dans l'estuaire de la Loire, suivant les normes méditerranéennes. Ils sont d'abord surpris par l'impétuosité de l'attaque des voiliers vénètes, du type « sinagot », lourds vaisseaux solides ; mais le vent tombe. Les voiliers ne peuvent plus manœuvrer ; et les Romains, coupant les agrès des voiles, deviennent rapidement maîtres de

la situation. La répression est terrible. La population est décimée ou réduite en esclavage ; les notables sont déportés à Rome, pour être trainés au triomphe de César et mis à mort le lendemain. L'Armorique tombe définitivement sous le joug romain.

Si, au millénaire précédent, les peuples de Gaule et d'Armorique arrivaient à mener leur vie à peu près indépendante, c'en est fini depuis la domination romaine. La Gaule est découpée en immenses régions administratives ; et l'Armorique est rattachée à Lyon. Des préfets sont installés, prenant en mains l'administration des « cités » ; dans un but autant stratégique que commercial sont construites les « voies » pavées qui relient entre eux les grands centres : Nantes, Rennes, Vannes, Carhaix..., voies de pénétration pour ces influences externes, qui, au cours des siècles, grignoteront la personnalité du pays et faciliteront l'assimilation par les cultures étrangères.

C'est cette domination romaine qui permet, deux siècles plus tard, le recul et la disparition progressive de la religion druidique devant le christianisme. Rationalistes et éclectiques, les Romains, loin de détruire les dieux de la mythologie celtique, les avaient ajoutés aux collections de leur Panthéon. Ils s'étaient contentés, pour asseoir plus solidement leur puissance, de ruiner cette hiérarchie des druides, qui avait été l'une des meilleures assises du patriotisme gaulois. Vers 150, pénètre en Gaule la prédication de la doctrine nouvelle du christianisme : elle ne rencontre que des croyances assez vagues devant elle, aucun organisme reli-

gieux structuré. La pénétration est facile ; et l'Armorique entre dans le mouvement de conversions qui se déclenche en Gaule. Les cadres religieux se calquant sur les cadres civils, les bases du nouveau culte en seront plus solides.

*
**

Pendant quatre siècles, les quatre siècles des empereurs romains, l'Armorique suit, tant bien que mal, les destinées de l'Empire. Cet immense empire groupait trois types de territoires : les territoires assimilés à Rome et dans la dépendance directe du Sénat, où l'habitant bénéficiait de la citoyenneté romaine, les territoires dits « libres », dont l'administration dépendait de l'empereur ; et les territoires « sujets », sur qui surtout retombait le poids du tribut. Et la « III^e Lyonnaise », province dont dépendait l'Armorique, rentrait dans cette dernière catégorie. Pour imaginer le système, il n'est que de se remémorer l'administration des colonies françaises. La métropole est représentée par un « gouverneur », le légat ; les principaux fonctionnaires sont « romains », c'est-à-dire au moins citoyens romains, donc bien assimilés ; les subalternes peuvent être recrutés sur place. Le pouvoir impérial se marque essentiellement dans la fonction judiciaire, toutes causes pouvant être évoquées au tribunal du légat ou même de l'empereur. Ce que Rome demande surtout à la province, c'est de payer l'impôt, dont l'assiette est déterminée d'après le cadastre que Rome a fait établir : l'impôt porte avant tout sur la richesse terrienne.

Il est perçu en argent ; il est perçu en nature, tant par l'entretien des légions en stationnement que par les corvées de construction des routes ou des monuments. Il sert au paiement des fonctionnaires, des militaires chargés de la défense de l'Empire, et aussi à l'entretien de la plèbe romaine, ces 200 ou 300 000 oisifs qui vivent à Rome aux crochets de l'Etat et qu'il faut amuser à tout prix.

Trois siècles de ce régime, et la richesse de l'Empire est dévorée ; l'Etat aux abois s'en tire par la fausse monnaie, impose aux plus riches les lourdes charges des fonctions publiques ; et ceux-ci profitant de la puissance que leur permet leur fonction, s'entourent d'une nombreuse « clientèle », qui donne ses derniers sous pour être protégée et entretenue. Chacun se sent très honoré de se raccrocher ainsi à une « gens » de la noblesse romaine ; et même les chefs des grandes familles gauloises se vautrent dans la flagornerie et la servitude, en sollicitant leur admission dans la famille impériale.

Peu à peu, les villes sont ruinées. Au III^e siècle, l'enceinte de Rennes contient 6 000 habitants, celle de Nantes 13 000. N'y vivent guère que les artisans et commerçants. Les riches propriétaires sont installés dans de somptueuses villas, à la campagne ; et ils ont sur place tout ce qu'il leur faut. Les marchés se tiennent en dehors des villes (la foire aux chevaux du Méné-Bré reflétait hier encore cette vieille coutume). Le paysan, même libre, n'est pas libre de quitter la terre qui lui est confiée. L'esclavage romain, de type oriental, contraire à l'esprit de la tradition celtique, n'a jamais pénétré sérieusement l'Armorique.

La grande force de l'Empire Romain résidait dans sa puissante structure administrative ; malgré les attaques sans cesse renouvelées des Barbares aux frontières, malgré l'incohérence de la succession impériale, le bloc de l'Empire se maintint, sans fissures graves, pendant quatre siècles, si l'on excepte les seize années de « l'Empire Gaulois », de 257 à 273 : cette prise en mains propres du pouvoir par les gens du pays se fit d'ailleurs plus par nécessité de se défendre directement contre les attaques de l'Est que par une volonté de scission et de liberté.

Les premiers troubles ne se produisirent en Armorique qu'en 417 et 418, révolte sociale plus que révolte politique : ils se renouvellent, à plusieurs reprises, sous le nom de Révolte des Bagaudes, malgré la féroce répression d'Aetius, qui expédie contre eux ses auxiliaires caucasiens, les Alains. Mais les frontières craquent de partout. Les invasions, venues du Nord-Est, bousculent peu à peu les peuples de Gaule, invasions qui apportent plus un sang nouveau qu'elles ne suppriment les peuples indigènes, encore que les vieilles structures, minées et fatiguées, de l'Empire s'effondrent dans leurs grands cadres. L'Armorique, de par sa situation excentrée, n'eut guère à subir invasions et transhumances de ces peuples d'Europe centrale et orientale. Elle n'échappa pas à quelques incursions de guerriers nordiques, qui dévastaient la côte, mais ne cherchaient pas à s'y installer.

Après une longue agonie, en 476, l'Empire Romain d'Occident n'existe plus.

II

LA MIGRATION BRETONNE

L'invasion vint pourtant en Armorique ; mais elle vint d'Outre-Manche.

Outre-Manche, deux terres : les navigateurs et les géographes grecs les appellent « les îles Prétaïques » ; ils les appellent encore, la plus grande Albion (Alba), la plus petite Erne (Erin). Ces îles reçurent un peuplement à peu près analogue à celui du continent voisin, au cours des millénaires de la préhistoire. Les fouilles livrent des gisements archéologiques de même caractère ; quelques groupes de monuments mégalithiques se rencontrent tout comme en Armorique. Les plus anciens peuples dont on ait recueilli les noms sont les Pictes et les Scots, présents très certainement vers l'an 1 000 avant J.-C. Les Scots sont considérés comme un peuple celte de la branche des Gaëls ou Goidels. Sous la poussée d'autres tribus celtes qui débar-

quaient du continent, ils se sont peu à peu retranchés dans les zones montagneuses de l'Écosse d'aujourd'hui et dans l'île d'Irlande. Les Celtes envahisseurs venaient surtout de la Gaule Belgique, c'est-à-dire du territoire compris entre la Marne et les embouchures de la Seine et du Rhin. Cette invasion semble avoir d'ailleurs gardé un caractère pacifique. Et, quand en 55 avant J.-C., César traversa le Pas-de-Calais, la Bretagne était habitée par plusieurs peuples, dont ceux des montagnes étaient de races moins mêlées que ceux des plaines. Hormis ceux du Nord, le vocable « Bretons » les désigne tous.

César obtint, sans grand effort, une certaine soumission des tribus des plaines du Sud et du Sud-Est. La vraie conquête, même des plaines, n'eut lieu qu'en 43 ap. J.-C., sous le règne de l'empereur Claude. En 61, les Bretons, sous l'impulsion de leur reine Boudicca, s'insurgèrent sans succès, et la reine s'empoisonna. Au cours des siècles suivants, les Romains poussèrent quelques pointes dans les régions montagneuses de l'Ouest et du Nord, mais sans pouvoir y asseoir solidement leur autorité. Pour couper court aux incursions périodiques des montagnards du Nord, l'empereur Hadrien fit élever à peu près à la limite sud de l'Écosse actuelle une fortification qui a gardé son nom : le mur d'Hadrien.

Même en ces plaines où l'occupation fut permanente, la romanisation ne pénétra guère la population : elle toucha un peu les villes, pratiquement pas les campagnes, et la langue latine n'arriva pas à se substituer à la langue indigène. La précarité

de l'installation fit que l'administration garda un caractère militaire, ce qui explique en partie sa faible pénétration dans la population locale. Il ne faut cependant pas se faire d'illusions : trois siècles d'occupation finissent par marquer un peuple. Le régime imposé à la Bretagne se comparerait assez bien à celui d'un protectorat dans lequel la métropole, au lieu d'exercer une administration directe, se contente d'utiliser au maximum les cadres qui sont sur place.

*
**

En 296, Dioclétien répartit le territoire de Bretagne en quatre zones : Britannia Prima au sud-ouest, Britannia Secunda à l'ouest, Britannia Flavia au centre-est, Britannia Maxima au nord. En 369, le comte Théodose établit une cinquième Bretagne, sous le nom de Valentia, territoire que d'autres situent dans les Basses-Terres de l'Écosse, d'autres au Pays de Galles.

En 383, un général Britto-Romain, qui était à la tête des légions stationnées en Bretagne, prit une décision lourde de conséquences pour l'avenir du pays. Dans l'Empire Romain, c'était devenu monnaie courante que le choix de l'Empereur par telle ou telle légion : les légions bretonnes entrèrent dans le jeu ; mais une fois élu, Maxime, leur général, quitta la Bretagne, avec son armée, pour aller prendre possession du pouvoir. Il confia sur place non plus seulement l'administration civile, mais la défense du territoire à des irréguliers et à des chefs locaux.

Ainsi s'ouvrait une première étape vers l'autonomie : et les « cités » du nord et de l'ouest ne manquèrent pas de profiter de l'occasion. En 402, Stilichon, général romain en difficultés sur le continent, appela au secours ; et Constantin III, commandant militaire, délaissa le sud-est de l'île, avec l'arrière-pensée d'aller, lui aussi, courir la couronne impériale. Mal défendu, le pays subit des incursions multipliées de Barbares, désignés en gros sous le nom de Saxons.

En 410, un appel pressant est lancé à l'empereur Honorius, qui répond à peu près : « Débrouillez-vous ! », ce que ne manquèrent pas de faire la plupart des cités, en se dégageant de Rome, en se « barbarisant » sans plus de façons. Seul, le sud gardait encore quelque caractère de « romanité ». Vingt ans après, le général romain Aetius tenta de reprendre quelque influence, en expédiant sur place St Germain d'Auxerre. Officiellement, l'évêque était envoyé pour combattre l'hérésie du Breton Pélage ; car le christianisme avait pénétré en Bretagne, comme dans le reste de l'Empire ; et en ce début du v^e siècle, il était même, là aussi comme ailleurs, la religion officielle. De ce fait, un hérétique encourait les foudres non seulement du pouvoir religieux, mais encore du pouvoir civil. Sans grandes difficultés, Germain mobilisa donc les Bretons chrétiens, non pas contre Pélage, mais contre les Pictes et les Scots qui attaquaient au nord et qui furent vaincus en 429, à la bataille dite de « l'Alleluia ». Le paganisme, qui avait un dernier défenseur en la personne du chef breton Vortigern, disparut avec la mort de celui-ci en 430.

Dans la réalité, c'en était fini de la domination romaine : en 443, tout le pays est « saxonnisé », ce qui ne veut pas dire qu'il tombe intégralement sous le pouvoir des Saxons, mais que, Rome ne commandant plus, il est censé être redevenu « barbare ». En fait, ce sont les gens du pays qui ont pris le commandement : néanmoins il restera longtemps une profonde nostalgie du nom romain ; il restera surtout le christianisme.

Car tout ce peuple breton a accueilli le christianisme ; et la nouvelle doctrine fait désormais corps avec lui, trouvant son expression symbolique dans les hauts faits et les vertus d'Arthur, le roi breton défenseur de la Chrétienté ; Arthur, dont le génie poétique de la Bretagne s'est emparé ; Arthur, éblouissant de sa cour de Caerléon chevaliers de l'Orient et de l'Occident ; Arthur, héros du « cycle poétique qui a tenu en haleine pendant plusieurs siècles la Société féodale et qui a fourni des inspirations au génie des plus grands écrivains, à Dante, à Chaucer, à l'Arioste, au Tasse, à Cervantès, à Shakespeare ». Et Guérin aurait pu ajouter, au génie des plus grands musiciens.

La lutte d'Arthur, c'est la lutte du dernier Breton chrétien affilié à l'Empire romain : il est vaincu comme Romain ; apparemment, il l'est aussi comme chrétien ; dans la réalité, il est vainqueur ; car, tous ces voisins « barbarisés » viendront eux-mêmes au christianisme. Le Roi Arthur, c'est le guerrier breton, le chef de clan, « primus inter pares », incapable, et pour cause, de s'installer au milieu d'une Table Ronde..., à l'autorité toujours fragile sur des guerriers qui l'ont élu et

se sentent fort capables, à l'occasion, de prendre sa place. Brutal et courageux au combat, tendre et passionné envers le sexe faible, défenseur déjà de la veuve et de l'orphelin, idéaliste et loyal, homme d'honneur et de foi, simple avec ses féaux et simple avec Dieu, reconnaissant volontiers la suprématie de l'autorité divine.

*
**

La formation de ces chefs et guerriers chrétiens était due aux premiers moines bretons. La vie ascétique et mystique avait attiré très tôt un grand nombre de convertis. Ces moines bretons se présentent beaucoup moins comme des répliques occidentales des ermites des déserts d'Égypte que comme les héritiers directs des druides, par leur goût de l'étude et leur style de chefs. Comment s'étonner de la facilité avec laquelle ils ont été suivis et obéis quand on apprend que beaucoup d'entre eux sont de familles « royales » ? Ils continuent à commander par atavisme. Et leur prosélytisme les conduira en Irlande, puis à travers tout l'Occident.

L'un des tout premiers, saint Patrick, a droit à une place dans l'histoire bretonne, de par son origine. Il fut emmené tout jeune en Irlande, à la suite d'une raffe réussie par les Gaëls ; il parvint bientôt à se libérer, à faire sur le continent un stage de formation, qui lui permit de recevoir les ordres sacrés et de repartir pour cette Irlande qu'il amène au Christ en y fondant un nombre impressionnant de monastères masculins et féminins.

À l'époque, les moines celtes sont les seuls moi-

nes en Occident ; et leur style de vie gardera longtemps un particularisme que Rome ne pouvait comprendre. Les druides étaient les conseillers consultés pour toutes graves décisions : les moines héritèrent ce prestige : ils allaient conseiller et diriger l'émigration bretonne.

*
**

En 450, Rome n'est plus rien en Bretagne insulaire ; et c'est à cette date que débute vers l'Armorique une migration qui va durer 150 ans, assez puissante pour faire de l'Armorique une Bretagne continentale. La tradition veut que cette migration traduisit le repli vers le Continent de peuples bretons refoulés par l'envahisseur saxon. Cette tradition, due aux anciens chroniqueurs latins et saxons, est battue en brèche par nombre d'historiens, et non sans raisons. Aux v^e et vi^e siècles, le mot « saxon » désigne moins des envahisseurs venus de l'Europe Centrale que des peuples installés dans tout l'est de l'île, mêlés aux autochtones. Les luttes ne sont plus guère que querelles de voisinages. D'autre part, le pays semble en paix et en pleine prospérité. Le joug continental n'a jamais rien valu aux régions maritimes : exploitées au profit de l'« intérieur », elles sont détournées de leur véritable vocation et jetées dans le marasme et la stagnation économique. Libérée de Rome, l'île de Bretagne reprend son expansion naturelle, cependant que l'Armorique, toujours assujettie, est alors en pleine décadence et devient une proie facile.

Les Bretons qui débarquent en Armorique n'ont pas précisément allure de vaincus, allure de réfugiés implorant la charité d'un asile. Ils arrivent plutôt en hommes sûrs d'eux-mêmes sinon en conquérants, s'installent, à leur gré, le long des côtes de la péninsule. En face, affaibli par quatre siècles de fiscalité romaine, l'Armoricain ne « faisait pas le poids » : ou bien il préféra partir vers l'est à la recherche illusoire de la paix et de la sécurité ; ou bien il resta et se fit rapidement assimiler par les nouveaux venus.

Les Bretons ont gardé avec vénération la mémoire de ces moines qui guidèrent leur destin. Les « Sept Saints Fondateurs » s'appellent Malo, Samson, Briec, Tugdual, Pol Aurélien, Corentin, Patern ; leur histoire est simple : ils pilotent la migration d'un clan, choisissent, non loin du point de débarquement, un site favorable à une implantation, y établissent un monastère sommaire qui devient un premier centre de rayonnement et dont les antennes s'étendent rapidement assez loin.

L'imagination féconde des Celtes donne libre cours au merveilleux celtique pour multiplier les miracles qui facilitent les fondations en Armorique. Le dragon de Batz est dompté par Pol Aurélien ; les loups plient devant Briec ; le poisson de Corentin se reconstitue chaque jour au long de son arête. Les miracles sont aussi nombreux pour les saints de moindre lignage, plus populaires peut-être dans le culte breton : Gildas, qui missionna dans le Morbihan ; Budoc, qui vécut au Cap Sizun et à Porspoder après avoir traversé dans une auge de pierre le « Mor Breizh », la mer bretonne,

la Manche d'aujourd'hui ; Gwennolé, le fondateur de Landévennec et le père de la vie monastique en Bretagne armoricaine ; Ildut, maître d'enseignement ; bref ces 7 847 (« seizh mil, seizh kant, seizh ugent ha seizh ») saints vénérés au cimetière de Lanrivoaré. Ils résument en une vénération commune, analogue à celle du très officiel « Soldat inconnu », tous ces héros obscurs qui vouèrent leur vie à Dieu et à leurs compatriotes et dont on retrouve les noms bien déformés dans la composition des innombrables plou..., lan..., guic..., et tre..., semés à travers la Basse et même la Haute Bretagne : Plouzané, Plouarzel, Lanhouarneau, Guisseney, Trégouescat...

C'est un peu simplet de ne voir que légende en leur vie. Sans doute, leur action a-t-elle été embellie ; mais leur existence ne peut être honnêtement mise en doute, même si leur dénomination a subi de telles déformations qu'il est compliqué d'en retrouver la forme originale. C'est au critique d'apporter les preuves de son refus et de sa négation. Ces vieux saints ont pour eux l'argument de tradition ; il est solide : « melior est conditio possidentis ». On ne voit pas pourquoi ils auraient été inventés du jour au lendemain par quelque farceur ; et nier leur existence est souvent beaucoup plus gratuit que de s'en tenir au souvenir populaire qui s'est transmis de génération en génération.

III

LES PRINCIPAUTES

Les Bretons ne se sont pas répartis en Armorique d'une façon anarchique. Les regroupements de clans se sont faits par affinités d'origine. Ainsi, au XVI^e siècle, sur les terres vierges du Nouveau-Monde, Français, Anglais, Espagnols, Portugais débarquaient de préférence où leurs compatriotes étaient déjà installés ; ainsi au XIX^e siècle se sont créés des empires coloniaux anglais, français, allemand, italien. Dans les désignations d'établissements canadiens, américains, africains, on rencontre une toponymie qui évoque la terre d'origine des nouveaux colons pour la raison très simple qu'il n'y avait personne sur place ou que, s'il existait quelques tribus indigènes, elles se sont trouvées immédiatement dépassées par la puissance des nouveaux venus qui ont pris en mains la direction du pays. Les vicissitudes historiques ont provoqué le décrochement des métropoles d'origine ; mais tout le

territoire crie cette terre natale des colons ; et même la langue survit après trois et quatre siècles. On parle encore français au Canada et en Louisiane, espagnol au Mexique et en Argentine, portugais au Brésil.

Si on parle breton en Armorique, et qu'aucun dialecte celte n'a subsisté dans le reste de la Gaule, il est bien difficile de nier la puissance d'assimilation de cette invasion bretonne des V^e et VI^e siècles. Il existait une Domnonée en l'île de Bretagne (le Devon d'aujourd'hui) : pendant cinq siècles toute la côte Nord de l'Armorique s'appelle également la Domnonée. Les Gallois d'aujourd'hui possèdent un territoire dénommé Caer-Leon : est-ce simple coïncidence qu'il existe aussi le Léon en Armorique ? Et la Cornouailles insulaire a prêté tout autant son nom à la Cornouailles d'Armorique, avec quantité de Lan... et de Ker... qui sont la réplique directe des villages d'origine.

Pendant de longues années, et même quelques siècles, les métropoles coloniales ont gardé domination directe sur leurs établissements exotiques. Aucune trace d'un lien de domination insulaire dans les établissements bretons d'Armorique, sinon un maintien traditionnel de contacts commerciaux. Le peuple et ses chefs parlaient breton : jusqu'au XI^e siècle, les relations se maintenant avec l'île, la langue se maintint identique. Les différenciations dialectales, ne débutèrent qu'après l'arrêt de ces relations qui fut provoqué par les incursions et les ravages des pirates vikings, le massacre ou l'absence prolongée des élites bretonnantes. Ainsi, le par-

ler d'Haïti a-t-il évolué en une horrible déformation du français, depuis le décrochement politique ; ainsi l'américain n'est-il déjà plus l'anglais.

*
**

L'histoire des trois premiers siècles de la Bretagne continentale reproduit, toutes proportions gardées, l'histoire de la Gaule mérovingienne. Querelles de principicules et de principautés, meurtres familiaux dans les familles « royales », absence d'un chef incontesté, recours dans les cas extrêmes à l'arbitrage d'une haute cour où l'élément religieux et monastique est prédominant, appel imprudent au voisin franc. Cet appel ouvre peu à peu la porte aux intrusions franques dans la vie bretonne. Invité comme allié ou comme arbitre, le Franc ne songe qu'à dévorer les plaideurs : c'est un allié bien dangereux pour des Bretons !

Comte de Léon, roi de Domnonée, roi de Cornouailles à Kemper ou du Bro-Erec à Vannes, voilà qui ne signifie pas grand chose si on imagine par là puissance reconnue sur un territoire bien délimité, administration solide avec collecteurs d'impôts, justiciers, etc. Dans la réalité, chaque chef de guerre tente d'avoir ses hommes à lui, liés par intérêt ou par dévouement à son prestige personnel. Et cette puissance, éminemment précaire, dure la vie de cet homme. Sa principauté a tenu quelques années la vedette ; et elle retombe dans l'oubli pour des siècles.

Le Bro-Erec a transmis le nom de son fondateur,

Warok, petit-fils du brutal Conoo, fratricide trois fois, et fils de Macliau qui avait cherché à s'emparer de la Cornouailles à la mort de Budic. Warok multiplia les incursions vers l'Est : la Vilaine, Rennes et Nantes. Il n'eut de cesse que Vannes, dernier vestige gallo-romain resté sous la puissance franque, fût tombé en sa main. Et il avait la main rude ! En 577, c'était chose faite, au grand désespoir des notabilités vannetaises, désolées d'être ainsi assujetties au pouvoir des « Barbares ». Warok se permit alors quelques descentes au pays Nantais vers 587. Chilpéric, en 590, expédia contre lui, sans succès, ses meilleurs chefs de guerre, Beppolen et Ebrachaire : combats, ruses, fausses promesses, et ils furent battus. Vannes resta sous la domination bretonne jusqu'en 753.

La Cornouaille n'a pas oublié le nom de son premier (?) roi, Gradlon, et il est bien arbitraire de taxer de légende l'histoire de la ville d'Ys, qui le rendit célèbre. La poésie est une chose merveilleuse qui a pu enrichir de détails passionnants et colorés l'histoire d'un cataclysme terrible qui, au sixième siècle, détruisit, dans un immense raz-de-marée, bonne part de la côte bretonne. La baie de Saint-Efflam, la baie de Douarnenez, la baie d'Audierne, le golfe du Morbihan, les lointaines grèves de Lilia ou de Guisseney, révèlent trop de traces évidentes d'anciennes forêts ou d'établissements humains pour qu'on puisse écarter l'historicité fondamentale du récit de la destruction d'Ys. Les détails de l'opération, les sites exacts, les noms des personnages ne revêtent qu'une importance secondaire.

La Domnonée a tenu à transmettre aux générations bretonnes le souvenir d'un personnage moins sympathique que Gradlon : le sinistre Conomor, qui, du jour où ses épouses attendaient un enfant, les massacrait, une prophétie lui ayant prédit qu'il périrait de la main de son fils. Dans son castel perdu en forêt de Quénécan, il en était à sa septième victime avec Tryphine, fille du comte de Vannes; mais le comte fit intervenir Gildas le saint, qui redonna vie à Trémeur, l'enfant qu'attendait Tryphine. Se tint alors au Méné-Bré une assemblée de chefs bretons, civils et religieux, où saint Hervé obtint la condamnation du brigand.

Tout n'était pas que férocité et cruauté en ces siècles de fer. Et le besoin d'absolu, ancré dans le tempérament breton, apporte la prestigieuse figure du roi Judicaël, saint Judicaël. Qu'il n'ait pas été canonisé par l'autorité romaine est un détail : Il l'a été par la voix populaire, à une époque où l'on se préoccupait peu de catalogues officiels et de paperasses. Chaque royaume médiéval, on pourrait presque dire chaque nation, a aimé ainsi accuser sa personnalité (et par le fait son existence comme nation) dans tel de ses rois qui brilla de vertus héroïques : Ladislas en Pologne, Etienne en Hongrie, Edouard en Angleterre, Louis en France, Judicaël en Bretagne. Le titre de roi dont ils sont dotés atteste la vénérable antiquité d'un royaume. Point de saint roi en Italie, création récente du siècle dernier. Judicaël, deuxième successeur de Conomor en Domnonée, n'imposa pas sa puissance à toute la Bretagne, ni peut-être à toute la Domnonée. Son autorité était reconnue au moins dans

ces vastes territoires des côtes Nord de Bretagne qui dépendaient des Evêchés de Dol et de Saint-Malo, c'est-à-dire au moins jusqu'à l'anse de Morlaix. Judicaël réussit à y faire régner l'ordre et la justice, à conclure en 638 avec Dagobert, le voisin franc, un honorable traité de paix. Modèle de piété et de charité, il finit par résilier le pouvoir et alla terminer ses jours en l'abbaye de Saint-Méen, aux confins de la forêt de Brocéliande.

Ainsi, pendant trois siècles, n'existe guère d'unité bretonne. Il y a des Bretons en Armorique ; il n'y a pas encore un Etat de Bretagne, même si, depuis 481, dans les assemblées épiscopales ou autres, l'Armorique est déjà désignée sous le nom de Bretagne. Des chefs qui se décorent des titres de rois, princes ou comtes, imposent à travers la Bretagne leur autorité sur un territoire étendu ou restreint. Rennes et Nantes ne sont pas au pouvoir des Bretons qui se sentent à l'étroit et regardent vers l'Est. Ils s'approchent à quelques lieues de Rennes en cette fin du septième siècle. Reprise de force en 753, Vannes redevient une enclave franque en pays breton, mais à peine liée aux comtés francs voisins. Ces Francs, rongés eux-mêmes par des querelles intestines, ne sont pas assez puissants pour imposer la reconnaissance de leur autorité aux Bretons d'une façon solide. Une campagne militaire défavorable aux Bretons oblige ceux-ci momentanément à payer un tribut, sorte de dette de guerre analogue aux « réparations » que durent payer les vaincus de 1870 ou de 1918. Ce n'est point là pour autant reconnaissance d'une obédience politique.

IV

L'UNITÉ BRETONNE

An 800 : dans la péninsule armoricaine, deux zones : la zone bretonne, la zone gallo-franque. Quatre comtés bretons : la Domnonée, le Léon, la Cornouailles, le Bro-Erec ; trois comtés gallo-francs : Rennes, Nantes et Vannes, pays de « marches », c'est-à-dire de territoires militaires de défense. Et le fameux Roland de Roncevaux aurait été comte des Marches de Bretagne, avec résidence à Vannes. Pour renforcer leurs positions, rois et empereurs francs tendent à multiplier le peuplement franc en ces régions frontières. Comtes et « marquis » sont évidemment nommés par le Franc en ces pays de marches. Pas question qu'ils le soient dans ces comtés bretons qui se révoltent tous les dix ou douze ans contre un tribut qu'on veut leur imposer. La puissante autorité carolingienne

doit faire campagne pour y arriver ; et c'est toujours à recommencer. Les comtes sont battus ; le temps de refaire leurs forces, et ils recommencent... Le drame, c'est que, à la tête des Francs, depuis 753, ce ne sont plus les débiles Mérovingiens qui commandent ; le drame, c'est que tierns et comtes mènent chacun leur lutte et semblent incapables de s'unir devant l'ennemi commun. Si celui-ci est fort, ils risquent l'absorption irrémédiable.

En 818, les comtes bretons réussirent à s'entendre pour reconnaître comme chef Morvan, Lez-Breiz, Morvan, comte de Léon, dont le castel surveille toujours de ses imposantes ruines le débouché de l'Elorn, à la Roche-Maurice (« Ar Roc'h Morvan »). Morvan vainc les comtes des marches ; mais une expédition de Louis Le Débonnaire le poursuit jusqu'à Langonnet où il est tué près de sa place forte, à quelque deux kilomètres au nord de l'actuelle abbaye que borde l'Ellé, le Miné-Morvan d'aujourd'hui. Wiomarc'h prend la relève et mène encore la vie dure aux Francs si bien qu'en 826 le Débonnaire, se disant que les Bretons se soumettront plus facilement s'ils ont à leur tête un Breton, choisit un noble qu'il avait eu l'occasion de connaître comme délégué pour le tribut : Nominoë.

*
**

Nominoë se comporte tout d'abord en sujet loyal. Deux motifs à cette attitude : son serment de fidélité au Débonnaire et la faiblesse des Bretons en

face d'un adversaire toujours redoutable, encore qu'il ne fût plus Charlemagne. Ses buts immédiats : modérer l'impatience des tierns et comtes pour que ne s'usent pas inconsidérément les forces bretonnes, amener ces autres chefs à accepter de fait et pas seulement de principe son autorité. Et ainsi, on comprend mieux des positions qui, de sa part, déconcertent, quand il semble prendre le parti de Louis contre ses compatriotes. Dans le même temps, il adopte, lui aussi, les méthodes franques de peuplement et pousse pacifiquement vers l'Est ses Bretons : paysans, moines et guerriers.

Sa plus belle réussite est d'avoir compris et appuyé saint Conwoïon. En 830, Conwoïon, archidiaque de Vannes, part, avec cinq compagnons bretons, à la recherche d'un site pour un monastère, dans l'intention de se donner au service de Dieu et « de prier pour toute la Bretagne ». Il conquiert la sympathie d'un chef qui lui cède une terre au confluent de l'Oust et de la Vilaine. L'emplacement est de premier ordre au point de vue militaire : un promontoire qui domine tout le pays et commande la route des invasions venant de l'Est.

Louis meurt en 840, laissant l'empire à Lothaire contre qui partent en guerre ses frères Louis le Germanique et Charles le Chauve. L'adversaire étant divisé et affaibli, c'est l'heure de Nominoë, c'est l'heure bretonne...

Les conditions ont changé depuis le début du siècle. Morvan n'arrivait à rallier qu'incidemment ces tierns qui n'acceptaient son commandement que pour un cas précis ; d'où sa défaite finale, abandonné par les siens. Nominoë, lui, depuis

quinze ans, régent le pays avec autorité et prestige. Il a son monde bien en mains. Tout en répondant à Charles le Chauve qu'il est d'accord avec lui, il écarte la prestation de serment. Et, pendant que Charles lutte contre Lothaire, Nominoë s'abouche avec Lambert, chef de guerre à qui Charles a refusé le comté de Nantes ; et les voilà tous deux descendant ravager le pays nantais en 843, Rennes et Angers en 844. Furieux, Charles décide d'aller châtier les Bretons ; et, comme les effectifs francs sont supérieurs à ceux de l'armée bretonne, Nominoë juge prudent de se rapprocher de ses bases. Il choisit son terrain de combat à deux lieues au nord de Redon : Ballon, près de Bains-sur-Oust.

845 : la première date à retenir de l'Histoire de Bretagne ! (date qu'on ne trouve guère dans les manuels d'Histoire de France...). « Les Bretons, selon leur coutume et montant des chevaux dressés à ce genre de combat, courent de côté et d'autre. Tantôt, ils donnent impétueusement, avec toutes leurs forces, dans la masse serrée des bataillons francs et les criblent de leurs javelots ; tantôt, ils font mine de fuir et les ennemis lancés à leur poursuite reçoivent leurs traits. Accoutumés à combattre de près, lance contre lance, les Francs restent immobiles, frappés d'étonnement, effrayés de ce nouveau péril qui leur était inconnu ; ils ne sont point équipés pour poursuivre ces troupes légères, et s'ils les attendent rangés en lignes serrées, ils n'ont contre leurs coups aucun abri. La nuit interrompt la bataille. Les Francs ont beaucoup de morts, un plus grand nombre de blessés, une foule énorme de chevaux hors de combat. Le jour sui-

vant, la lutte recommence et s'achève pour les Francs par un désastre. Ecrasé de terreur, le roi Charles s'enfuit au milieu de la nuit, à l'insu de son armée, laissant là son pavillon, sa suite, tous ses ornements royaux. Le lendemain, l'armée est prise de panique et ne songe qu'à l'imiter. Les Bretons envahissent le camp plein de richesses et y font un grand butin. » (Raison du Cleuziou.)

De ce jour, Nominoë est maître incontesté de la Bretagne. Il s'applique à y faire reconnaître partout son autorité, en évoquant à son tribunal les causes litigieuses. Il s'applique à étendre vers l'Est les frontières en s'installant dans les comtés de Rennes, de Nantes et de Retz, sans s'occuper des protestations royales. Ses incursions ne s'arrêtent pas à ces territoires qui formeront demain la Bretagne pour des siècles. Une pointe dans le Bessin, une autre à Angers, au Mans ; et il était dans le Vendômois quand il mourut subitement, le 7 mars 851, d'apoplexie ou... d'empoisonnement.

Le chef de guerre s'était montré prestigieux ; le politique ne fut pas moins habile. Témoins, ses démêlés avec l'Eglise franque ! Quelles que soient la religion et le pays, les chefs temporels cherchent toujours à avoir sous leur coupe les chefs spirituels. C'est vrai aujourd'hui ; c'était encore plus vrai dans le Haut Moyen Age : les évêques avaient gardé nombre de prérogatives temporelles depuis ce cinquième siècle où ils avaient dû souvent prendre en mains la défense de la cité. En Armorique, l'Empereur carolingien réussissait continuellement à installer des évêques francs, la métropole de Tours y exerçant théoriquement son autorité : la juridiction

en territoire breton était néanmoins assez flottante et même enchevêtrée, à cause du système des moines-évêques.

Maître de l'Armorique, Nominoë s'emploie assidûment à éliminer ces évêques étrangers, dont tel se donne plus de souci de saper la puissance bretonne que de promouvoir le bien de son peuple. Dom Conwoïon fournit une excellente méthode : il les fait prendre en défaut de simonie, c'est-à-dire de monnayage des choses saintes et des fonctions sacrées, et les amène à démissionner d'eux-mêmes devant une assemblée de 72 notables, religieux et laïques, à Coatleu, près de Redon. Nominoë les fait remplacer aussitôt par des Bretons. Les protestations du roi franc, du métropolitain de Tours et des autres évêques de Neustrie, le laissent totalement sourd et il entame les premières démarches pour l'érection de Dol en métropole. Il obtient la promotion de Saint-Brieuc et Tréguier au rang d'évêchés, donnant ainsi à Dol deux suffragants de plus, et l'égalant à la métropole de Tours. Et, pendant trois siècles, dans la pratique, Dol sera adoptée comme métropole par les Bretons. Politique de premier plan, auteur de l'indépendance bretonne, Nominoë peut être considéré, à juste titre, comme le créateur de la Bretagne, le « Père de la Patrie ». Désormais, l'Armorique est devenue une Bretagne qui a sa place au soleil.

*
**

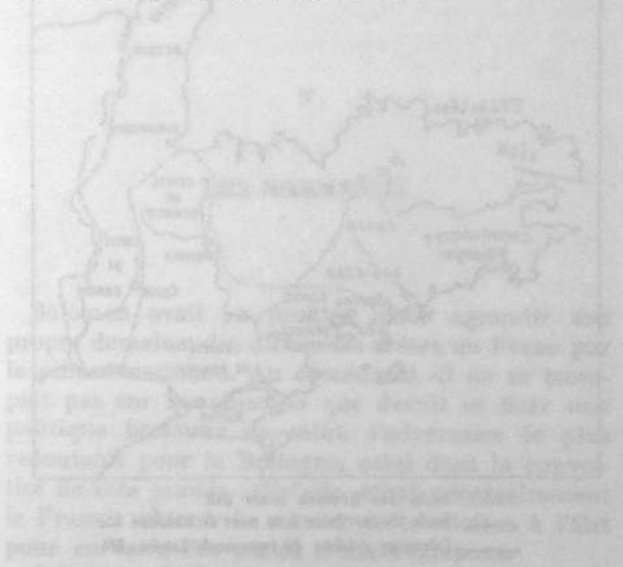
Charles Le Chauve s'était imaginé que la dispa-

rition prématurée de Nominoë allait lui redonner ses chances de reprendre pied en Bretagne. Il attaque sans plus tarder. Mais, près des rives de la Vilaine, il se heurte à Erispoë, fils de Nominoë, et se fait battre, une fois de plus, au Grand-Fougeray. Il doit reconnaître officiellement Erispoë comme « Roi des Bretons », lui céder définitivement les comtés de Rennes et de Nantes. Néanmoins, devant la menace que font peser sur les côtes franques et bretonnes les invasions normandes, les deux adversaires finissent par s'entendre. Mécontent, Salomon, cousin d'Erispoë, monte une conspiration, fait assassiner le premier des Bretons et... prend sa place.

Salomon, habile et sans scrupules pour s'emparer du pouvoir, se montre, par la suite, digne de l'autorité qu'il a usurpée ; il marche au roi franc son appui contre les Normands, réussissant ainsi à acquérir, sans coup férir, l'Avranchin et le Cotentin, et même une partie de l'Anjou. En 868, Salomon peut s'intituler « prince de toute la Bretagne et d'une grande partie des Gaules ». Au faite de sa puissance, Salomon, Salaün pour les Bretons, donne superbe allure à la monarchie bretonne. Il s'entoure d'une cour au brillant décorum. Il se montre justicier inflexible et respecté. Ses relations se présentent dans les meilleures conditions avec les évêques et même avec le Pape qui a reconnu officiellement sa royauté. Cependant, le remords n'est pas sans assombrir la vie de ce chef prestigieux, qui décide d'abandonner le pouvoir et de se retirer dans un monastère pour y finir ses jours. Ses ennemis ne l'y laissent même pas en paix. Gur-

vand, gendre d'Erispoë et Paskwiten, son propre gendre, s'emparent de lui et le livrent aux chefs francs, qui lui crèvent les yeux et le mettent à mort.

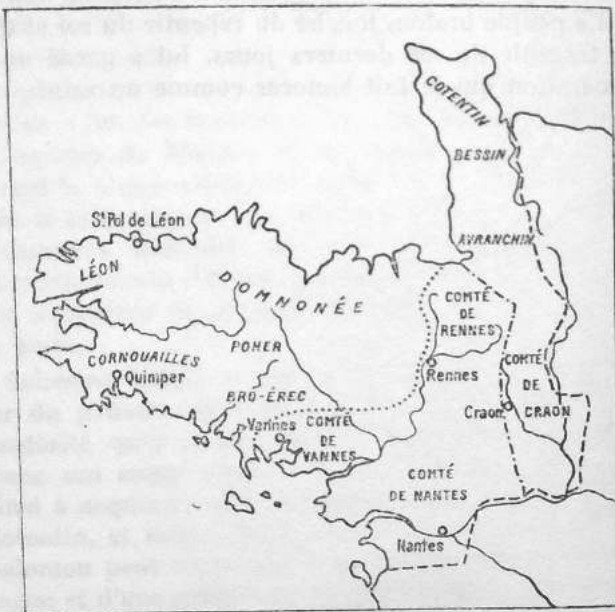
Le peuple breton, touché du repentir du roi et de la tragédie de ses derniers jours, lui a gardé une vénération qui le fait honorer comme un saint.



A la mort de Salomon, le royaume bretonne est à son apogée, et pendant ce qui s'appelle l'ère salomonienne, le royaume bretonne est le plus puissant de la France occidentale. Les Bretons ont conquis, par leur force, les Normands et par leurs dissensions intestines, se sont divisés. Mais, ce dernier succès la Bretagne à la mort de Salomon.

Les Bretons se montrent alors aux Normands dans

La Bretagne au IX^{ème} siècle



- limite des Bretons avant 845
- - - - - limite du territoire à la mort de Nominoë 851
- — — — — Extension extrême du royaume de Saluān 874

LA BRETAGNE
DANS SA PLUS GRANDE EXTENSION

V

LES NORMANDS

Salomon avait su profiter, pour agrandir son propre domaine, des difficultés créées au Franc par le pillard normand. Au demeurant, il ne se trompait pas sur les objectifs que devait se fixer une politique bretonne de salut, l'adversaire le plus redoutable pour la Bretagne, celui dont la convoitise ne sera jamais satisfaite, étant nécessairement le Franc : obtenir la cession de territoires à l'Est pour en faire des sortes d'Etats-tampons.

A la mort de Salomon, la royauté bretonne est à son apogée ; et pourtant, elle est fragile. L'ascension a été fulgurante, la chute sera brutale : les Francs sont occupés par leur lutte contre les Normands et par leurs dissensions intestines : ce double fléau va désoler aussi la Bretagne à la mort de Salomon.

Les loups se mangent entre eux : complices dans

l'assassinat, Paskwiten et Gurvand se combattirent dès le lendemain, chacun prétendant s'emparer du pouvoir suprême. Ainsi surgit dans l'histoire bretonne la première rivalité Nantes-Rennes. Paskwiten régnant sur le Nantais, le Bro-Erec et la Cornouailles, Gurvand sur le pays de Rennes, la Domnonée et le Léon. De cette rivalité, de cette guerre civile, les vrais bénéficiaires vont être les Normands.

Pour la Bretagne, ce fut à la fois un désastre et une chance : désastre parce que le tempérament féroce et destructeur du Normand ne laissait derrière lui que ruines, chance parce que ce même fléau avait tellement affaibli le Franc que l'adversaire le plus dangereux pour le Breton était neutralisé et ne pouvait profiter de la guerre civile. Cet adversaire pouvait néanmoins soudoyer le Normand pour qu'il choisit plus à l'ouest ses terres de pillage : il n'y manqua pas.

Le Normand, en bon diplomate, trouvait des complicités dans une Bretagne divisée. Ce fut toujours un défaut des Celtes d'appeler à l'aide des voisins dans leurs querelles intestines ; et ces voisins finissent par s'imposer en maîtres. Au neuvième siècle, des Bretons s'appuient une fois de plus sur l'étranger contre d'autres Bretons. L'intrépidité d'un Gurvand réussit bien à repousser les Normands devant Rennes ; mais, chassé d'un point, le Normand lance ses incursions sur un autre. Non sans peine, Alain le Grand, frère de Paskwiten, réussit de nouveau à faire l'unité bretonne sous son autorité et vainc les Normands à Questembert en 888.

Succès éphémère, dû à la valeur et au prestige personnels. L'homme disparu, les mêmes problèmes surgissent : le harcèlement normand reprend, inexorable, d'autant plus hardi que les querelles de succession rongent de nouveau la Bretagne et la mènent à des situations sans issue. Gourmelon, comte de Cornouailles, est à peine reconnu par tous. La royauté bretonne n'est plus qu'un nom. Le dixième siècle ouvre, pour la Bretagne, une ère désastreuse. Terrorisés par les pillages et les massacres, les seigneurs cherchent refuge hors Bretagne ; les moines s'enfuient des abbayes ruinées, emportant les reliques de leurs fondateurs jusque dans le Berri, jusqu'à Pithiviers, jusqu'à Montreuil-sur-Mer. Et le pauvre peuple n'a d'autre solution, lui, que de supporter le joug du vainqueur.

Elles sont longues, ces vingt-cinq années de misère et d'anarchie. Mais, dans son refuge de Montreuil, le moine Jean de Landévennec n'est pas resté inactif. Il a suivi de près l'éducation d'Alain, petit-fils d'Alain le Grand, réfugié à la cour du Roi d'Angleterre. Quand tout est au point, Alain revient en Bretagne par surprise et vainc les Normands à Dol, à Plourivo, (toull ar c'hwiled), à Nantes en 937. Encore une grande date de l'histoire de Bretagne, date de la libération de la patrie bretonne par Alain le Libérateur : Alain Barbe-Torte.

*
**

L'épreuve normande a été terrible. La Bretagne a réussi à s'en tirer, non sans gros dégâts, non

sans y laisser des plumes, puisqu'il ne sera plus question pour elle de ces zones de marches : Cotentin, Avranchin, pays de Mayenne ou de Craon, qui, à vrai dire, n'avaient jamais été assimilés. Mais, à la sortie de l'épreuve et malgré les contestations successorales, l'unité bretonne, créée par Nominoë, s'est consolidée dans cette lutte commune contre un adversaire féroce. Les Bretons ont pris conscience d'un intérêt commun ; l'âme bretonne s'est forgée dans la résistance. L'indépendance a été chèrement reconquise : elle l'est tout de même pour cinq siècles, même si le titre de roi est perdu définitivement. Elles existent toujours à Plourivo, à Questembert, ces vieilles croix qui furent « levées » en commémoration de la victoire sur les Normands. Témoins fidèles, après un millénaire, que la Bretagne n'oublie pas ses heures de gloire ni ceux qui sont morts pour qu'elle soit libérée de toute oppression.

*
**

Après la victoire de Trans, en 939, la Bretagne se retrouve maîtresse chez elle, dans ces frontières que lui avait préparées Nominoë et que lui avait acquises définitivement Erispoë. Les comtés de Nantes et de Rennes sont intégrés au Duché et leur appartenance à l'entité Bretagne ne sera plus mise en question.

Leur qualité bretonne est définitive, l'implantation de la langue bretonne ne le sera pas : les désastres apportés par les Normands sont venus

trop tôt. Nominoë et ses successeurs avaient installé comme chefs dans les territoires conquis des seigneurs d'origine bretonne et qui naturellement utilisaient leur langue ; ils avaient installé aussi abbayes et évêchés où la langue usuelle était le breton. Suivant une loi de colonisation qui n'est pas propre au vingtième siècle, la langue des classes dirigeantes serait devenue peu à peu la langue de tout le peuple. Noms bretons de communes, de hameaux, jalonnent encore l'aire extrême atteinte jadis par la langue bretonne, depuis St-Hilaire-du-Harcouët jusqu'à Pornic, en passant par Pléchatel, Guipry, Guémené-Penfao, etc., même si la ville de Rennes restait une enclave romane. Une des conséquences imprévues des ravages normands a été que, réfugiées pendant trente ou quarante ans loin de leur pays, coupées de tout contact avec les Bretons insulaires, ces classes dirigeantes ont perdu la pratique de leur langue d'origine et en sont restées, à leur retour, à cette langue d'oïl qu'ils trouvèrent dans leurs lieux de refuge. N'eussent été ces invasions normandes, la Bretagne fût devenue un pays entièrement bretonnant.

sont pas dans la logique féodale), le seigneur dispose d'un domaine « public », qui lui confère son titre de noblesse et au nom duquel il tient une place dans la hiérarchie féodale. Il est nécessairement vassal pour cette terre, tout en y étant peut-être suzerain par rapport à d'autres, et il doit l'hommage à son propre suzerain. La légitimité de l'exigence de cet hommage par un voisin provoque contestations, querelles et guerres, du fait qu'il est un aveu de dépendance, extorqué souvent à la suite d'une campagne militaire malheureuse. Néanmoins, cet hommage reste souvent théorique, surtout s'il s'agit de l'hommage simple qui n'entraîne pas droit de haute justice ni exigence militaire. Lien moral, il suppose une présomption de fidélité envers un suzerain, donne à ce suzerain la garantie que, en cas de conflit, il n'aura pas comme ennemi son vassal : l'hommage simple est une sorte de pacte de non-agression.

*
**

En face de la Bretagne, deux puissants voisins : le roi d'une France naissante, dont les possessions sont lointaines, et une dynastie dont la puissance s'accroît chaque jour : les Plantagenêts, issus de l'Anjou. Mariages, héritages ou conquêtes les rendent bientôt maîtres de la Normandie, du Poitou, du Maine et de l'Aquitaine, et même de l'Angleterre. Pour la Bretagne, ce voisin qui l'encerclé de partout constitue le danger immédiat ; et la prudence politique veut qu'elle se ménage contre le Planta-

VI

RIVALITÉS SEIGNEURIALES

Cependant que se poursuivait, en ce Haut-Moyen-Age, la dure lutte contre les Normands, s'installait peu à peu en Bretagne le système féodal. Le principe féodal d'hommage et de dépendance était pourtant contraire à la démangeaison celle d'anarchie et d'indépendance. Mais la Bretagne ne pouvait rester en dehors d'institutions qui s'installeraient dans cette société européenne dont le grand élément d'unité était la foi chrétienne et où l'on reconnaissait au Pape un rôle d'arbitre suprême. La seigneurie bretonne, reconnue sur pied d'égalité au même rang que toute autre seigneurie médiévale, participa largement à la construction des institutions féodales.

La base du système est le fief et la hiérarchie des fiefs. En dehors de ses terres « personnelles » ou privées, qui d'ailleurs se raréfient (car elles ne

genêt l'appui du lointain Capétien. Toute l'histoire de la politique étrangère de la Bretagne pendant le Moyen Age se résume dans cette lutte d'influence qui dure cinq siècles et finit par l'assujettissement de la Bretagne au Capétien coriace qui use tous ses adversaires.

La politique intérieure bretonne révèle l'effort, dans cette même logique, des ducs de Bretagne, pour faire reconnaître de leurs propres vassaux, comtes, barons et autres, d'abord une suzeraineté théorique, puis une souveraineté effective. Chez les Capétiens, une tradition successorale nette, connue à tort sous le nom de Loi Salique, évitait querelles et guerres de succession. Rien de pareil en Bretagne où, en cas de succession difficile en ligne indirecte, le plus fort cherche à s'emparer du pouvoir. Ce plus fort assoit sa puissance dans les zones le plus exposées : Nantes et Rennes deviennent tout naturellement les centres où résident les maîtres de la Bretagne, à proximité de ces frontières où il faut courir en cas de danger. Léon, Cornouailles, Bro-Erec passent totalement au second plan. Et par mariages, leurs domaines tombent peu à peu sous la suzeraineté puis la souveraineté des comtes de Nantes ou de Rennes. La rivalité la plus nocive s'accuse entre maison de Rennes et maison de Nantes, entraînant ces guerres intestines où on appelait le voisin à intervenir en Bretagne.

De ces querelles où se heurtent les Conan, Hoël, Alain, Geffroi, Eudon, etc., fils, gendres ou bâtards du prédécesseur, on peut conclure que la reconnaissance de suzeraineté était bien précaire. Aux siècles précédents le danger qui guettait l'autorité

ducale était que les seigneurs, mis à la tête d'une circonscription, comté ou vicomté, fussent tentés d'agir non en fonctionnaires, mais en propriétaires : ils finissaient par se croire un droit sur le territoire et s'efforçaient d'en faire leurs fils héritiers. Cette étape de transition est franchie ; et presque partout, les seigneurs ont gagné : les pouvoirs du duc sont devenus très relatifs. Il ne sait jamais sur quels appuis il pourra compter avec certitude en cas de conflit avec l'étranger. Il ne peut même pas toujours être sûr de sa parenté ; et la constitution d'apanages en faveur des puînés fut une pratique qui causa bien des déboires aux ducs de Bretagne.

Au début du XI^e siècle, sous la pression du Plantagenêt, Nantes tient le haut du pavé ; une soumission trop plate à ce puissant voisin pourrait bien mettre la Bretagne définitivement sous cette influence qui eût neutralisé sa personnalité. Alain III, comte de Rennes, réussit à dégager la Bretagne de cette emprise, quitte à avoir à se garder ensuite contre la jalousie d'Eudon de Penthièvre et contre la rapacité du duc de Normandie.

Alain Fergent, issu de la famille de Cornouailles, mais comte de Rennes et reconnu partout comme duc, résiste aux prétentions normandes et refuse l'hommage. Guillaume le Conquérant pénètre en Bretagne, ravage le comté de Rennes, assiège Dol, mais s'enfuit en apprenant qu'Alain Fergent approche avec une solide armée. Ce triomphe contre l'ennemi redouté donne un prestige immense à Alain ; son autorité ducale n'est plus contestée : elle peut intervenir efficacement dans les querelles locales, assurer partout prompt et fière justice. Cette au-

torité est suffisamment solide pour qu'Alain s'absente cinq ans à la Croisade, en confiant son duché à la sagesse de sa femme Ermengarde ; elle est suffisamment solide pour qu'il puisse même, en 1112, passer sans dégâts la couronne ducale à son fils Conan et se retirer dans un monastère.

Si le pouvoir est solide, la transmission ne l'est pas : pour peu que survienne la mort du duc sans héritier direct et qu'un second mariage ait introduit une imbrication de successeurs, prétentions et contestations surgissent, amenant la recherche d'un appui étranger. En 1154, le voisin, c'est Henri II Plantagenêt, dont l'Empire est immense. Eudon de Porhoët, héritier contesté de Conan, ne peut, malgré ses efforts, préserver la Bretagne des attaques et pillages systématiques que, pendant quinze ans, Henri lui inflige, gardant prisonnière et faisant mourir de mauvais traitements Alix, la fille d'Eudon.

Exaspérés les Bretons en appellent à Louis VII, roi de France, qui se contente prudemment d'encouragements ; car l'adversaire est de taille. Eudon de Porhoët, isolé et indomptable dans sa lutte pour la liberté, meurt pauvre et exilé.

Henri II Plantagenêt est parvenu à marier son fils Geoffroi à Constance, héritière de Bretagne ; mais, comme de juste, le duc Geoffroi, une fois maître en son domaine, défend ses propres intérêts et non ceux de son père ; et il a la sagesse d'établir une loi successorale qui impose l'indivisibilité des grands fiefs au profit de l'aîné : « l'Assise du Comte Geoffroy » (1185) : il écarte ainsi cet émiettement

qui ruinait la puissance des troupes seigneuriales, principale force militaire du duché.

Un fils posthume succède à Geoffroi, mort dans un tournoi : Arthur de Bretagne. Richard, Cœur de Lion, son oncle, duc de Normandie, multiplie comme tuteur et suzerain, ses interventions en Bretagne, fatiguant le pays de ses exigences, si bien qu'à l'âge de quinze ans, majorité légale pour le souverain, Arthur prend en mains le pouvoir ; et, pour se dégager de cette tutelle oppressive, en appelle au Capétien Philippe-Auguste. C'était appeler le renard contre le loup.

Le Capétien libère bien Arthur de l'emprise de Richard, mais pour le lancer, quelques années après, dans une lutte sans issue contre Jean sans Terre, successeur de Richard. Arthur, livré, par la trahison d'un Français, à son oncle Jean sans Terre, fut assassiné par Jean et jeté dans la Seine à Rouen, en 1203. Les Bretons exigèrent alors de Philippe-Auguste, suzerain de Jean sans Terre, châtimement de l'assassin, qui perdit ainsi tous ses droits sur la Bretagne.

Soustraite à la tyrannie normande, la Bretagne passe sous l'influence envahissante du roi de France, qui en profite pour marier la jeune héritière du duché, demi-sœur d'Arthur, à Pierre de Dreux, un Capétien. De l'influence d'Henri II et des Plantagenêts, la Bretagne gardait un peu d'ordre avec l'instauration complète du système féodal.

De l'ordre il en fallait. Salomon, le puissant Salomon, avait été roi, mais non pour autant maître absolu de ses terres ; les vrais maîtres étaient les grands féodaux ; et ils n'accordaient l'appui de leurs



armes au duc que selon leur bon plaisir. L'effort des ducs tendit à rattacher, par mariages, héritages ou traités de paix, les comtés au domaine ducal. Vers la fin du x^e siècle, annexion du comté de Bro-Erec, en 1066 des comtés de Nantes et de Cornouailles, en 1084 du comté de Rennes ; au milieu du XIII^e siècle de la vicomté de Léon, puis du Poher, plus tard du Porhoët oriental avec Josselin, puis du Porhoët occidental avec Rohan. Tréguier, Goëlo et Penthièvre, constitués en apanages, subsistèrent tels jusqu'en 1365. Le Poudouvre, domaine épiscopal de Dol, fut rattaché à la suite d'une rébellion.

La Bretagne a tout de même survécu dans de pareilles conditions : c'est que cet émiettement de l'autorité minait tout autant la puissance du voisin, qu'il fût le Normand, l'Angevin ou le Capétien.

VII

LA BRETAGNE MÈDIEVALE

Les périodes de troubles, les guerres provoquent souvent dans l'existence des peuples une perturbation profonde ; elles y jouent parfois un rôle déterminant. Et c'est pourquoi, plus que les calmes heures, elles laissent un souvenir durable ; c'est pourquoi elles déterminent les coupures, les étapes de l'histoire ; c'est pourquoi l'histoire politique et l'histoire militaire ont toujours constitué la toile de fond de l'histoire tout court. Il est impossible de comprendre l'évolution historique d'un peuple si l'on refuse d'accorder à ces cruels événements l'importance effective qu'ils ont revêtue.

Ils n'accusent pourtant que des périodes de crise. Les étapes de paix, souvent prolongées, ont existé aussi dans le passé. Et les hostilités se limitaient d'ordinaire à un cadre local très restreint. Un préjugé, trop facilement admis, est d'imaginer

que l'annexion par une grande puissance, en supprimant les guérillas entre voisins, apporte la paix et la prospérité. Voire ! Aucune guerre médiévale n'a détruit en cinq ans le douzième de la population bretonne, et dans ses meilleures forces, comme le fit la guerre de 1914-1918.

Plutôt que de guerres meurtrières, c'est de dévastations imprévues que souffre la Bretagne. Les féodaux, en Bretagne comme partout, ont droit de régler eux-mêmes leurs querelles par la guerre. D'où conflits armés entre eux et le duc, et aussi entre seigneurs voisins. Le plus souvent, il ne s'agit que d'une razzia qui fait peu de victimes, mais rapporte du butin.

Les années de prospérité compensaient les années de misère. Et cette prospérité s'accusait d'autant plus que le système économique de l'époque, mieux équilibré pour une économie régionale que le système actuel, permettait à la Bretagne d'exploiter au maximum ses possibilités et surtout ses possibilités maritimes, tant pour exporter ses toiles que pour importer les grains si une mauvaise récolte entraînait le risque de famine. En raison de l'indépendance le revenu national était réinvesti dans le pays et non arraché par l'impôt pour le bénéfice d'un voisin. La Bretagne tenait une place normale et honorable dans la vie de cette Europe qui s'appelait la Chrétienté.

Sur le plan social, elle était même à l'avant-garde, puisque le servage paysan, qui traîna en France jusqu'à la Renaissance, n'existait déjà plus en Bretagne au XI^e siècle : le paysan devait les redevances et les services, s'il était tenancier de

terres serves ; mais il était libre. Les redevances se réglaient en argent et en nature ; et pour le taux, on s'en tenait au droit coutumier local ; les gens de terres nobles jouissaient de quelques franchises, de par le service d'ost qui leur incombait. Il existait en Bretagne quelques modes de possession terrienne particuliers, héritages de vieux usages introduits avec l'immigration ; le plus célèbre, le domaine congéable, a duré jusqu'à la Révolution : la terre appartenait au propriétaire, les édifices et superficies à l'exploitant ; le propriétaire ne pouvait congédier l'exploitant que moyennant remboursement à celui-ci de tous ces biens de surface. Ce système, particulier au seul pays bretonnant, a beaucoup encouragé les travaux de défrichement et de mise en valeur de la campagne bretonne.

La vie du seigneur ne se différenciait guère de celle des seigneurs du reste de l'Occident, avec cette nuance toutefois que le seigneur breton vivait plus près de ses gens, dont il était d'ailleurs le défenseur attitré. Et comme le paysan jouissait de sa liberté personnelle, l'opposition de classes était moins marquée. L'histoire bretonne de l'époque ne mentionne qu'une seule jacquerie, une seule révolte paysanne. Aucune révolte communale non plus pour conquérir des droits ou des libertés, comme ce fut le cas dans le Paris de Louis VI le Gros. Seule la ville de Saint-Malo tenta d'obtenir du duc le statut de « commune jurée », dans le but de se dégager de la tutelle épiscopale. Mais la menace royale, sur appel de l'évêque, obligea le duc à rétablir les choses en état. Les notables avaient eux-mêmes souci de la répartition de l'usage des

redevances ; et ils ne se laissaient point exploiter par les abus d'une puissance seigneuriale ou ecclésiastique. Au besoin, l'appel au duc était prévu ; et ils ne s'en privaient point. Le duc, heureux de cette reconnaissance de son autorité, saisissait cette occasion de jouer son rôle naturel de protecteur du faible.

*
**

Comme partout, la vie intellectuelle du temps était liée à ces centres de culture qu'étaient les châteaux et les monastères. Tout un chapitre de la littérature française s'intitule « le roman breton ». Il ne s'agit évidemment pas d'écrits en langue bretonne, mais de récits au type précis d'inspiration, d'une veine poétique dont la source était en Bretagne ; et cette éducation de l'amour courtois changeait quelque peu la société seigneuriale lassée des seuls récits de guerre. Le Cycle de la Table Ronde, avec l'épopée du Graal, la complainte de Tristan et Yseult, autant de thèmes que la littérature médiévale de tous pays est allée puiser en Bretagne. « Bretagne est poésie » : c'est vrai aujourd'hui ; c'était encore plus vrai en ces rudes siècles. On écrivait en latin, on écrivait en roman, on écrivait en breton ; mais on écrivait peu : on parlait surtout et on chantait, s'accompagnant de la rote ou de la harpe, si bien que le plus grand nombre de textes ne nous ont pas été transmis. Les ravages des Normands, des guerres de Religion, de la Révolution se sont chargés de détruire les écrits au cours

des siècles. Quelques noms ont surnagé, de par l'influence universelle qu'ils ont eue, tel Abélard : mais si son désespoir d'amour avec Héloïse a pu le rendre populaire, Abélard était plus un philosophe et un théologien qu'un poète. Détourné de son pays par une formation ou plutôt par une déformation étrangère à sa race, toute sa vie n'est qu'une lutte entre un tempérament breton hypersensible, une intelligence indépendante hors-pair, et un cadre, tant matériel qu'intellectuel, qui l'étouffe : il est déjà atteint du complexe d'infériorité qui lui fait renier son peuple et ses origines.

Homme d'église aussi que Robert d'Arbrissel, et de grande classe. Réformateur envoyé par Dieu à une époque où l'Eglise, en toute la Chrétienté, souffrait d'abus inhérents à la puissance et au prestige temporels qui lui étaient reconnus. Du haut en bas de la hiérarchie s'était glissée la corruption, tant dans l'achat des charges et des fonctions que dans les mœurs cléricales. Nombre de comtes-évêques, à la tête de vastes domaines, se comportaient plus en chefs temporels que spirituels ; quelques-uns même étaient mariés et transmettaient leur charge, comme héritage, à leurs enfants. La foi simple de ces époques d'absolu n'en était point affaiblie, puisqu'elle se jeta avec enthousiasme dans les Croisades.

Il n'est pas une Croisade où ne combattirent les seigneurs bretons : Alain Fergent, le duc, s'absenta sept ans pour la première. Faut-il citer Raoul de Fougères, Henri d'Avaugour, André de Vitré, Pierre Mauclerc et son fils Jean Le Roux, duc de Bretagne lui aussi, présent à la dernière ? Et, en 1198, il y

eut même une croisade spécifiquement bretonne, plus populaire que seigneuriale pour son malheur peut-être puisque, mal commandée, cette foule de petites gens périt en Asie Mineure : elle laissait glorieux le nom breton dans la grande épopée médiévale.

Rome, confiante en l'Eglise de Bretagne, songeait déjà à y trouver appui pour cette réforme des mœurs. Et, pendant trois siècles, jusqu'en 1199, Dol fut tacitement toléré comme archevêché et métropole, malgré les réclamations incessantes de Tours et du roi de France ; Grégoire VII lui accorda même le privilège du pallium. Les abbayes de Landévennec, Rhuys, St-Méen, Léhon, détruites par les Normands, se remontaient. Des abbayes nouvelles, lancées par la Réforme cistercienne, poussaient comme champignons, en cette fin du XII^e siècle : le Relecq, Boquen, Bon-Repos, Langonnet, St-Maurice, Coat-Malaouen... La décadence était donc moins profonde qu'on le veut bien dire ; et la sainteté florissait et s'épanouissait au milieu des violences.

L'art florissait aussi et reprenait pour s'exprimer la traditionnelle symbolique des pays celtes, tels la spirale ou les entrelacs que les animaux stylisés des manuscrits irlandais ont popularisés. Les bois travaillés ont disparu à peu près tous ; la pierre reste dans le granit roman de Merlevenez, de Loctudy ou de Rhuys : la Bretagne donnait son cachet propre à ses emprunts de l'art roman du Haut Moyen-Age.

VIII

PAIX ET INSTITUTIONS

L'accroissement de la puissance capétienne met la Bretagne en fragile position. Le roi de France, en imposant comme mari à la duchesse Alix un Capétien, espère avoir en mains la politique bretonne. L'évolution de cette politique ne se fait pourtant pas dans la ligne espérée par le roi. La pression française s'accroît continuellement, d'autant plus pesante que le sentiment national français prend plus nette conscience de lui-même. Parallèlement, le sentiment national breton s'accroît tout autant. Les institutions juridiques se développent en France ; la structuration de l'administration bretonne s'accroît chaque jour plus marquée, sous l'influence de ces princes d'origine capétienne. Cette structuration affermit la puissance ducale, tant à l'intérieur face aux grands vassaux

qu'à l'extérieur, du fait d'une force solide et prospère avec le prestige de laquelle il faut compter.

Le premier de la dynastie capétienne, Pierre de Dreux, dit Pierre Mauclerc, ne donne guère de consolations à Philippe-Auguste. Comme il a prêté hommage au Roi, il ne se soulève pas contre lui ; mais c'est tout ! En revanche, il s'attaque à tous les abus de pouvoirs ou même aux pouvoirs légitimes des seigneuries, aussi bien seigneuries spirituelles que temporelles ; car, maîtres d'importantes terres féodales, les évêques jouissent de solides bénéfices, auxquels correspondent les devoirs féodaux habituels. Il supprime le tierçage, taxe ecclésiastique sur les héritages vacants, enlève aux seigneurs de la Côte le droit de bris. Ses réformes sont équitables, mais Pierre n'a pas la manière, et il s'aliène le clergé et les féodaux. Le voilà excommunié ; et le duché est « interdit » pendant trois ans. Il faut l'intervention du roi d'Angleterre pour réconcilier le duc avec Rome. Il faut aussi l'attaque d'Amaury de Craon, soudoyé et soutenu par le roi de France, pour réconcilier les féodaux avec le duc à l'heure du péril national ; et les Français se font battre en 1222 à Chateaubriant. Mauclerc n'était lié par aucun serment aux successeurs de Philippe-Auguste ; et l'intérêt breton lui commande en 1230 de s'allier à Henri III d'Angleterre contre Louis IX, qui échoue à Saint-Aubin-du-Cormier, mais réussit à vaincre Pierre à Ancenis et Chateaubriant.

Pierre cède la couronne ducale à son fils Jean. Ce Jean le Roux n'a rien d'un homme de guerre ! Pendant cinquante ans, il tient en mains le duché ; pendant cinquante ans, il réussit à le maintenir en

paix, tout en développant, même par des moyens douteux, la puissance ducale, au détriment de ses grands vassaux. C'était tout à fait conforme aux habitudes capétiennes ; c'était contraire au caractère et aux traditions bretonnes ; c'était peut-être un bien à une heure où la centralisation capétienne s'accroissait sur les bords de la Seine et où les intérêts bretons exigeaient que les Capétiens trouvasent en face d'eux une solide autorité ducale. Jean le Roux : c'est à lui que les Bretons doivent d'avoir été débarrassés pour des siècles de l'usure juive, de par le décret de 1240 à la Cour Plénière de Ploërmel : « En ce temps, écrit l'historien Bertrand d'Argentré, le pays se trouva fort chargé de Juifs habitans en Bretagne ; l'inclémence et la cruauté de leurs usures consommaient nobles et marchans et surtout le menu peuple : s'assemblèrent les Estats et firent instante requête au duc de les chasser. » Lombards et Cahorsins prirent le relais du service bancaire pour le duché.

Luttant aussi contre les abus temporels des évêques, Jean se fait excommunier pendant un temps. Mais une ardente participation à la Croisade rachète tout ; et pour bien marquer son indépendance, il marie son fils à la fille du roi d'Angleterre, ce qui redonnait à la Bretagne le comté de Richemont comme apanage successoral. Ce long règne, où les puissants se sentent matés, sans que rien de glorieux n'apporte de compensation apparente, a bien dégagé le duché de l'emprise royale. A son issue, la situation bretonne semble si bonne que Jean II, fils de Jean le Roux, peut se permettre en 1294 une alliance avec l'Angleterre dans une guerre

contre Philippe le Bel. Et il faut la sottise anglaise, qui ravage Brest et Saint-Mathieu, pour que le duc s'allie avec Philippe qui confère à la Bretagne le titre officiel de Duché-Pairie. Un titre ! Il y a bien longtemps que le pays était reconnu comme duché par la puissance suprême de l'Époque, la Papauté ; et la concession royale était bien platonique.

Platonique peut-être, elle faisait partie de toute une politique capétienne, qui tendait peu à peu à substituer la notion de souveraineté à celle de suzeraineté, et se traduisait par les ingérences officieuses de subalternes dans les affaires du Duché. Les subalternes, on peut toujours les désavouer quand ils ont fait un faux-pas en allant trop loin dans une exigence fiscale ou judiciaire. Le coup est tout de même marqué et peut servir de précédent à la première occasion.

Saint Yves lui-même eut à subir une vexation de ce style : le roi de France avait obtenu du Pape droit de prélever un cinquantième des revenus sur les biens de l'Église ; et il émit la prétention d'user de cette autorisation en Bretagne. Yves n'hésita pas à transporter dans la cathédrale de Tréguier tous les biens précieux de l'Évêché ; et le peuple breton se souleva contre les agents royaux.

*
**

Yves, saint Yves, le personnage le plus populaire de toute l'histoire bretonne ! la plus belle figure de Bretagne, il représenta dignement son pays en

ce treizième siècle rayonnant de foi chrétienne, pour longtemps le plus beau siècle de l'histoire de l'Église. Yves Hélori, de Tréguier, élevé par une mère digne émule de Blanche de Castille, vint comme étudiant à l'Université de Paris, au titre de la « nation bretonne », qui y regroupait les Bretons. En ces prétendus siècles d'obscurantisme, de cette lointaine Bretagne, des jeunes gens, même pauvres, n'hésitaient donc pas devant des semaines de route pour aller au loin chercher la science. Après de longues années d'études juridiques, voilà Yves de retour à Rennes, clerc, nommé official, c'est-à-dire chargé d'instruire les causes judiciaires ecclésiastiques. Mais, l'évêque de Tréguier le rappelle auprès de lui comme official de Tréguier, et bientôt comme recteur de Trédrez, puis de Louannec.

Il est la providence pour les malheureux qui viennent lui confier leurs misères matérielles et spirituelles, ces malheureux qui gardent ses préférences et à qui il se dévoue corps et âme pendant les quelque vingt-cinq ans de son ministère : « Advocatus et non latro, res miranda populo... » Tout son bien, tous les dons qu'il reçoit sont pour les pauvres, pour ces mendiants, si nombreux en ces temps où l'opulence voisine fréquemment avec la plus noire misère. Pour lui, une pierre lui suffisait comme oreiller : la science et les textes juridiques ne lui ont desséché ni l'âme ni le cœur. Et de son vivant déjà se répand sa réputation d'avocat des pauvres, de protecteur des miséreux. Il meurt à l'âge de cinquante ans en 1303 : un deuil pour toute la Bretagne. En 1347, devant la vénération populaire, devant les miracles qui se multiplient

sur son tombeau, il fut inscrit au catalogue des saints de la Sainte Eglise. Si aujourd'hui une église de Rome s'appelle Saint-Louis des Français, une autre s'y appelle Saint-Yves des Bretons (tout comme il s'y trouva jadis une chapelle dédiée à Saint-Malo). Patron des avocats, saint Yves a donné, à travers le Monde et les siècles, un splendide titre de gloire à la Bretagne.

*
*
*

Curieuse coïncidence que cette gloire soit celle d'un avocat en un siècle où se précisent et se déterminent les institutions administratives et juridiques de la Bretagne. L'administration ducale, en un duché indépendant, se calque peu à peu, très logiquement, sur les institutions royales de l'époque : autour du duc, une « cour » composée des principaux chefs de services indispensables pour faire respecter une autorité de plus en plus gourmande : le chancelier, garde des sceaux et ministre de la justice ; le chambrier, préposé aux finances ; le maréchal pour l'armée, le sénéchal pour l'intérieur. Ces personnages forment le noyau des futurs Conseil Ducal, Parlement et Etats de Bretagne. A travers le duché, l'autorité ducale est représentée par huit baillis, sortes de préfets omnipotents, polyvalents comme on dirait aujourd'hui, ayant attributions d'ordre financier et militaire. Les ressources du duché, impôts directs et indirects, sont ordinaires et extraordinaires. Habituellement, le duc fait comme les autres seigneurs et se con-

lente des ressources de son domaine ; dans les cas extrêmes, les autres seigneurs, ses vassaux, doivent apporter leur quote-part aux charges du duché. A ces vassaux également de fournir à leurs frais les hommes d'armes, en proportion de l'importance de leur domaine.

« La Très Ancienne Coutume de Bretagne » fut rédigée vers 1320 : c'est un monument juridique encore plus intéressant par son esprit que par sa lettre, un code où il est fait appel autant à la charité qu'à la justice pour améliorer les rapports sociaux, à une charité et à une justice fondées non sur une vague et imprécise solidarité humaine, mais sur l'esprit même de l'Evangile, comme il convient à une société chrétienne. La Bretagne n'a pas attendu le vingtième siècle pour voir un délit dans le refus de porter secours ou pour taxer les sauvegardés en cas de calamité publique afin de dédommager un peu les victimes. « Autrefois, avant que les droits fussent établis, quand une personne avait coupé le bras à une autre, on lui disait de prendre vengeance en telle manière et pour ce fut regardé de droit que ce n'était pas bien, car c'était faire meschief sur meschief sans profit pour personne. » Est réputé coupable le refus d'un charroi au voisin qui bâtit son logis ; est réputé coupable qui n'accourt pas éteindre un incendie. Si la lutte contre l'extension d'un incendie nécessite la destruction des maisons proches, l'indemnité est prélevée sur ceux dont les biens ont été ainsi protégés. Il s'agit moins de veiller à faire respecter des articles ou des textes de lois que de veiller au bon ordre et au relèvement des coupables. C'est toute l'âme d'une époque, tout

le caractère profond d'un peuple ; c'est l'esprit de saint Yves qu'on respire dans « la très ancienne coutume de Bretagne ».

L'esprit chrétien, l'esprit évangélique qui pénètre si profondément le peuple breton du Moyen Age aide à mieux interpréter les démêlés des ducs avec les évêques ou la papauté. La sanction d'excommunication, arme spirituelle, fut utilisée trop souvent pour des motifs temporels par une autorité faible devant les pressions du roi de France, et qui nommait comme évêques en Bretagne des personnages qui se considéraient parfois comme les agents de l'autorité royale autant que comme les représentants de Dieu sur la terre. Le roi, n'arrivant pas à s'imposer aux seigneurs, resserrait son emprise sur la Bretagne par le biais des évêques et des abbés. Dans ces conditions, l'arme de l'excommunication s'émoissait ; et le duc ne perdait guère de son prestige aux yeux d'une population dont il défendait les intérêts.

IX

LA GUERRE DE SUCCESSION

Aux XI^e et XII^e siècles, l'unité européenne s'était traduite dans ces grandes expéditions, religieuses et militaires, que furent les Croisades, exutoire de la supervitalité d'une époque, expression de foi ardente, expression aussi de la puissance pontificale, qui réussissait à faire taire les querelles seigneuriales des grands féodaux, pour les faire se comprendre et s'accorder dans une entreprise commune. A la fin du XIII^e siècle, l'entreprise est à bout de souffle. La Papauté essaie en vain de regrouper des effectifs internationaux. L'échec de saint Louis en 1270 fait de la huitième Croisade la dernière de la série. De plus en plus, chacun songe à travailler pour soi. L'âme commune de la Chrétienté s'estompe devant les intérêts propres des dynasties. Les guerres de prestige et de puissance, les guerres d'intérêts dominant désormais les XIV^e et XV^e siècles. Un long conflit déchire France et

Angleterre, impliquant dans la querelle ce satellite qu'est pour eux la Bretagne.

Posséder une règle successorale bien nette est un avantage énorme pour un Etat. De 987 à 1789, pendant huit siècles, la monarchie capétienne a réussi à se maintenir au pouvoir sans problème, sans que jamais surgît une guerre de contestation, sans que jamais fût posé le problème du droit, même aux heures les plus dangereuses des minorités. C'est dans cette sagesse qu'il faut chercher l'explication essentielle de la réussite capétienne et de la construction française. Elle n'est certes pas due au tempérament gaulois turbulent, capricieux et instable. Elle doit être attribuée à un fructueux mélange du goût romain pour l'ordre et le droit écrit, allié à l'esprit de discipline germanique des tribus franques. L'esprit d'anarchie et le goût congénital de la division chez les Celtes, Gaulois ou autres, étaient neutralisés.

En ces débuts du quatorzième siècle, tout allait bien, apparemment, en cette Bretagne qui terminait un siècle de paix et de prospérité. Simplement, une faiblesse terrible, un vice caché, une menace latente, dont quelques notables plus perspicaces s'inquiétaient tout de même : la succession du duc Jean III, qui n'avait pas d'héritier direct. A chaque fois que le problème lui était rappelé, il écartait une difficulté qu'il ne voulait pas résoudre lui-même, alors que seule son autorité eût eu des chances sérieuses de supprimer les futures contestations : « Après moi, le déluge ! » Son indifférence jeta la Bretagne dans une longue période de troubles, d'où elle sortit définitivement affaiblie.

Deux candidats en ligne en 1341, au décès de Jean III : son demi-frère Jean de Montfort, sa nièce Jeanne de Penthièvre, mariée à Charles de Blois et venant en représentation de Guy de Penthièvre, frère aîné de Jean III. Chacun est convaincu de son droit ; les juristes, consultés, sont incapables d'apporter un argument péremptoire et décisif pour l'un ou pour l'autre. Le conflit est inévitable. Il n'y aurait que demi-mal si la chose était liquidée « en famille ». Mais la prospère Bretagne est une proie trop tentante pour les voisins. Ce n'est pas sans raisons que le roi de France a réussi à imposer, au pusillanime Jean III, son neveu Charles comme époux de Jeanne de Penthièvre. Jean de Montfort, marié à une maîtresse femme, Jeanne de Flandre, Jeanne la Flamme, n'a guère d'autre solution que d'aller chercher appui auprès du roi d'Angleterre, adversaire perpétuel du roi de France. Et voilà le problème internationalisé au pire moment, en ce début de la fameuse lutte que les historiens ont appelée la Guerre de Cent Ans. La Bretagne devient un champ clos où se livrent les querelles de partisans, attisées par l'habileté des souverains voisins. De l'intérêt breton, en tout cela, il n'est guère question, et le peuple en a vaguement conscience. Instinctivement, il est plutôt poussé à soutenir Montfort, dont le « supporter », plus éloigné, paraît moins dangereux. Les hauts barons, au contraire, ne semblent pas fâchés d'une revanche sur l'autorité ducale qui les a matés au cours des deux

siècles précédents ; et, comme le roi de France semble le plus à même d'affaiblir cette autorité, les Rohan, les Clisson à l'occasion, les Tinténiac lui prêtent leur épée : « politique de Gribouille » qui coûte cher à la Bretagne. Les évêques, sauf Vannes et Quimper, sont des Français, dévoués au service du Roi. Leur choix est fait d'avance.

Commencée en 1341, la lutte ne se termine guère qu'en 1364, après succès et revers chez l'un et chez l'autre, captivité de Montfort, puis de Blois, et mort des deux premiers antagonistes. Dès le décès de Jean III, Jean de Montfort court sans délai quérir le trésor ducal et, parcourant la Bretagne-Sud, rallie le peuple à sa cause. Philippe de Valois, le Roi, pense supprimer le gêneur en s'emparant de lui par trahison, sur violation d'un sauf-conduit, et en le jetant en prison. Mais Jeanne la Flamme prend en mains la situation et son courage lui acquiert la sympathie de la population. Son attitude, habile et héroïque, au siège d'Hennebont, permet à ses partisans de recevoir le secours d'une escadre anglaise. Charles de Blois appelle évidemment au secours le roi de France ; et il faut l'intervention du pape pour décider les adversaires à accepter la Trêve de Malestroit (1343).

L'exécution, assassinat légal, par Philippe de Valois de quelques jeunes seigneurs bretons qui avaient milité dans les rangs de Montfort rouvre les hostilités. Montfort meurt en 1345, laissant un fils de six ans, dont Edouard III, roi d'Angleterre, prend en mains la tutelle. La France, d'autre part, est battue par les Anglais à Crécy ; et les Anglais en profitent pour se promener en Bretagne comme

en pays conquis. Exaspérés par leurs exactions et leur insolence, même les partisans de Montfort les détestent ; et le « Combat des Trente », sur la lande de la Mi-Voie entre Josselin et Ploërmel, traduit une explication un peu vive entre les Bretons et leurs prétendus protecteurs. Trente Bretons derrière Beaumanoir ; en face vingt Anglais, six Allemands et quatre Bretons. Après une chaude journée de combat, quatre victimes chez Beaumanoir et dix chez Bembro : les Bretons restent maîtres du champ de bataille.

Après diverses péripéties (Mauron, Rennes) qui ne résolvent rien, après un projet de couper la Bretagne en deux pour céder le Nord à Blois et le Sud à Montfort, près d'Auray une dure bataille, où Charles de Blois est tué et Duguesclin, qui le soutenait, fait prisonnier, le 29 septembre 1364, décide du sort de la guerre. Montfort fils profite de cet avantage décisif pour parcourir toute la Bretagne et rallier la population. Et, le 13 avril 1365, le traité de Guérande termine cette longue querelle. Montfort est reconnu duc sous le nom de Jean IV, avec hommage dû au roi de France ; Jeanne de Penthièvre garde son apanage et ses descendants devront hommage au duc ; la succession sera désormais réservée aux héritiers mâles, du sang de Bretagne.

*
**

La guerre successorale bretonne est terminée ; les rivalités France-Angleterre continuent. Et le conflit n'a procuré au roi de France que trop d'oc-

casions d'intervenir dans les affaires bretonnes. Le duc est encore maître chez lui ; mais il joue sur la corde raide : une chance pour lui que le roi de France soit en difficultés et toujours tenu en échec par l'Anglais. Le danger reste menaçant aux frontières de Bretagne ; quant aux appuis, le duc ne peut guère en espérer d'ailleurs que d'outre Manche.

Cette nécessité met Jean IV dans une position fautive pendant tout son règne. Elevé en Angleterre, il est tenté de s'entourer trop facilement de conseillers anglais. Pour peu que surgisse une nouvelle guerre franco-anglaise (et ce conflit subsiste tout le siècle à l'état latent), les Anglais en profitent aussitôt pour faire de la Bretagne une zone de débarquement et une base de départ dans leurs opérations contre le roi de France ; et voilà de nouveau la guerre en Bretagne, une guerre menée par Duguesclin, Breton qui s'est mis au service d'un Roi trop heureux d'en faire son connétable. En 1373, Jean est obligé d'aller chercher refuge en Angleterre.

En 1378, Charles V, le Roi, prononce la confiscation du Duché en faveur de la Couronne. Lourde faute politique ; car, si les Bretons n'aiment guère l'occupation anglaise et si les hauts barons se mettent trop facilement à la solde du roi de France, la majeure partie du pays ne tient pas pour autant à la sujétion française. Le sentiment national breton s'accuse beaucoup plus profond et plus sérieux qu'on ne l'eût supposé et l'unanimité se fait contre l'usurpation française. Jeanne de Penthièvre proteste la première contre cette violation du Traité

de Guérande, violation qui la spolie de ses droits éventuels, et elle fait savoir à Jean IV qu'elle l'appuiera de toutes ses forces contre le roi de France. Une ligue de barons se constitue qui prépare une troupe de soutien pour le prochain débarquement, les « F. B. I. » de l'époque, les Forces bretonnes de l'Intérieur (!), pour chasser l'occupant. Appelé par son peuple, Jean IV, le Conquérant, débarque à Dinard le 3 août 1379, accueilli avec enthousiasme. Etrange mission pour ce connétable Duguesclin chargé d'aller l'arrêter, suspect aux Bretons pour s'être vendu au roi de France, suspect aux Français de par son origine. Abandonné des siens, Duguesclin obtient du roi d'aller porter ses armes ailleurs ; et il meurt l'année suivante au siège de Châteauneuf-de-Randon. Olivier de Clisson, le Nantais, connétable lui aussi au service du Roi, ne réussit pas davantage contre le Duc de Bretagne. Et Charles V, vexé, ne veut toujours pas revenir sur sa confiscation ni reconnaître Jean IV. Les « Etats de Bretagne », cette institution qui groupe les notables du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, et dont l'intervention a de plus en plus de poids dans l'administration du Duché, souhaitent du Roi cette reconnaissance du Duché ; car les Anglais, de leur côté, deviennent de plus en plus avides et envahissants. La mort de Charles V facilite la solution. L'accord se fait avec Charles VI, au second traité de Guérande, 1381. L'Anglais, furieux, confisque le comté de Richemont, fief du duc de Bretagne, et garde Brest en son pouvoir.

Malgré les vicissitudes et les faux pas de son règne, Jean eut le grand mérite d'avoir relevé la

Bretagne : relèvement de son prestige tout d'abord par l'exigence persévérante des droits régaliens de son duché contre les empiètements du roi de France. Relèvement militaire avec la construction de forteresses : Solidor, Dinan, Cesson, Elven, Sucinio, Clisson ; avec l'utilisation de la première artillerie et la création d'une flotte de guerre ; dernières étapes avant l'infanterie nationale, régulièrement rémunérée, obtenue en 1425 par les milices paroissiales. Relèvement financier par la nouveauté des taxes ducales et de l'impôt du fouage, proportionnel aux capacités des « feux », unité fiscale groupant plusieurs familles. Relèvement économique qui rendit la prospérité et donna grand essor aux petits ports côtiers : Saint-Mahé (Saint-Mathieu), Lanildut, Porsall, défendu par le donjon de Trémazan, Argenton, l'Aberwrac'h, pour ne citer que ces ports du Bas-Léon débordant d'une vitalité qui contraste étrangement avec leur misère du **xx**^e siècle. De leurs quais s'expédiaient blés, fèves, porcs vivants, poisson sec, suif, cuir, etc. L'agriculture, l'artisanat et le commerce enrichissent le pays et cette richesse, encouragée par l'octroi d'indulgences, permet l'achèvement de grandes cathédrales, comme celle de Quimper, ou la construction de basiliques comme celle du Folgoët. De son règne date l'extension de cette marine bretonne qui assurait le trafic pour le commerce et l'industrie bretonne vers l'Espagne, l'Angleterre, le Nord de l'Europe, qui assurait aussi commerce de fret international, un peu comme font la Hollande et la Norvège au **xx**^e siècle. Le nom breton était porté avec honneur à travers l'Occident.



Pl. I



Pl. II

X

LES DERNIERS FEUX D'UNE BRETAGNE LIBRE

Jean IV « le Conquérant » avait remis la Bretagne sur un tel pied de force que la minorité de son fils Jean V ne souleva aucun drame majeur. Le roi de France crut pouvoir s'imposer comme tuteur, mais se fit éconduire sans autre forme. A quinze ans, en 1404, Jean fut couronné duc : et, comme la rivalité France-Angleterre durait toujours, toute sa politique fut de marchander son appui, tantôt à l'une, tantôt à l'autre, soucieux pour sa part du seul intérêt breton ; cette alliance bretonne était recherchée, tant étaient appréciées sa marine non moins que son armée.

L'amiral de Penhoët infligea de dures pertes à la flotte anglaise et se permit quelques descentes à Jersey et à Plymouth, sans pouvoir empêcher les représailles sur Guérande ou Saint-Mathieu. Des corps de débarquement allèrent même porter se-

cours au Gallois Owen Glendour et vainquirent les Anglais à Caermarthen et Cardigan. Il devait bien y avoir une satisfaction sentimentale pour des Bretons d'Armorique à porter aide à leurs vieux cousins en rébellion contre leurs vainqueurs de jadis...

Sur le continent, la lutte se traduisait alors par le conflit entre Armagnacs et Bourguignons, ceux-ci soutenus par l'alliance anglaise. Jean V se serait efforcé, mais sans succès, de réconcilier les adversaires. Il se décida, en fin de compte, pour les Armagnacs, et par le fait, pour le roi de France. En ces jours fastes, les troupes bretonnes se permirent, dans Paris, quelques promenades militaires, toutes bannières déployées, ce qui n'allait pas, paraît-il, sans vexer quelque peu le Parisien. « Ils disaient que jamais prince, sauf le roi, n'avait promené ses bannières déployées à travers tout Paris, comme l'avaient fait les Bretons. Pour se venger, ils voulurent attaquer quelques-uns de leurs postes un peu écartés du Louvre ; ils tendirent leurs chaînes. Mais le duc concentra promptement toutes ses forces et montra aux Parisiens un front résolu qui leur fit retirer leurs chaînes et leur ôta toute idée de l'attaquer. » (La Borderie.) La Chevalerie française eut tort à Azincourt de ne pas attendre l'arrivée des dix mille Bretons qu'envoyait le duc. Voilà bien un orgueil qui lui coûta cher ! Mais le duc faisait payer son aide par la restitution du fief de Saint-Malo, accaparé par le roi au siècle précédent.

Le roi restait néanmoins à l'affût de toute occasion d'affaiblir le puissant duc ; et, grâce à la com-

plicité des Penthievre, il l'attira dans un guet-apens et le retint prisonnier à Chateauceaux. Mais la duchesse Jeanne était de la trempe de Jeanne la Flamme : elle souleva les Etats de Bretagne qui réunirent une forte armée et exigèrent la libération du duc. De ce jour fut liquidée cette puissance des Penthievre qui avait mis si souvent l'unité bretonne en péril. Le duc n'était pas rancunier ; et, au cours des années suivantes, tragiques pour le roi de France, il permit à son propre frère Arthur de Richemont et à ses barons, avides de combattre, d'aller appuyer de leurs armes l'effort de Jeanne d'Arc pour la libération de la France. Il était, lui, trop sage, pour se mêler directement du conflit. Il tenait trop à la paix pour lancer la Bretagne dans une aventure.

Cependant que le roi de France se débattait dans des difficultés sans nombre, le duc de Bretagne pouvait tenir brillante cour, créer à Nantes une université, prendre même souci du salut éternel de ses Bretons, puisqu'il appela, pour les ramener vers Dieu, Vincent Ferrier, illustre prédicateur favorisé du don des langues, qui laissa un souvenir impérisable dans le pays de Vannes. L'indépendance et la liberté étaient fort bénéfiques à la Bretagne...

*
* *

L'éternelle rivalité franco-anglaise, après avoir si souvent perturbé la Bretagne, vint jeter la division dans la famille ducale elle-même. En 1442, François

I^{er}, comme fils aîné, a succédé au duc Jean V ; il avait un jeune frère quelque peu turbulent : Gilles de Bretagne, esprit frondeur qui se tournait continuellement vers la cour anglaise, au grand déplaisir du roi de France naturellement et au grand déplaisir du duc, qui ne tenait pas spécialement à avoir d'histoires. Gilles, toujours à court d'argent et insatisfait des « bénéfices » que lui avait accordés son frère, en vint à toucher une pension du roi d'Angleterre, ami d'enfance avec qui il avait été élevé et qui était d'ailleurs son cousin. Une fanfaronnade imprudente et une menace, et voilà Gilles kidnappé, avec l'aide d'une troupe française, et jeté dans les cachots de la Hardouinais, où son rival malheureux en amour, Arthur de Montauban, l'assassina quelques mois plus tard (1450).

Sur ce, les hostilités franco-anglaises avaient recommencé ; et les Anglais s'étaient emparés de Fougères en 1449. Les troupes du duc se virent donc appuyées de toutes leurs forces par les troupes françaises, repoussant l'Anglais de Bretagne et de Normandie à Formigny en 1450, puis de Guyenne à Castillon en 1453. C'était la fin de la Guerre de Cent Ans. Un Breton, le connétable Arthur de Richemont, oncle du Duc, dirigeait les opérations, ces opérations qui, en définitive, assuraient la puissance française, en écartant l'Anglais adversaire de toujours. Si vraiment, à tout prix, il leur fallait se battre, que n'allaient-ils, ces chevaliers bretons, donner appui au roi de Hongrie contre les Turcs qui, en cette même année, s'emparaient de Constantinople ? Du moins les résultats de leurs sacrifices et de leurs efforts n'auraient pas contribué

au développement de ce voisin perpétuellement jaloux de la Bretagne.

Cette jalousie et cette avidité s'exprimaient à chaque ouverture de succession, tant au trône de France qu'au trône de Bretagne, le changement de personnage entraînant une cérémonie où le vassal prêtait l'hommage au suzerain. A chaque occasion, Charles VII, Louis XI réclament du duc l'hommage-lige, c'est-à-dire serment de fidélité « inconditionnelle » et d'appui en cas de guerre, déclaration de dépendance non pas seulement théorique mais réelle. Et, chaque fois, le Duc est obligé de repousser avec vigueur cette prétention arbitraire et injuste et de déclarer explicitement qu'il entend ne prononcer que l'hommage simple « tel que l'ont toujours prêté ses aïeux ».

Mais la politique française d'étouffement est de plus en plus nette. La liberté et l'indépendance bretonnes dépendent désormais d'un précaire équilibre de forces. Que le duc s'appelle Jean IV, Jean V, François I^{er}, Pierre II, Arthur III ou François II, le droit à la vie, le droit à une vie libre comme par le passé, le simple droit des gens, le droit tout court, l'obligent à chercher, contre ces ambitions qui ne se cachent même plus, appui auprès des adversaires du roi de France. Les ducs ont montré de la patience et de la bonne volonté : depuis cinquante ans, ils tolèrent que leurs hauts barons se louent au service du Roi : ils lui procurent ainsi trois connétables, un maréchal et un amiral. En 1450, ils apportent même leur alliance officielle, prouvant ainsi que, si l'on respectait leurs droits, ils ne voulaient pas qu'on pût les traiter d' « enne-

mis de la France » et de « danger permanent pour la royauté ». On imagine mal en ce vingtième siècle, un président de la République Française déclarant qu'il est intolérable que la Belgique ou la Suisse puissent continuer à vivre indépendantes aux portes de la France et qu'elles constituent une menace permanente pour la puissance française, qu'il est donc tout à fait légitime à la France de les neutraliser en s'en emparant, d'autant plus que ces acquisitions lui permettent de compléter par des frontières dites naturelles l'harmonieuse présentation de l'Hexagone national. Cette violation du droit des gens mettrait la France au ban des nations. On était moins difficile en ce quinzième siècle où mourait à petit feu l'idéal de la féodalité et de la Chrétienté et où la rapacité des puissants, de plus en plus, faisait la loi. Le Président du Parlement de Bretagne ou l'abbé de Saint-Melaine peuvent fouiller les vieux papiers pour apporter les textes les plus vénérables sur les droits et prérogatives toujours reconnus au Duché, Louis XI n'en est pas moins décidé à briser la résistance bretonne par tous les moyens.

*
**

Par tous les moyens !... C'est un personnage connu que ce Louis XI, de glorieuse ou sinistre mémoire, suivant les critères que l'on adopte pour décider de la valeur d'un homme.

En face d'un Charles VII, ingrat pour tous ses bienfaiteurs, en face d'un Louis XI, patelin et hypocrite, fourbe et intrigant, ils sont bien sympa-

thiques ces jeunes ducs, François I^{er} et Pierre II, dont les règnes furent si courts : huit ans pour chacun ; elle est encore plus sympathique cette Françoise d'Amboise, femme de Pierre II, élevée toute jeune à la cour de Bretagne, qu'elle illuminait de ses vertus et aussi de sa splendeur ; car cette charitable et bonne duchesse n'avait rien d'un bonnet de nuit. Bonne, elle l'était au point de décider le duc à écarter un impôt voté par les Etats de Bretagne et dont la nécessité ne semblait pas absolue ; pieuse et adroite, elle l'était assez pour éviter les offres cyniques et intéressées de Louis XI, après la mort du duc, son mari. Le retrait au Carmel des Couëts lui fournit l'alibi le plus digne, le plus vrai, qui correspondait à ses aspirations de toujours.

Arthur III, de Richemont, succéda à ses deux neveux, morts sans héritiers directs. Soixante-quatre ans, mais solide encore ! et, tout connétable de France qu'il était, il envoya promener Charles VII avec son hommage-lige... en y mettant les formes naturellement. On lui avait donné naguère le surnom de « Justicier ». En cette courte année qu'il régna la Bretagne, il fit honneur à son surnom. C'était un tout autre homme que les Guesclin et Clisson.

François II, petit-fils du plus jeune frère de Jean V, succéda de droit en 1458. Tranquille début de règne ; mais l'implacable Louis XI arrive au pouvoir en 1461 : quelques sourires au départ, puis très vite les mauvaises querelles. Ce roi au bonnet pointu, tenant autant de la fouine que du renard, est terriblement jaloux de son pouvoir, ce qui est normal, mais aussi de celui des autres, ce qui l'est

moins. Tout sera prétexte à contestations. Pour un oui ou un non, il veut évoquer au Parlement de Paris les causes qui ressortissent à celui de Bretagne. Il enrage que le Duc puisse recevoir directement du Pape des bulles pontificales, puisse s'intituler en ses actes « Duc par la grâce de Dieu », porter couronne fermée, signe de souveraineté. Autrement dit, il n'admet pas de n'être pas souverain là où il n'est légitimement que suzerain.

XI

STRUGGLE FOR LIFE

Terrible, ce Louis XI qui se met à dos toutes les grandes puissances, qui se fait battre par elles, mais reprend ses manigances avec persévérance. Ce n'est pas par plaisir, par goût sportif, par puérile provocation, par orgueil insensé, qu'il s'aliène ainsi les voisins. Par excès d'habileté, je ne dis pas... Il tend l'arc jusqu'à la limite ; il la dépasse parfois et alors la corde casse. Mais, le seul fait d'avoir en des mains adroites un arc menaçant apporte des satisfactions tangibles. Le chantage, la chicane sont armes de mauvaise foi, précieuses pour un sire impécunieux, qui ne rêve que d'agrandir son domaine aux dépens des autres, sans grand souci de la moralité de l'opération et des procédés.

Les empiètements de Louis XI dressent contre lui les grands féodaux : ils se groupent bientôt

dans « La Ligue du Bien Public », menée par le Duc de Bourgogne, qui n'a aucune peine à rallier à sa juste cause Bretagne, Lorraine, Bourbon. Battu militairement, le roi signe tout ce qu'on veut, ou... presque, alors qu'il cherche déjà les moyens de violer sa signature. Aux traités de Saint-Maur en 1465, d'Ancenis en 1467, il reconnaît les droits souverains du duché de Bretagne. A Senlis, en 1475, il lui restitue les places fortes dont il s'est emparé par surprise.

La force est coûteuse et aléatoire, inutile par surcroît à qui possède au suprême degré l'art de la subversion. Placer ses hommes aux leviers de commande chez l'adversaire, truffer d'espions et de traîtres son entourage, acheter en payant grassement des Bretons prêts à vendre pour bon argent la liberté de leur pays, attiser la jalousie des barons et leur proposer belles places honorifiques à la Cour de France et dans les armées du Roi, pourrir l'opinion publique en faisant miroiter des avantages imaginaires et en harcelant le pouvoir ducal de critiques continuelles, voilà un jeu bien agréable à qui le goût de l'intrigue est une seconde nature. Louis XI le possédait au suprême degré ; il le transmet avec fidélité à Anne de Beaujeu, digne fille de son père, et prévue par lui comme régente éventuelle à sa mort.

Ainsi se trouvait-il, au sein même du Conseil ducal de Bretagne, un chancelier tout acquis à Louis XI, Chauvin, qui ne cessait de tendre des pièges au Trésorier Général, Landais, ardent défenseur des droits du pays. Le Garde des Sceaux est, par définition, l'homme de confiance du duc ;

et c'est tout de même trahison d'aller livrer au voisin les secrets d'Etat, surtout quand on sait qu'il en sera fait usage contre sa patrie. A si haute place de responsabilité, si, par opinion personnelle, on n'est pas d'accord avec une politique, la droiture ne permet que l'abandon de son opinion ou la démission. Convaincu de forfaiture, Chauvin fut arrêté et mourut en prison.

Toujours impatients et jaloux de pouvoirs, les Hauts Barons du Duché ne pardonnaient pas à Landais le soutien ardent qu'il apportait à François II, ni l'influence prépondérante qu'il exerçait sur lui. Surpris en flagrant délit de conspiration et leurs biens confisqués, Jean de Châlons, neveu de François II, le maréchal de Rieux, Louis de Rohan, cherchèrent appui auprès d'Anne de Beaujeu, allant jusqu'à reconnaître le roi de France, Charles VIII, comme duc légitime de Bretagne. Coëtquen, envoyé par le duc contre Rieux en rébellion à Ancenis, trahit son maître, entra dans Nantes et obligea le duc à livrer Landais, qui fut mis à mort après une parodie de justice. Ils pouvaient être contents maintenant ces nobles, jaloux d'un roturier, cet évêque de Rennes, cet abbé de Saint-Méen qui mettaient leur temporel à la disposition du roi, ces barons pensionnés, tenus en laisse par l'argent de France ! Le ver est dans le fruit en cette pauvre Bretagne, où la noblesse, dont la raison d'être et la justification des privilèges est la défense du pays, voit ses chefs vendus à l'étranger.

François II se défend pied à pied en cette lutte sournoise qui veut l'avoir à l'usure. Il pressent que

sa succession va être cause de compétitions désastreuses ; car il n'a point de fils comme héritier légitime. Il réunit les Etats de Bretagne en 1486 pour y faire reconnaître les droits de ses filles, Anne et Isabeau. Il cherche l'appui de l'Angleterre, de Maximilien d'Autriche, du Duc d'Orléans. Et les Rohan et autres, furieux de se sentir dépassés, appellent la régente Anne de Beaujeu au combat contre la Bretagne. Ancenis, Châteaubriant, Redon, Ploërmel, Vannes... tombent ; mais le peuple breton tient toujours pour son duc. Nantes est en vain assiégée et quelques nobles sentent tout de même ce danger de l'intervention étrangère... L'une ou l'autre ville est reprise ; mais une bataille décisive, à Saint-Aubin-du-Cormier, donne victoire à la Trémoille sur les troupes duciales : le 28 juillet 1488, la plus sombre date de l'histoire de Bretagne. Après la défection de Saint-Malo et de Dinan, et malgré la fidélité de la ville de Rennes, le duc demande l'armistice.

Vaincu, François II devait, le 10 août, signer le traité du Verger, qui enlevait à la Bretagne tous ses droits souverains. Le duc ne pourrait marier ses filles sans le consentement du Roi ; le Parlement de Paris évoquerait à son tribunal les causes de Bretagne ; l'hommage-lige était imposé ; le Roi gardait les places fortes conquises. Le dernier duc de Bretagne, clairvoyant mais faible, faible devant ses favorites, faible dans la répression des traîtres, espérant assurer la couronne à sa fille par la générosité de son pardon, le pauvre duc, aimé de son peuple et malheureux dans une lutte inégale, mourut de tristesse un mois après le traité. Ils pou-

vaient être fiers les Rohan, les Avaugour et autres : ils avaient incontestablement abaissé la puissance ducale. Leur propre puissance n'en était pas accrue pour autant ; l'honneur du nom, pour beaucoup d'entre eux, n'en était pas embelli.

*
*
*

Sentimental, peu expansif, ainsi le tempérament breton ! Le Breton ne galvaude guère son enthousiasme ou ses compliments. Il est pourtant un personnage pour lequel il n'eut pas assez de louanges, auquel il voua, même de son vivant, un culte, resté aussi fidèle cinq siècles plus tard. Et le Breton ne s'est pas trompé en donnant son cœur à cette duchesse et reine qui lui légua le sien.

Duchesse ? C'est tout juste si elle le fut, puisque, en dépit du Traité du Verger, Charles VIII prétendit lui interdire la couronne et lui imposer la tutelle royale en sa minorité. Et Anne, fille de François II, fillette de onze ans à la mort de son père, eut assez de cran pour se défendre contre le roi, en réclamant l'application du traité et rien d'autre. Mais que valait un traité pour un fils de Louis XI, élevé à bonne école ? Les dernières volontés de François II désignaient comme tuteur le maréchal de Rieux, l'un des neuf grands barons de Bretagne. La confiance de François II, qui avait pardonné à un transfuge, fut trompée. Rieux était un de ces hommes, comme il s'en est trop rencontré en cette noblesse bretonne du temps, plus soucieux de pouvoir et d'influence personnelle que du véritable in-

térêt de la Bretagne. Parmi les bons conseillers de la jeune duchesse, il se trouva tout de même Philippe de Montauban, qui sut la diriger au milieu des périls et pièges qui surgissaient de toutes parts.

La jeune duchesse était un beau parti et les candidats ne pouvaient manquer. Rieux présenta un veuf cinquantenaire, père de sept enfants. Etonné du refus et vexé, il s'empara de la ville de Nantes et du trésor ducal, cependant qu'un Rohan, évincé lui aussi, s'emparait de Guingamp. La loyauté et l'honnêteté chevaleresque étaient loin ; et, dans ce Moyen Age expirant, que restait-il de la Chevalerie sinon un vernis, un goût superficiel des tournois, qui cachait mal que l'avidité d'une trop grande richesse avait corrompu les âmes ?

Spoliée de Nantes, Anne fut accueillie avec joie par la ville de Rennes, prête à tous les sacrifices pour l'aider. L'étranger en guerre avec le roi de France fournit quelques contingents. Et l'armée française, qui déjà entrait en Bretagne, préféra se retirer en délaissant quelques places fortes ; le roi s'empressa alors de régler à Francfort les différends qui l'opposaient à tous ses adversaires. Rieux, humilié, eut le front de « revendre » Nantes à la duchesse pour 100 000 écus. Il ne les a guère emportés en paradis : de son orgueilleux et puissant château-fort aux bords de la Vilaine, il ne reste que ruines, de son souvenir un nom (et encore !) qu'on ne se glorifierait guère de porter. A Nantes, le château d'Anne de Bretagne est toujours debout et le souvenir de la duchesse sans une tache.

L'encre du Traité de Francfort n'était pas sèche

que déjà Charles VIII songeait à le violer et menaçait de nouveau la Bretagne. Anne accepta l'aide offerte par l'Espagne et par l'Angleterre ; elle accepta même comme époux Maximilien d'Autriche, héritier du Saint Empire Romain Germanique, espérant que cette puissance lui garantirait la liberté de la Bretagne. Cependant que l'appui étranger ne dépassait guère le stade des promesses, la jeune duchesse, attaquée et réfugiée dans sa fidèle ville de Rennes, devait se résigner aux conditions royales pour ne point voir exterminer son peuple. La plus pénible pour elle fut d'avoir à accepter Charles VIII comme époux, après l'annulation de son mariage blanc avec Maximilien. Il ne lui plaisait guère d'avoir à vivre avec celui qui, deux fois, avait trahi les traités et qui lui avait fait tant de mal à elle et à son peuple. Elle n'avait pas le choix et elle n'eut plus d'autre souci que de limiter les dégâts en jouant, par la suite, de son influence sur son royal mari : « Faut-il donc que je sois infortunée d'être amenée à prétendre mariage d'un homme qui m'a si maltraitée ? » Ainsi les textes, ainsi les faits. Devant cette vérité historique, comment imprimer ou clamer que, en un mariage d'amour, la Bretagne, en la personne de la Duchesse Anne, s'est donnée librement à la France : Ah ! la chaleur communicative des banquets !... Et l'intérêt politique, prescrivant l'histoire officielle, manœuvre l'histoire vraie à son gré.

**

Dans le contrat de mariage, proposé comme un ultimatum sous la menace, Anne obtenait le droit pour les Bretons de ne payer qu'impôts consentis par les Etats de Bretagne, le droit de réserver les octrois à la défense du pays, et le droit pour les Bretons de n'être jamais jugés hors de Bretagne. Anne, de son côté, avait accepté que, en cas de mort du roi, sans enfants, elle épouserait le successeur au trône de France si celui-ci l'exigeait. C'était un libre choix si on veut, un libre choix tout à fait relatif ; et l'on comprend que l'Eglise n'ait pas eu grands scrupules à agréer les demandes, faites par raison d'Etat, d'annulation de mariages contractés eux-mêmes sous la contrainte par raison d'Etat. Il n'était guère question d'amour dans ce marchandage où, d'avance, la duchesse Anne était en position défavorable. Les têtes restaient froides, et pour cause.. Elles envisageaient posément les hypothèses que pouvait créer l'avenir.

Ceci se passait en 1491 ; et de fait, Charles VIII mourait bêtement en 1498, en heurtant violemment du front la poutrelle supérieure du chambranle d'une basse porte. Il avait bien eu d'Anne de Bretagne quatre enfants : mais tous étaient morts en bas âge. Du décès du roi, il y eut certainement des regrets officiels, non moins que des condoléances.

Celui qui attendait avait, du vivant du roi, causé quelques soucis à la dynastie régnante ; et naguère la conjoncture l'avait même donné comme allié na-



Pl. III



Pl. IV

turel à Anne de Bretagne, quand il s'agissait de lutter contre les empiètements du pouvoir. Le voilà roi aujourd'hui ! Puisque le contrat signé (et Anne respectait, elle, les contrats !) le posait comme candidat possible à la main d'Anne de Bretagne, Anne pouvait penser que ç'aurait pu être pire. Mais, Louis d'Orléans était déjà marié, marié sans enfants il est vrai, marié à Jeanne fille de Louis XI, sous contrainte du redoutable père : un jeu que de faire annuler pareil mariage, le jour où l'imposait la raison d'Etat. Jeanne, sainte fille, eut beau protester, rien n'y fit ; et elle se retira au couvent. Anne n'eut pas loisir de protester. Elle eut loisir cependant d'obtenir de son « futur » le retrait des troupes françaises des quelques places qu'elles occupaient encore en Bretagne ; et il fut bien entendu qu'à la mort de la reine-duchesse, le duché continuerait à rester une entité indépendante de la France.

Pour cette sauvegarde, le duché passerait, à la mort de la reine, aux mains du second fils et non pas de cet aîné qui, lui, comme Dauphin, serait un jour roi de France. Si, à ce moment, n'existait pas de second fils, la clause valait pour la génération suivante. Et Louis XII qui, à son amour pour la Bretagne, ajoutait aussi quelque amour pour sa duchesse, avait consenti à cette exigence. Mais, le temps émousse les plus doux sentiments : il en eut regret par la suite et n'eut de cesse de se reprendre sur ce point. Aucun fils n'ayant survécu de cette union, Louis ne songea plus qu'à marier Claude, leur fille, à François d'Angoulême, l'héritier pré-

somptif de la couronne de France, Anne n'y consentit jamais.

*
**

Ce duché, cette « Bretagne pays pauvre », comme on dit en ce vingtième siècle où on préfère pudiquement écarter « appauvri » du vocabulaire officiel, valait-il donc la peine que le roi de France s'intéressât tant à lui ? Maître en ses frontières, le pays rayonnait de prospérité. Les puissants bourgeois qui transitaient les draps de Rennes, les toiles de Quintin et les produits agricoles par les ports de Nantes, Penmarc'h, Brest, Morlaix, Tréguier, Saint-Malo, etc., vers toute l'Europe, avaient leur mot à dire aux Etats de Bretagne pour l'entretien en particulier de cette splendide marine, dont les vaisseaux étaient armés par le duc, quelques hauts barons ou par les villes, et qui, aux ordres des Coatanlem et autres célèbres marins, protégeaient les convois. Le commerce paraissait si lucratif que le noble voulait s'y abaisser, le paysan s'y hausser. Le Conseil Ducal eut à prendre des mesures contre l'abandon (déjà !) des campagnes.

L'expression de cette richesse a su garder pour les siècles les merveilleux témoignages de l'architecture bretonne, profane et religieuse, dans ces châteaux, églises, chapelles, ossuaires, calvaires, qui sont de pures merveilles de granit. Fruits orgueilleux d'une concurrence de clochers plus que de foi profonde, a-t-on pu écrire stupidement ; en tous cas, critères incontestables de la richesse matérielle et spirituelle d'un pays : un pays miséreux

ne peut se permettre richesses somptuaires ; un pays sans foi trouve à son argent autre emploi que la gloire de Dieu. Même bâtis tout au long du xvi^e siècle, ces monuments étaient l'épanouissement d'une longue richesse d'argent et d'art accumulée pendant les règnes des derniers ducs : le plus ancien des calvaires bretons, celui de Tronoën, remonte au xv^e, en ce siècle où l'argent ne manquait pas en Bretagne à en juger par les chroniques détaillées qui content, par le menu, la splendeur des fêtes au couronnement des ducs.

La richesse intellectuelle, les architectes n'étaient pas seuls à l'exprimer : ce Michel Colombe était Breton, qui légua aux générations futures son merveilleux tombeau de François II, ses « pieta » de Solesmes, dont la douceur et la puissance d'expression n'ont pas été dépassées. La pierre résiste aux siècles plus facilement que le papier.

En 1475, un atelier d'imprimerie s'installait à Bréhant-Loudéac, témoignant que le goût breton d'être dans le vent de l'histoire ou à la pointe du progrès ne date pas de la seconde moitié du vingtième siècle... Il imprimait ouvrages de liturgie et de piété, en latin, en français. En 1499, un imprimeur de Tréguier sortait le « Catholicon », ce dictionnaire breton-latin-français, dont le manuscrit de Jean Lagadeuc datait de 1465. Les écrivains, les artistes et les artisans trouvaient bon accueil et aide auprès de cette jeune duchesse d'une haute culture qui connaissait le latin, l'anglais, l'allemand. Vraiment, ce n'était pas sans raisons que les rois de France désiraient le duché et la duchesse.

Elle mourut à 37 ans, le 9 janvier 1514, laissant le souvenir d'une femme de tête, bonne mais volontaire, pieuse et honnête, mais digne et magnifique, séduisante pour ceux qui l'approchaient, adorée de tout son peuple de Bretagne. Comme on comprend la hargne de l'inscription qui lui reproche d'avoir été trop Bretonne et de n'avoir point aimé les Français !

XII

AUTONOMIE

Autonomie, un mot qui met tout de suite le Français en état de défense, comme s'il était touché dans sa chair : il n'en connaît, n'en veut connaître le sens. Cinq siècles de centralisme ont fini par créer dans son intellect un écran qui élimine d'avance toute une catégorie de régimes politiques honnêtement possibles. De systèmes, de régimes sérieux, il n'y en a qu'un : l'Etat centralisé ; plus il y a de pouvoirs concentrés dans les mains du gouvernement central, plus se réalise l'Etat idéal. Et quiconque ose agir contre cet accaparement insensé ne saurait être qu'un traître, digne de justes et sévères châtements.

L'évolution des rapports entre la Bretagne et la France a pris un tournant décisif au Traité de 1532, dit d'autonomie. Auparavant, la Bretagne était maîtresse chez elle, maîtresse absolue ; elle

pouvait battre monnaie, régler par elle-même toute sa politique intérieure et extérieure au gré des seuls intérêts bretons. Le titre de duché était un trompe-l'œil : dans la réalité, il ne marquait aucune dépendance du duc par rapport au roi. Il marquait seulement prééminence d'honneur. Le lien de simple suzeraineté était tellement lâche que, sans forfaiture aucune, le duc de Bretagne pouvait soutenir le roi d'Angleterre contre son propre suzerain.

Après 1532, ce n'est plus le lien, mais le titre qui devient honorifique. Théoriquement, la Bretagne reste un duché ; mais ce n'est plus là qu'un titre : le duc en est le roi de France. Pourtant, ce n'est pas un titre vide ; car un règlement très précis règle les rapports entre le duché et le royaume. Tout en faisant partie désormais du royaume de France, la Bretagne dispose d'un régime à elle. Le roi était roi en France, il était duc en Bretagne. Il avait à régir son duché en fonction non des lois du royaume, mais des coutumes légales du duché. La personne du roi constituait l'élément qui faisait l'union des deux pays. Ainsi, en ce vingtième siècle, quand Elisabeth, reine d'Angleterre, va faire un tour en son domaine de Jersey, elle y est saluée du titre de « Duc de Normandie » par les Etats de Jersey. Ce n'est pas là simple séquelle folklorique d'un passé révolu. Les Jersiais sont trop sages pour accepter la suppression de leur autonomie et les avantages qu'elle leur procure, en se laissant absorber dans le rayonnement de gloire de la puissante Angleterre.

Le « Pacte d'Union » de 1532 n'a pas été rédigé

sans que l'opinion n'y eût été amenée par une longue préparation psychologique des notables, une savante mise en condition où la menace n'était point platonique, et aussi un achat, judicieux mais généreux, des consciences hésitantes.

Anne de Bretagne, par sa fermeté et son adresse, avait réparé, en partie, les dégâts issus du désastre de Saint-Aubin-du-Cormier. Malgré ses efforts, Anne n'a pas réussi à marier sa fille, Claude, avec le futur empereur d'Autriche, Charles-Quint ; et elle meurt en janvier 1514. Trois mois après, le mariage Claude-François d'Angoulême est bâclé. La chose n'eût guère porté à conséquence si on se fût trouvé en Angleterre où le mari de la reine n'est pas nécessairement roi ni même prince-consort si la reine n'y consent. Claude, jeune duchesse de Bretagne, n'avait point le solide caractère de sa mère et François, son mari, eut vite fait de prendre en mains l'administration du duché. Huit mois après, le voilà lui-même roi de France, par la mort de Louis XII ; et voilà tout autant Claude reine de France. En apparence, la situation est exactement la même qu'un an auparavant : les personnages, seuls, ont changé.

En apparence seulement, parce que le grignotage commence aussitôt. En avril 1515, François obtient de Claude la Bretagne en usufruit : pauvre nuepropriétaire ! En juin, il la lui arrache comme héritage éventuel si elle vient à mourir. Et, quand naissent les enfants, le dauphin, et non plus le cadet, est déclaré héritier de Bretagne. Le tour est joué : Anne de Bretagne a travaillé pour rien.

Pas tout à fait cependant ; car ce n'était toujours

qu'une union personnelle ; une union de deux Etats dans la personne du roi. Ce qu'un prince avait fait, un autre pouvait le défaire. A chaque occasion, les notables bretons faisaient sentir que les lois du royaume n'avaient point force chez eux. Quand, en 1524, à la mort de Claude de France, le roi mit le Dauphin à la tête de la Bretagne, les Etats lui firent comprendre qu'ils ne reconnaissaient pas la valeur d'un testament où la duchesse avait légué une Bretagne qui ne lui appartenait pas en propre. Et voilà de nouveau la situation assez tendue.

Pour régler la question, l'habileté suprême de François I^{er} fut de conduire les Bretons à réclamer eux-mêmes l'union à la France. L'opération fut dirigée de haut par un méridional, le cardinal du Prat, qui trouva comme exécuteur le président des Etats : Louis des Déserts : « La France ne nous laissera jamais en paix, tant qu'elle n'aura pas fait main basse sur la Bretagne. Plutôt que d'avoir à subir un traité imposé après défaite, proposons nous-mêmes un contrat d'union. » Et après une ultime distribution financière, on réunit les Etats à Vannes en 1532.

Leur tenue fut dramatique, car beaucoup n'avaient guère d'illusions sur le sort qui serait ménagé à la Bretagne et l'exploitation dont elle serait victime. L'effort de discussion porta donc essentiellement sur la détermination et la sauvegarde des « droits et libertés » de la province. L'accord de principe donné, il fut confirmé par l'Edit du Plessis-Macé en septembre 1532. En gros il disait ceci : aucun impôt ne sera prélevé sans le

consentement des Etats ; aucun justiciable ne pourra être traîné devant un tribunal hors Bretagne ; les bénéfices ecclésiastiques seront réservés aux Bretons ; aucun service armé hors Bretagne, aucun changement dans les Institutions sans le vote des Etats de Bretagne.

*
**

A cet « Acte d'Union », le roi apposa sa signature. Ni lui ni ses successeurs ne la respectèrent dans les siècles qui suivirent ; et, ces violations unilatérales d'un contrat bilatéral furent la principale cause des conflits qui surgirent, à maintes reprises, entre la France et la Bretagne. A l'expérience, le fonctionnement normal, avec la France, d'un système de monarchie dualiste ne saurait être pensable.

A côté du gouvernement royal, il y avait le gouvernement ducal, bâti, à rien près d'ailleurs, sur le même type. Comme le roi-duc n'était pas sur place, il se faisait représenter en Bretagne par un « gouverneur », choisi de préférence dans la haute noblesse bretonne ou la parenté royale. A lui de diriger le pays ; de présider les Etats. Les Etats, à l'époque, attribuent une cinquantaine de sièges à chacun des trois ordres et ils se réunissent chaque année en villes diverses, pendant quatre ou cinq jours, contrôlant l'impôt, discutant des nouveaux offices créés, etc. Ils sont la grosse pierre d'achoppement pour l'arbitraire royal.

La base juridique sur laquelle les Etats étayaient

les éléments de leurs discussions était naturellement la « très ancienne coutume de Bretagne », d'un esprit si différent du droit français. Le roi expédia dans le duché une commission de légistes pour y mettre bon ordre et établir une nouvelle rédaction, qui souleva contre elle tous les juristes bretons, si bien qu'on rétablit un texte plus conforme à l'original. On peut être rassuré sur le sérieux qui présida à une rédaction à laquelle participa Bertrand d'Argentré, l'éminent historien et juriste breton. Ce texte eut force de loi pour le duché jusqu'à la Révolution.

Le xvi^e siècle vit naître en Bretagne le Parlement. Le mot est ambigu : tantôt il désigne un organisme politique comme dans cette France républicaine où il signifie Sénat et Chambre des députés réunis ; tantôt il désigne un organisme judiciaire. Et c'était le cas par toute la France avant la Révolution. La justice était à plusieurs échelons : à la base, pour les peccadilles, la justice seigneuriale avec les différents degrés du système féodal. Pour les cas graves, le justiciable pouvait être appelé directement en face d'une haute juridiction ; en certains cas déterminés, il pouvait aussi faire appel à un échelon supérieur ou même à l'échelon suprême. Le pouvoir judiciaire, dans ses origines, n'était qu'un démembrement du pouvoir absolu du chef ou du roi, un seul homme ne pouvant s'occuper de tout. L'échelon suprême était donc la « cour » royale, cette « cour » qu'annonce encore l'huissier républicain quand les magistrats entrent au prétoire. Ce pouvoir judiciaire, expression de souveraineté, fut, au cours des siè-

cles, une cause de friction perpétuelle, entre le duc de Bretagne et son suzerain le roi de France, Paris prétendant toujours réserver aux justiciables de Bretagne le droit d'appel à sa cour, et le duc faisant tout pour s'y opposer.

Avec l'extension continue du domaine royal, le Parlement de Paris devenait de plus en plus incapable d'assurer la justice dans des délais et des conditions convenables ; et la nécessité s'imposait de rapprocher la justice du justiciable. Ainsi furent créés peu à peu « les Grands Jours », à sessions intermittentes beaucoup trop courtes, remplacés bientôt par les parlements de province, moins comme intermédiaires entre la justice seigneuriale et la justice royale que comme une représentation locale de la justice royale. Le décret officiel de création du Parlement de Bretagne date de 1554.

Le roi Henri II prit ses garanties : seize Bretons, seize non-Bretons en cette cour de Bretagne, avec un président non-Breton. Ce n'était donc pas une faveur que le roi concédait à la Bretagne, en dépit des récriminations du Parlement de Paris, jaloux du rétrécissement de son ressort. Le souverain espérait installer ainsi, en cette province réticente, un office, déguisé, d'assimilation, qui finirait bien par imposer l'esprit français dans le système juridique breton. Cette « idée de derrière la tête » eût peut-être atteint son but, n'eût été le besoin d'argent perpétuel chez un roi de France. Pour s'en procurer, le roi avait imaginé la vente des charges et offices : on achetait donc une charge de juge ou de conseiller, comme on achète aujourd'hui une

étude de notaire. Mais, quand on a payé sa place, on tient à y rester ; et ces « officiers » de justice, non-Bretons, installés en Bretagne, s'y marièrent, y firent souche et ce sont eux qui furent assimilés. En moins de deux siècles, ils devinrent défenseurs aussi farouches, sinon plus farouches, des droits de la Bretagne que les Bretons de souche. Organe de justice, de sanction, de réprimande, donc de surveillance, le Parlement s'avancera par petites étapes sur le terrain politique. Le pouvoir n'était pas au bout de ses peines avec cet organisme qu'il venait de créer.

XIII

LA LIGUE EN BRETAGNE

Accrochée, *volens nolens*, pour le meilleur et pour le pire, la Bretagne entre désormais dans la politique française, intérieure et extérieure : elle en subit les contrecoups, parfois atténués et déformés de par sa situation excentrée et les quelques libertés qui lui restent. Mais les éclaboussures, les embruns et parfois les vagues des plus dures crises sont pour elle inévitables.

En ce xvi^e siècle, une grosse tempête déferlait sur la Chrétienté : la Réforme protestante. Des causes religieuses, des causes politiques, des causes sociales et intellectuelles expliquent la naissance de cette réaction brutale contre les abus qui s'étaient glissés dans la vie de l'Eglise. De cette crise, les motifs religieux ont été la base de départ ; très vite les motifs politiques prirent le dessus. Et la géographie religieuse de l'Europe, quand elle en

sortit, fut arrêtée pour des siècles par ces motifs politiques.

L'Eglise possédait de grands biens fonciers. Les revenus avaient une destination religieuse ou sociale précise et justifiée : néanmoins, il pouvait être intéressant d'en avoir la disposition et ils étaient une source de convoitise tant pour les laïques que pour les clercs. Rois et seigneurs n'eurent de cesse qu'ils ne s'en rendissent maîtres. L'intérêt n'était pas tant de posséder le bien-fonds que d'en désigner le bénéficiaire, ce qui permettait de récompenser les services ou de gratifier les amis. Et c'est ainsi que le Concordat de 1516 accorda à François I^{er} la désignation aux charges ecclésiastiques : évêchés, abbayes, cures, etc... Il officialisait, cette fois avec l'accord du Saint-Siège, la main-mise sur les bénéfices ecclésiastiques que le roi Charles VII s'était arrogée par la Pragmatique Sanction de Bourges, en 1438, texte à tendance schismatique abandonné par Louis XI devant les protestations de Rome.

Dans ces conditions, le pouvoir royal n'avait aucun avantage à s'éloigner de la Papauté au moment de la crise : il disposait déjà en fait des biens d'Eglise. Roi d'Angleterre, princes d'Allemagne ou des Pays-Bas embrassèrent avec joie ces nouvelles doctrines qui leur donnaient au contraire bon motif de supprimer chez eux l'Eglise et d'en prendre les biens. La situation de la Bretagne était bâtarde. Le Concordat de 1516 ne jouait pas pour elle, puisqu'elle était « pays d'obédience » romaine. La nomination aux charges revenait partie aux chapitres, partie à la cour romaine, encore que des

indults (exceptions ou privilèges concédés par Rome) renouvelés à chaque règne rendissent le roi maître de bon nombre de désignations. Si le roi de France n'avait aucun intérêt, lui, à passer au protestantisme, quelques seigneurs bretons pensèrent au contraire que le jeu en valait la chandelle. Et quatre-vingts familles nobles, Rohan en tête, marchèrent dans l'opération, opération qui avait d'autre part un petit goût de fronde envers ce pouvoir royal mal supporté au pays, un petit goût de revanche chez ces Rohan qui n'avaient pas reçu du pouvoir royal récompense des sourires du siècle précédent.

La tribu Coligny, dont les chefs avaient attaches familiales ou terriennes en Bretagne y avait fait grosse propagande en 1558 et avait jeté quelque perturbation dans le pays de Guérande. Ils fomentèrent en 1560 la Conjuration d'Amboise contre les Guise qui soutenaient le faible François II : c'était là complot aux motivations politiques plus que religieuses, expression de l'impatience des Grands qui piaffaient d'être tenus la bride courte par le pouvoir royal. Mais, depuis l'échec de la Ligue du Bien Public, l'heure des grands feudataires, seuls maîtres en leur territoire, était passée, tant pour la Bretagne que pour la Bourgogne. En l'occurrence, il s'agit d'une lutte de factions, plus désireuses d'accaparer l'influence et le pouvoir à Paris que de libérer une province de la tutelle royale. Ni Rieux ni Rohan ne songent à se dresser en représentants qualifiés de la Bretagne.

Le peuple ne suivit pas, sinon dans les villes quelques hauts bourgeois toujours prêts à s'ins-

crire par snobisme à toute nouveauté qui les distingue du vulgaire. Et, comme les seigneurs n'avaient pas en Bretagne pouvoir sur les personnes, ils ne purent obliger leurs gens à marcher dans leur ligne. Le pouvoir suprême, qui aurait eu peut-être l'influence décisive, c'était désormais le roi, représenté par son gouverneur. Et le roi ne voulait pas des nouvelles doctrines.

Les Huguenots, cependant, ne sont pas inactifs. Ils réussissent à se rendre maîtres, pendant quelque temps, de Concarneau et de Belle-Isle. Mais, à la fin du siècle, la situation générale s'aggrave : l'héritier présomptif pour la couronne de France est un protestant, Henri de Navarre. Or, Mercœur qui est « gouverneur » de Bretagne est un catholique à tous crins. Il ne peut qu'embrasser le parti de cette Ligue, mise sur pied par les Guise, ses cousins, pour la sauvegarde de la foi catholique. La Ligue est en lutte ouverte contre Henri III, suspect de tiédeur à l'égard des Protestants. Mercœur prend lui-même la direction de la résistance en Bretagne.

Mercœur est marié à l'héritière des Penthièvre. Ce mariage a fait de lui un « assimilé » et lui a donné aussi quelque ambition. Et quelle ambition valable peut avoir un duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne sinon de rendre à la Bretagne sa liberté (et pas seulement ses libertés), surtout quand un roi de France risque de conduire le pays à l'hérésie ? Mercœur a pour lui le pays, les recteurs, tout proches du peuple et qui d'instinct sentent que les ambitions du gouverneur collent avec le bien de la religion et avec le sentiment national profond et mal défini qui met toujours le Breton en défiance

à l'égard du pouvoir central envahissant. Mercœur a contre lui quelques barons puissants, avides de biens d'Eglise et jaloux de sa réussite ; il a aussi contre lui quelques parlementaires qui n'acceptent pas cette position en marge de la légalité, même si elle doit être bénéfique à la Bretagne : ils ont ameuté les villes de Rennes, Brest... toujours noyautées par les agents du pouvoir.

Comme le reste de la France, voilà la Bretagne en guerre civile, civile plus que nationale ; car Mercœur n'a pas osé accuser franchement sa position bretonne. Et chacun d'appeler au secours l'étranger : le protestant anglais, le catholique espagnol. L'Anglais est à Paimpol, l'Espagnol en face de Brest. On prend, on perd une ville puis une autre. Coup de théâtre : la conversion d'Henri IV. La seule justification que Mercœur avait donnée de son combat tombe ; et le pays, dans une misère noire à la suite des déprédations des troupes de toutes couleurs, n'aspire qu'à la paix. Henri IV n'aura pas grand peine à reconquérir son royaume. Très vite, villes et régions fidèles à la Ligue font défection. Le 13 avril 1598, est signé à Nantes, la ville bretonne fidèle à Mercœur, l'édit célèbre qui termine les Guerres de Religion.

Il était temps ; car, sous couleur de zèle religieux, le banditisme dévastait la campagne. Le degré d'anarchie où avait conduit la guerre civile se mesure à l'épouvante où vécut la Cornouailles en cette fin de siècle sous la menace continue des incursions et pillages de Guy de la Fontenelle, « an Antekrist ». Ce jeune brigand, qui ne craignait ni Dieu ni diable, avait installé son repaire aux portes de

Lannion, au château de Coatfrec, puis à l'île Tristan, en face de Douarnenez. Avec une bande, solidement équipée, de 1500 soudards sans foi ni loi, il écumait les campagnes de la Basse-Cornouailles, ne reculant devant vols, viols ni massacres, dévastant complètement la riche ville de Penmarc'h, qui ne s'en releva jamais, ou Pont-Croix, dont il enfuma les notables dans la tour du clocher avant de massacrer les survivants. Par tout le pays il laissa un souvenir d'horreur. Il n'avait pas volé le châtiement de la roue qu'il subit en place de Grève en 1602.

Mercœur, cependant, eut la sagesse de faire sa soumission au roi : il partit en Hongrie combattre les Turcs, y fut généralissime et mourut en digne chrétien comme il avait vécu.

*
* *

La guerre est finie ; un seul souci par tout le pays, tant dans le peuple que chez les notables : réparer les dégâts ; et ils sont immenses. Les famines ont suivi la dévastation des campagnes, la peste s'y est ajoutée, meurtrière au point que la Bretagne aurait perdu, en quelques années, la moitié de sa population : les plaintes bretonnes, rappelées par « le Barzaz-Breiz », la légende poétique des siècles bretons, ne l'ont point oublié. Les misères morales et spirituelles ont proliféré : la foi a été atteinte malgré la lutte pour sa défense. Elle n'est pas morte, mais elle est malade, corrompue de pratiques diaboliques et superstitieuses.

Un Vendôme, gouverneur de Bretagne, peut se rebeller occasionnellement contre le Roi : ça ne porte plus. Il s'agit de querelles de vanités personnelles où n'a rien à voir l'intérêt breton : ni les nobles, ni les bourgeois ni le peuple ne suivent.

Au redressement moral de la Bretagne travaillent deux missionnaires qui, pour des siècles, marquent la Basse-Bretagne : Dom Michel le Nobletz et son disciple le jésuite Julien Maunoir. Dom Michel, originaire de Plouguerneau, institue la prédication en langue bretonne. En ce début du xvii^e, siècle, si surprenant que ce soit, snobisme et paresse conduisaient une partie du clergé à prêcher trop souvent en français (et quel français amphigourique et ampoulé !) à une population à peu près exclusivement bretonnante. Ignorance religieuse et superstition en étaient la conséquence. Le style populaire de Dom Michel, commentant vigoureusement des tableaux doctrinaux et symboliques (les « taolennoù ») instaura avant la lettre ces moyens « audio-visuels » qui ramènèrent le Léon et la Basse-Cornouailles à une pratique religieuse qui ne s'est pas démentie. Après lui, Julien Maunoir, Gallo qui apprit le breton, missionna surtout en Haute-Cornouailles, cette Cornouailles des Monts qui, sur le plan religieux, n'était tout de même pas plongée dans ce paganisme dont trop de préjugés l'accusent : on ne comprendrait pas qu'un pays paganisé eût élevé des sanctuaires comme Rostrenen, Huelgoat, La Feuillée, Notre-Dame du Crann et tant d'autres. Ces deux apôtres, et leurs successeurs, firent en Bretagne le travail de redressement que prirent en mains Jésuites, Eudistes et Sulpiciens dans le reste

de la France ; ils eurent le grand mérite d'avoir découvert et mis en pratique une méthode appropriée au pays auquel ils se dévouaient.

De ce début du xvii^e siècle, datent la création et le développement du plus célèbre sanctuaire de Bretagne : Sainte-Anne-d'Auray. Dans son champ du Bocenno, un paysan, Nikolazig, mit au jour, à la suite d'une indication surnaturelle de sainte Anne qui lui était apparue, une antique statue, seule trace d'une chapelle autrefois dédiée en ce lieu à sainte Anne. Par respect pour la demande de la « dame », faite en breton naturellement, une basilique fut élevée sur le terrain du Bocenno. Et ce culte, béni par nombre de miracles, se répandit en toute la Bretagne, favorisant le relèvement religieux du pays.

XIV

INSURRECTION

Richelieu a laissé dans l'histoire le souvenir d'un politique adroit mais passionné, devant qui tout devait plier quand il s'était proposé un but, le souvenir d'un chef tyrannique qui ne cherchait point à se faire aimer ou admirer, mais qui cherchait par-dessus tout le bien de l'Etat. De cet homme redoutable, il semblerait, à première vue, que les Bretons n'aient pas eu à se plaindre. Mal satisfait des sous-ordres, il se fit lui-même agréer comme gouverneur de Bretagne. Il s'agissait d'obtenir des subsides ; et aussi bien le Parlement que les Etats défendaient pied à pied l'argent de la Province et ne le voulaient céder qu'au compte-gouttes ; du moins réussissait-on à s'accorder et à respecter la lettre du Traité de 1532. Il s'agissait aussi pour Richelieu d'installer en Bretagne des bases maritimes. Or, depuis toujours en Bretagne, la question maritime avait été liée au commerce ; et marine et

commerce étaient chose de la Province et non chose de l'Etat. Prudents, les Etats se méfiaient aussi des offices nouveaux qu'amènerait l'installation de bases maritimes et dont la charge supplémentaire incomberait aux Bretons. Ils se laissèrent arracher néanmoins la création du port militaire de Brest, pour le développement duquel Richelieu fournit immédiatement un effort considérable. Cette source de prospérité provoqua à la longue le déboisement de la Bretagne intérieure, les quantités imposantes de bois qu'exigeait alors la marine étant demandées aux forêts les plus proches. Des bois qui couvraient la Montagne d'Arrée, il ne reste plus comme témoin que la forêt du Cranou.

Le système de gouvernement instauré par Richelieu conduisit la France sur un chemin qui engageait tout son avenir et dont elle n'arrivera plus à se dégager. L'absolutisme royal et le centralisme, avec les avantages et les lourds inconvénients du système, c'est lui qui les a inaugurés. Louis XIV, Napoléon et les Républiques auront à peine à perfectionner le mécanisme : la voie était ouverte, ou plutôt fermée. L'Etat n'était plus au service du pays ; c'est le pays qui devait être au service de l'Etat. Richelieu ne s'est pas dit lui-même disciple de Machiavel : ses disciples n'auront pas les mêmes scrupules. Les Bretons sauront que pour Louis XIV la fin justifie les moyens.

*
**

Les Français publient facilement leur vertueuse

indignation des crimes collectifs que commettent les peuples voisins : Allemands, Russes ou autres. Ils ignorent leur propre cruauté, aussi bien à l'extérieur que dans leurs frontières, aussi bien contemporaine que passée. Les Bretons ont quelques raisons, eux, de savoir jusqu'où elle a pu aller. Les manuels officiels n'en font guère mention, non plus que les morceaux choisis des lettres de Madame de Sévigné, comme si le silence pouvait changer la vérité.

Beaucoup de maladroites, beaucoup de parjures ou de manquements à la parole donnée ont conduit les Bretons à la révolte. Quand un roi fait litière des institutions et traités, la porte est ouverte à tous les abus et à toutes les injustices. Et quand un peuple est réduit à la misère par l'oppression fiscale, il n'a guère d'autre solution que la révolte. Il est difficile de dire qu'elle ne soit pas juste ; il est difficile d'admettre que la responsabilité dernière n'en soit pas à la politique royale.

Colbert est vénéré comme un administrateur sage et habile et on ne rencontre pas de réticences à son sujet. Il a été à la fois instigateur et exécuteur de la politique économique et financière de Louis XIV ; et cette politique a été un désastre pour la Bretagne. Vexé de ne pouvoir être en Bretagne maître comme il l'était partout ailleurs, Louis XIV s'était juré de mater les Bretons ; irrité des résistances, il employa des moyens policiers féroces et conduisit le pays à la ruine économique. Pour lui, la Bretagne ne fut jamais qu'une terre d'exploitation, une colonie dont il convenait de pomper au maximum les

ressources sans se préoccuper du bien et de l'avenir de ce territoire lui-même.

Devant les impôts exorbitants exigés sous le vocable ironique de « don gratuit », les Etats, pour sauver la substance vitale de la Province, en étaient réduits à un odieux marchandage qui exaspérait les deux parties. Colbert expédie alors son frère en Bretagne comme commissaire du roi ; en 1669, c'est le duc de Chaulnes qui est nommé gouverneur : le personnage laissera un sinistre souvenir aux Bretons. Edits fiscaux et taxes se multiplient : sur les Eaux et Forêts, la composition du domaine public, le franc-fief, les titres seigneuriaux. Tout était bon à grever d'un impôt. Le gouvernement n'avait aucune parole, exigeant paiement d'un impôt dont la Province s'était rachetée la veille par versement global et forfaitaire. En 1674, nouvel impôt sur le tabac et sur le Papier Timbré. Et Colbert entend les exiger sans le consentement des Etats. L'Acte d'Union n'était donc plus considéré que comme un chiffon de papier.

*
**

Alors se déclenche la Révolte. A Rennes, le 18 avril 1675, deux mille émeutiers vont piller le bureau du Papier Timbré. Troubles analogues à Vannes, à Dinan, à Nantes. Cette effervescence des villes détermine une insurrection paysanne de caractère assez différent, mais qui était, elle aussi, l'expression du désespoir d'un peuple réduit à la misère par une politique aberrante : la révolte des Bonnets Rouges.

Aux limites de la Haute et Basse Cornouailles, à Cléden-Poher, le notaire Le Balp prend la tête de cette révolte paysanne, qui s'étend rapidement vers l'Ouest et le Sud. Un manifeste, « Le Code Paysan » publie le sens du combat. Signé du pseudonyme significatif de « Torrebenn » (casse-lui la tête), il résume en quatorze articles un programme qui n'exprime pas de doléances mais entend s'attaquer aux causes de la misère paysanne, aussi bien servitudes et abus issus du système féodal qu'exigences excessives du roi, aussi bien obligations vexatoires qu'obligations ruineuses, toutes choses contraires, dit-il, à « la liberté armorique ». Champart, corvées, fougages, droits de moulin, de chasse, gabelle, tabac, papier timbré, tout y passe. Et le paysan veut même pouvoir se marier aux filles du seigneur avec anoblissement par le fait, si le cœur lui en dit. S'y ajoutent les menaces contre les contrevenants éventuels, les seigneurs, les agents du roi et la ville de Quimper... Cette démesure montre que, sain dans ses origines, le mouvement fut vite débordé par des extrémistes, chez qui un goût latent du banditisme remonte à la surface dès que l'affaiblissement de l'autorité laisse libre cours à l'anarchie.

La rapidité avec laquelle se développe la révolte paysanne prouve que les causes sont profondes et réelles, même si les excès font déconsidérer le mouvement. Concarneau et Pont-l'Abbé tombent au pouvoir des insurgés. Le duc de Chaulnes, qui accourt vers l'Ouest, est bloqué dans Port-Louis et doit attendre du secours. La ville de Morlaix est menacée ; et Le Balp est en train de négocier une entente avec les Hollandais pour soutenir son

action. Mais, Paris envoie six mille hommes au duc de Chaulnes ; et Le Balp est tué d'un coup d'épée par un gentilhomme qu'il avait fait prisonnier et à qui il avait confié ses projets, pour le décider à prendre la direction des opérations militaires. Le chef disparu, les « Bonnets Rouges » sont désespérés ; et la répression surgit, rapide, cruelle et féroce. Aucune pitié : on massacre, on pend à l'aveugle ; on saisit des otages et on les exécute sans autre forme de procès ; on rase les clochers des villages qui s'étaient insurgés. Le Poher, ou région de Carhaix, le pays bigouden sont mis à feu et à sang ; après trois siècles la férocité des gens du roi n'y est point oubliée. Cinq clochers décapités, noms de lieux sinistres à Poullaouen et autres coins de la Montagne témoignent toujours de la répression terrifiante, comparable à la dévastation du Palatinat.

La renommée s'en était immédiatement répandue ; et Rennes, où tout avait commencé, avait quelques motifs d'être inquiète. La ville était exempte de garnisons et des charges correspondantes ; elle assurait elle-même son service de police. Chaulnes la rassure et promet que ses franchises seront respectées. Mais, la répression terminée en Cornouailles, il amène les troupes à Rennes, ordonne la démolition du faubourg d'où était partie la rébellion. En démolissant le Vieux-Port à Marseille en 1942, les Allemands ne faisaient que copier... On arrête les gens à l'aventure ; on les pend par vingt-cinq ou trente, prêtres, notables aussi bien que gens du peuple ; et on fournit « par centaines » personnel aux galères du roi.

Le gouverneur fait réunir les Etats à Dinan pour

extorquer, sous la menace, un nouveau « don gratuit » : et il y parle d'amnistie. Quand il a eu ses trois millions, et malgré l'effort d'une députation envoyée auprès du roi pour demander le retrait des troupes, il fait expédier en Bretagne dix mille soudards dont on impose le logement aux habitants et qui pourront tout se permettre : un avant-goût des dragonnades cévenoles. A Rennes, « tous les soldats ont tellement vexé les habitants qu'ils ont jeté de leurs hôtes et hôtesse par la fenêtre après les avoir battus et excédés, ont violé les femmes, lié les enfants tout nus sur les broches pour les faire rôtir, rompu et brûlé les meubles, démoli les fenêtres et vitres de maisons, exigé grandes sommes de leurs hôtes ».

L'échec de cette Révolte du Papier Timbré est à chercher dans la spontanéité même du mouvement, dans son manque d'unité, dans son manque de chefs. C'était plus une révolte de misère contre la fiscalité royale et seigneuriale qu'une révolte nationale. Il ne semble pas que le peuple breton ait jamais réalisé qu'il était, de la part du gouvernement, l'objet de mesures discriminatoires qui ruinaient son économie. Seule la noblesse eût été à même d'encadrer une insurrection nationale. Mais la haute noblesse était à Versailles, habilement tenue en laisse par ces largesses royales qui ne se dispensaient qu'aux seuls habitués de la Cour : politique de domestication coûteuse mais qui neutralisait une classe qui, sous la Fronde, avait donné tant de fil à retordre au gouvernement.

*
**

Cependant que l'industrie bretonne, l'industrie de la toile en particulier, se débattait, menacée de ruine par les prescriptions et amendes de Colbert, deux villes gardaient une certaine prospérité et vivaient, pour ainsi dire, en marge de la vie bretonne, suivant une tradition bien ancrée chez elles : Saint-Malo et Nantes.

Nantes n'a jamais admis la prééminence de Rennes, prééminence suscitée à dessein par la création et la présence du Parlement à Rennes. Saint-Malo, à deux reprises dans le passé, s'était administrée en ville libre, en république malouine, quand l'autorité ducale était en difficulté : cela n'avait pas duré ; cela révélait néanmoins un solide particularisme. Ce particularisme n'était pas sans justification avec des fils comme Jacques Cartier, pionnier du Canada, Prévert, fondateur de l'Acadie, Duguay-Trouin, la terreur des Anglo-Hollandais par sa guerre de course. La flotte royale n'étant pas à la hauteur de ses adversaires, la solution était dans le harcèlement des convois de commerce ; et les prises étaient une source de richesses appréciables pour les corsaires, les armateurs et les ports d'attache. Duguay-Trouin écumait la Manche, l'Atlantique jusqu'aux Açores et Rio-de-Janeiro ; en trente ans, il s'adjudgea quelque cinq cents navires. Il avait à Nantes un émule, Jacques Cassard, qui courut l'ennemi jusqu'en Méditerranée et rapporta belle richesse à ce port de Nantes, lequel tenait de loin la tête du commerce maritime de

France à l'époque. Les villes armaient les corsaires à leurs frais, nécessité qu'imposait la protection de leur commerce.

Une autre ville, « L'Orient », avait été créée à l'embouchure du Blavet, à la suite d'une initiative de Colbert, pour prendre en mains le commerce des épices avec les Indes Orientales : c'était à une époque où la route des Indes passait par le Cap de Bonne-Espérance, et le parcours le plus court partait de Bretagne. Cette ville naissante ne pouvait concurrencer la vieille gloire de Nantes ou Saint-Malo.

Hollandais et Anglais qui étaient les victimes de la guerre de course recevaient les coups ; ils en donnaient aussi quelques-uns, et les côtes bretonnes en surent quelque chose : incursions sur Belle-Ile, sur la pointe Saint-Mathieu, « machine infernale » ou brûlot destiné à appuyer une attaque sur Saint-Malo et qui explosa prématurément, débarquement en force le 18 juin 1694 à Camaret ; mais Vauban, avisé longtemps à l'avance du projet par des transfuges, avait solidement équipé la presqu'île et ce fut un sanglant échec pour l'Anglais.

*
**

Pour la Bretagne comme pour la France, ce xvii^e siècle fut un siècle de contrastes : beaucoup de violence et beaucoup de brutalité, beaucoup de sainteté aussi. Les prédicateurs missionnaires amenaient une remontée, lente peut-être, mais profonde et durable. Ne dit-on pas que le père Mau-

noir, au cours des deux cents missions qu'il a prêchées, aurait ramené à Dieu plus de quarante mille fidèles ? Aux missions s'ajouta la pratique des retraites fermées, tant pour les hommes que pour les femmes, avec la fondation de la Retraite de Vannes, par Mlle de Francheville. La Bretagne devenait terre de fondateurs, avec encore Grignon de Monfort, à qui on doit les Monfortains, les Sœurs de la Sagesse et les Frères de Saint-Gabriel, avec le père Proust, ermite de Saint-Augustin, qui, le 2 mars 1661, crée à l'Hôtel-Dieu de Lamballe les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, avec dom Jean Leuduger qui, en 1706, crée à Plérin le premier établissement des Filles du Saint-Esprit. Une puissante vague de spiritualité multiplie les couvents de Capucins, Jésuites, Ursulines, Augustines, Carmélites. Et, à la limite-sud du diocèse de Saint-Brieuc, l'apparition de Notre-Dame à Querrien en 1652 apporte comme un encouragement et une réponse divine à cet élan du pays vers Dieu.

Le milieu du siècle vit l'établissement en Bretagne des séminaires pour la formation cléricale. Les prêtres ne manquaient pas ; c'est plutôt leur valeur spirituelle et intellectuelle qui laissait à désirer. La religion qui était pratiquée et prêchée n'était pas de tout repos ; les austérités d'un pénitent comme Pierre de Kerioulet ne sont pas à l'époque excentricités d'original, mais témoignage d'un ascétisme et d'un mysticisme répandus tout autant chez les gens du monde que parmi les clercs ou les religieuses. A côté des collaborateurs ou disciples directs des grands missionnaires, trois humbles mystiques, qui se rangeraient dans la ligne

des grandes contemplatives, vivaient alors en Bretagne : A Guiclan, dans le Léon, Marie-Amice Picard qui, chaque jour, endurait les souffrances du martyr commémoré et dont l'hostie était la seule nourriture : elle mourut en 1653. A Quimper et à Hennebont, Catherine Daniélou, qui mourut en 1677. A Ploërmel puis Arradon, « la bonne Armelle », « servant en condition », que de son vivant on appelait déjà « l'ange gardien de toute la Bretagne » et qui mourut en 1671. La sorcellerie et le satanisme qui avaient sévi dans « la Montagne » étaient compensés par les miracles de vertu qui s'épanouissaient dans toutes les classes de la société. L'idéal proposé au chrétien visait très haut ; le surnaturel débordait alors en Bretagne.

Cette simplicité de foi trouvait son expression intellectuelle dans ces « Vies des Saints de Bretagne », d'Albert le Grand, monument littéraire de spiritualité naïve et sincère plus que de critique historique. L'écrivain ne se trompait pas sur le public auquel il s'adressait ; car ces biographies, si curieuses et si pleines de vie, faisaient la joie des veillées familiales : elles furent encore rééditées au début de ce siècle, nonobstant les justes critiques de Dom Lobineau. La vie des saints bretons, la Passion, tels étaient les thèmes qui ont présidé à la décoration dont la Renaissance bretonne enrichit les églises et les chapelles. Des panneaux, des rétables, des chaires, il reste encore en Bretagne de magnifiques vestiges, quelques-uns dans un remarquable état de conservation. Ce n'est certainement pas par hasard qu'un art religieux de toute splendeur, spécifiquement breton, a fleuri seule-

ment dans le pays bretonnant. Bien plus, sur le plan architectural, chaque diocèse a son style propre de chapelle et de clocher : les merveilleuses chapelles de Cornouailles ne ressemblent pas à celles du Trégor ni du Léon. Les architectes de ces bijoux de pierre étaient, pour la plupart, originaires du pays ; s'ils ne l'étaient pas, le pays avait assez de force pour leur imposer sa personnalité, pour imposer son style architectural de prière au Créateur.

La construction et l'entretien de ces églises et des innombrables chapelles n'étaient pas l'affaire du clergé, mais l'affaire du peuple, du conseil paroissial qui avait en mains la gestion du temporel, beaucoup plus qu'aujourd'hui. La dime n'était pas non plus un prélèvement arbitraire, mais très délimité et très surveillé. L'un des abus dont souffraient paroisses, évêchés, collégiales et monastères restait « la commende ». Dans le reste de la France, le roi était le bénéficiaire des revenus ecclésiastiques puisqu'il désignait le titulaire des charges. En Bretagne, ce n'était guère mieux, puisque l'évêque ne nommait que le tiers des titulaires, le reste étant à la disposition de la curie romaine ou plus souvent du roi. « La portion congrue », laissée au desservant, le titulaire ne résidant guère, ne permettait pas une vie décente ni un entretien sérieux des églises ou monastères et conduisait inévitablement à la décadence religieuse.

L'enseignement était dispensé le plus souvent par les « recteurs » dans les « petites écoles » ou psallettes, cependant que les Jésuites et Oratoriens dirigeaient des collèges, à Vannes, Quimper, Nantes et Rennes, qui réunissaient plusieurs milliers

d'élèves. Il n'y était pas question, même en Basse-Bretagne de porter le moindre intérêt à la langue bretonne qui, non enseignée, se présentait dans un état déplorable. Les formes grammaticales, morphologiques ou syntaxiques demeuraient typiquement celtiques, mais prédicateurs, dramaturges et écrivains ne se gênaient pas pour truffer leur texte d'un vocabulaire français horriblement adapté aux formes grammaticales bretonnes et dans une orthographe invraisemblable. Pendant deux ou trois cents ans, les cantiques populaires ont témoigné de cette décadence du parler breton.

En dehors des cantiques et de quelques livres de spiritualité, on écrivait en breton des pièces de théâtre, farces, comédies, mystères, qui se rapportaient à la vie du Christ ou à la légende de quelque saint breton. Mais au x^e siècle avait commencé l'abandon de la langue bretonne dans les classes cultivées. Moins écrit et coupé de son terroir d'origine, le breton s'était déformé dès lors en quatre principaux dialectes dont la répartition accuse les courants de la vie sociale et commerciale depuis le Moyen Age, puisqu'ils correspondent à peu près aux limites ecclésiastiques des évêchés, calquées elles-mêmes sur le vieux cadre civil médiéval.

qui va jusqu'à 10 %. Le service de la dette ajoute une charge nouvelle au budget courant. L'usurier, qui s'occupe lui-même de la perception des taxes pour récupérer ses fonds, n'a aucune pitié envers le contribuable, et les pouvoirs publics sont à sa disposition.

Le Régent désigne comme gouverneur de Bretagne un certain maréchal de Montesquiou qui s'imagina mener la Province tambour battant, comme il aurait mené son régiment. En 1717, les Etats se réunissent pour le vote du « Don gratuit » ; et naturellement, ils refusent le vote avant la présentation préalable d'un relevé des possibilités de la Province. Furieux, le maréchal dissout les Etats, ce qui est une violation flagrante et violente du Traité de 1532. Formé à l'école de Louis XIV, le maréchal ne comprend ni l'indignation ni la résistance bretonne. Pour lui, l'Acte d'Union ne signifie rien du tout ; il est inadmissible que le pouvoir royal puisse trouver quelque obstacle à son arbitraire ; il appelle insolence ce qui n'est que rappel d'un droit ; et l'emploi de la force lui paraît le moyen adéquat de réduire l'entêtement des Bretons : « Il n'y a que la rigueur qui les mette à la raison ! » Cette violation du traité d'Union explique par avance la seule solution extrême qui reste aux Bretons : le recours à la force contre la force.

**

Les Etats, rappelés sur intervention du Régent, refusèrent le vote des « droits d'entrée », impôt

XV

LA LÉGALITÉ EN VACANCES

1715 : Un « ouf ! » immense de libération accueille la mort du Grand Roi, dont l'ambition et la gloire ont fini par jeter le pays dans la misère. Le successeur a cinq ans : il s'appelle Louis XV. Le Parlement de Paris annule le testament royal pour confier la Régence à Philippe d'Orléans, viveur intelligent et débauché. Les guerres sont terminées : alors, pourquoi ces besoins d'argent ? La force de l'habitude. Un Etat ne supprime guère en temps redevenu ordinaire un impôt qu'il a décrété dans une conjoncture extraordinaire.

Or, la situation économique et financière de la Bretagne est mal en point. Pour satisfaire aux dures exigences de Louis XIV, la Bretagne, imposée au-delà des capacités de son « revenu national », a dû emprunter ; naturellement, les « traitants », qui lui prêtent ou qui prennent à charge le règlement de l'impôt au roi, prennent un bénéfice usuraire

nouveau établi en 1709 sur les boissons, très impopulaire du fait qu'il atteignait durement toutes les classes de la société. Les jeunes nobles, qui menaient l'opposition aux Etats, se réunirent et mirent sur pied un mouvement de résistance : l'association des « Frères Bretons ».

Cependant, à Paris aussi, un mouvement de fronde groupait quelques hauts personnages contre le Régent ; et cette conspiration, dite de Cellamare, s'était abouchée avec l'Espagne, où régnait un petit-fils de Louis XIV. Une intervention de troupes espagnoles était à l'étude et des contacts directs avaient été pris. Les mécontents de Paris et de Bretagne étaient naturellement en relations ; et naturellement aussi la police du Régent éventa, sans grandes difficultés, la conjuration. Les conspirateurs parisiens, de haut lignage, avaient des appuis solides dans le gouvernement et les conseils du roi ; ils n'eurent pas grand peine à tirer leur épingle du jeu ; et la vengeance s'abattit sur les lointains et naïfs Bretons.

La chasse commença sur l'indication d'un traître. Avertis à temps, beaucoup purent gagner l'étranger. L'un des plus jeunes et des plus ardents, le marquis de Pontcallec, refusa cette solution de facilité et n'hésita pas à prendre ses responsabilités, jugeant que la Bretagne n'était coupable en rien en cette affaire et qu'elle n'avait fait qu'agir selon son droit. Il réussit, pendant plusieurs semaines, à se dérober aux poursuites des dragons ; et le recteur de Lignol le cachait quand il fut trahi par un gentilhomme qui avait été l'objet de ses bienfaits.

Trois autres seigneurs se livrèrent d'eux-mêmes à ce qu'ils pensaient être la justice : Talhouët, Montlouis et du Couëdic. Mais Montesquiou les remit à une cour royale, juridiction d'exception spécialement mise sur pied à Nantes pour cette parodie de justice. Ne se jugeant pas coupables, les uns et les autres n'hésitèrent pas à donner les éléments de l'opération. Et une fois que le gouverneur eut obtenu ainsi ce qu'il voulait, il les livra au bourreau. Pas d'avocat, pas de défense. En quelques jours, tout fut bâclé, « tant la honte et la peur aiguillonnaient le tribunal ». Les principaux conjurés, soit présents, soit contumaces, furent condamnés à la confiscation de leurs biens et à la décapitation. Cette exécution, véritable assassinat légal ou plutôt illégal, eut lieu le 4 mai 1720 dans une scène d'horreur à Nantes sur la place du Bouffay ; Pontcallec qui mourut le dernier des quatre, subit une affreuse boucherie, le bourreau ayant dû s'y reprendre à plusieurs fois. Lambilly, l'âme du complot, avait réussi à échapper aux poursuites. Une quinzaine d'autres nobles étaient condamnés par contumace. Et le procès menaçait de continuer pour une centaine d'autres accusés si l'horreur de la répression ne l'avait fait suspendre par le Régent.

En cette affaire, la petite noblesse bretonne a écrit une de ses plus belles pages de gloire. Loin des intrigues de la cour où pourrissaient les grands noms, vivant près de leurs paysans et souffrant de leurs misères, collant au pays et jaloux de ses droits et de ses libertés, ces gentilshommes n'ont pas hésité à se grouper et à se dresser contre le despotisme. Leur cause était si juste que ni eux-

mêmes, ni leur entourage, ni la population ne supposaient qu'ils eussent pu être condamnés. On n'avait pas l'expérience, à l'époque, de ce qu'étaient les tribunaux d'exception : il y aurait eu aujourd'hui moins d'illusions... Même si les nobles avaient pu entraîner bourgeois et paysans, le succès d'une insurrection sans un solide appui étranger restait douteux ; et les Espagnols n'envoyèrent qu'un secours symbolique. Il n'est pas à exclure que les Bretons aient été tout simplement manœuvrés par les conspirateurs de haut vol qui menaient l'intrigue à Paris. Leur bonne foi leur laissait croire qu'il s'agissait d'un mouvement général contre un pouvoir détesté et de légitimité douteuse. La brutalité de la répression indisposa le Régent lui-même qui limogea le gouverneur.

Le sacrifice des « Frères Bretons » ne fut pas inutile. La Bretagne demeurait plus que jamais convaincue de son bon droit ; et le rappel de Montesquiou fut interprété comme une reconnaissance tacite par le gouvernement de la justice de la cause bretonne. En face de l'arbitraire royal, le Parlement et les Etats sont vigilants et méfiants : ils savent quelle confiance prêter aux promesses officielles ; les Etats sont les représentants légitimes de la Province ; le Parlement par définition est le défenseur du Droit.

*
**

Il est paradoxal de constater que plus la valeur du Traité de 1532 semble battue en brèche par les

représentants du pouvoir central, plus se fortifient les institutions qui en tirent leur origine. Le duc de Chaulnes et les gouverneurs, ses prédécesseurs, avaient réellement gouverné, puisqu'ils suppléaient sur place le roi au titre de « duc » ; ils exerçaient un pouvoir réel, trop réel aux yeux d'un roi jaloux de son autorité. Louis XIV, entendant que son pouvoir direct s'exerçât partout avec la même force, s'était efforcé de structurer le royaume d'une administration uniforme et d'établir comme fonctionnaires des personnages de second ordre, facilement révocables, et qui lui devraient tout. En 1689, il avait fini par imposer à la Bretagne un « intendant de justice, polices et finances », qui n'était qu'un exécuteur, à vastes compétences, des volontés d'en-haut. La nomination comme gouverneur n'était qu'une promotion à un titre honorifique, réservée à très haut personnage, et désirée à cause du revenu qu'elle procurait. On faisait comprendre à l'intéressé que le roi souhaitait ne pas le voir résider dans sa province ni s'y rendre trop souvent. A la tête des Etats, le gouverneur était suppléé par le « commandant en chef ».

Les Etats gardent leur composition de base de toujours ; mais, chacune des familles nobles y étant de droit représentée, leur proportion se renforce à chaque génération. Le clergé a bien prééminence honorifique ; mais nombre de prélats ne sont pas originaires de la province et n'en saisissent donc pas les intérêts profonds. Quarante-deux villes seulement ont des délégués, représentant le Tiers-Etat, de sorte que, en fait, toute la vie des Etats est dominée par la petite noblesse bretonne ;

et cette noblesse est fort jalouse des droits, libertés et intérêts de la Province. C'est un éloge qu'en fait le duc d'Aiguillon quand il écrit, exaspéré par elle : « La masse de cette noblesse sans ambition et sans besoin accepte aveuglément l'influence de cinq ou six tuteurs qu'elle s'est donnée et qui flattent ses sentiments d'économie et de bien public. »

Toute la vie de la Province, et pas seulement le vote de l'impôt, est du ressort des Etats : Industrie, agriculture, commerce, voies de communication, instruction... Les Etats, qui ne se réunissent plus que tous les deux ans, pendant quelques jours ou quelques semaines, n'arrivent plus à faire face devant la complexité croissante de cette vie publique. Ils constituent comme une sorte de « Celib » (Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons) avant la lettre, mais avec un pouvoir réel de décision et non pas seulement de consultation et de conseil. Bientôt, les Etats éprouvent le besoin d'un bureau permanent, la « Commission intermédiaire des Etats », originellement chargée surtout des « Grands Chemins ». Cette commission d'études et de contrôle obtient en 1732 droit de décision ; et le roi lui reconnaît la faculté de s'opposer aux ordonnances de l'intendant si elle les juge contraires aux intérêts de la Province. En fait, avec ce système, la direction générale des affaires n'est pas aux mains du représentant du pouvoir royal, mais aux mains de la Province elle-même. La Bretagne du XVIII^e siècle fonctionne dans un régime réel de décentralisation. Le dommage est que les représentants du pouvoir central ne veulent pas en admettre la légitimité ni le bien qui en découle ;

car, à la différence de leurs collègues d'autres provinces, ils n'ont pas en mains tous pouvoirs ; et, en bons Français, ils ne peuvent comprendre que, en points divers du Royaume, les choses puissent ne pas être régies de la même façon. Les conflits étaient inévitables.

* *

Ils se résument dans le duel d'Aiguillon-La Châlotais.

Ce duel accuse le sommet d'une longue crise, issue d'une série de malentendus et de tromperies qui portaient toujours sur l'impôt. Le trésor royal était un panier percé. Et pour peu que la politique conduisit à la guerre, à chaque réunion des Etats le Commandant en chef venait réclamer un impôt nouveau. Espérant se dégager et libérer l'avenir, à plusieurs reprises les Etats de Bretagne proposèrent et obtinrent la franchise d'une taxe ou d'un impôt par un « rachat » global en versant une somme forfaitaire à condition que jamais cet impôt ne leur serait réclamé. Trop heureux de la grosse somme qui rentrait, le Trésor public acceptait, gaspillait ce capital ; et, à la première occasion trouvait une autre astuce pour soutirer de l'argent : les pauvres Bretons étaient dupés une fois de plus.

En 1722, ils rachètent ainsi les droits sur les boissons ; en 1759, la masse des droits domaniaux en versant quarante millions de livres ; mais, en 1760, l'intendant prétend percevoir les droits sur les boissons comme si de rien n'avait été ; et, pour avoir la paix, les Etats votent une gratification de

quarante six mille livres. En 1762, l'intendant a le cynisme de prétendre exiger un montant équivalent à 5 % du rachat des droits domaniaux : « Il ne s'agissait pas, dit-il, d'un rétablissement des droits, mais d'un établissement d'une hausse de 5 % du précédent impôt ; et la hausse, elle, n'avait pas été rachetée. » Un pareil manque de probité dresse les Etats contre le pouvoir. Mais, par un chantage lourd de menaces, comme il l'avait déjà fait en 1760, l'intendant parle de faire percevoir l'impôt directement par les services du roi, ceci contre tout droit naturellement ; et ces perceptions directes ont laissé un tel souvenir d'exactions et d'injustices que le clergé et la noblesse optent pour le moindre mal et votent 460 000 livres, à titre de « secours extraordinaire ». Ce vote n'a pas force de loi ; car la légalité de l'impôt exige, aux Etats de Bretagne, l'unanimité des trois Ordres. Le duc d'Aiguillon, commandant en chef, passe outre.

En 1764, lassé de l'entêtement des Etats à refuser les impôts nouveaux et à défendre les droits de la Province, le gouvernement prétend instituer directement une surtaxe aux octrois des villes, les droits d'octroi n'étant pas du ressort des Etats. Mais cette surtaxe n'apportant rien au budget municipal auquel étaient destinés les octrois, soulève un « tollé » général ; et la Chambre des Vacations du Parlement fait défense aux villes de l'accepter. Le roi casse l'arrêt du Parlement, ce qui était une atteinte à la constitution bretonne. Le Parlement maintenant ses positions, le Roi fait arrêter quatre des membres les plus coriaces ; mais, comme les Bretons s'entêtent, le Roi finit par céder, moyen-

nant un « secours exceptionnel » de 700 000 livres. L'argent extorqué, l'intendant prétend le lendemain exiger la surtaxe, puisque le secours était « exceptionnel »...

* *

L'intendant était là, chargé non du bien de la Bretagne, mais essentiellement des intérêts du pouvoir central, comme dans le plus beau régime colonialiste. Il avait surtout souci de garder la place lucrative qu'il détenait et donc d'« être dans les papiers » de ce roi toujours à court d'argent. Une collaboration loyale entre l'intendant ou le commandant en chef et les Etats eût pu être fructueuse pour les deux parties ; cette rivalité était désastreuse. D'Aiguillon avait trouvé à qui parler. L'opposition était menée par le procureur général du Parlement de Bretagne, La Chalotais, qui n'hésitait pas à dénoncer les abus de pouvoir, à chaque occasion, même devant le roi.

Dès les premières années de sa création au xvi^e siècle, les relations n'avaient pas été cordiales entre le Parlement et les Etats de Bretagne : jalousie de classes, jalousie de pouvoirs ; et leurs fréquentes querelles faisaient l'affaire du pouvoir central. Le Parlement cultivait, de toujours, une tendance assez désagréable à vouloir s'occuper de tout, portant décisions, avis et remontrances, avec un esprit de chicane et de contradiction qui sent la mauvaise foi et permet de croire que, souvent, il cherchait plus à faire acte d'autorité qu'à procurer le bien de la Bretagne. Ainsi, quand il revendiquait contre

Rome l'application pour la Bretagne des droits et libertés de l'Eglise Gallicane, il faisait le jeu du pouvoir central. Il le faisait encore quand il interdisait en 1753 le théâtre populaire en langue bretonne. Quand, en 1762, La Chalotais obtenait la suppression des Jésuites, c'était moins le bien de la Province qui le poussait que le besoin incoercible de créer des histoires au duc d'Aiguillon. Les Etats n'approuvent pas cet état d'esprit des conseillers ; mais la situation est tellement tendue entre le pouvoir et ceux qui sont les défenseurs attitrés de la Bretagne que ces organismes rivaux font bloc et que La Chalotais est assuré du soutien des Etats.

En mars 1765, c'est le Parlement tout entier qui est convoqué à Versailles : en vain ! Le 22 mai, quatre-vingt-cinq de ses membres démissionnent ; douze seulement restent en service, méprisés et raillés par la population. La Chalotais et trois autres conseillers sont arrêtés. Les autres continuent leur obstruction. Et, pour que la justice puisse être rendue, d'Aiguillon importe en Bretagne quelques robins, prélevés dans les autres parlements. Il réussit aussi à corrompre quelques résistants, et ce cocktail constitue ce que l'ironie populaire a appelé « le bailliage d'Aiguillon ».

Traduit devant ledit bailliage, La Chalotais a rédigé une habile défense si bien que cette cour préfère renvoyer l'affaire devant le Parlement de Paris. Deux siècles plus tôt, c'eût été grand dommage pour le Breton ; car Paris jalousait ce Parlement de Bretagne qui concurrençait ce qu'il avait toujours prétendu son droit exclusif. Mais le Parlement de Bretagne n'est plus le seul de son espèce

en province ; et il se trouve que, pour des raisons d'ailleurs toutes différentes de celles des Bretons, c'est le Parlement de Paris qui mène l'opposition aux ministres.

Le Ministre des finances, talonné par le besoin d'argent, aurait volontiers réparti l'assiette de l'impôt d'une façon équitable en frappant les privilégiés. Les Parlements, qui faisaient partie de ces privilégiés, refusaient continuellement d'enregistrer édits et ordonnances et adressaient au roi des remontrances. Pour les Bretons, il s'agissait de défendre les droits de la Province, pour les autres de défendre leurs privilèges. Néanmoins, ils se sentaient tous solidaires dans l'opposition. Devant le Parlement de Paris, on ne trouva aucune preuve à fournir contre La Chalotais. Le roi liquida l'affaire en décrétant pour La Chalotais exil et interdiction de séjour en Bretagne.

D'Aiguillon entendit alors modifier de lui-même le règlement des Etats, maladresse qui finit par faire comprendre au ministre Choiseul qu'il était plus que temps de le révoquer. En récompense de ses bons et loyaux services, deux ans après, le roi en fit un ministre ! En 1769, le Parlement de Rennes reprit ses fonctions, et en 1774, à la mort de Louis XV, La Chalotais rentra d'exil. Entre temps, le pouvoir avait arbitrairement rétabli l'impôt racheté quarante millions en 1759...

*
**

Ces conflits de juristes n'arrêtent pas la vie de

la Bretagne ; et cette vie est rude et pénible pour la majeure partie de la population : paysans, artisans et petite noblesse. La guerre ne désole plus le pays directement (si on excepte les débarquements très localisés de Cancale et Saint-Cast en 1758, Houat et Belle-Ile en 1763) ; mais elle coûte cher et la pression fiscale ruine le pays. La mendicité devient un fléau contre lequel Rennes et Nantes doivent réagir ; le brigandage désole la Cornouailles avec Marion du Faouët. La population sous-alimentée résiste mal à la maladie et aux épidémies, fréquentes à l'époque. Et, en dépit d'une forte natalité, le chiffre de la population bretonne diminue au cours du siècle, pour se stabiliser péniblement aux alentours d'un million et demi. En 1774, à la fin du règne, la situation n'est pas brillante pour une Bretagne laissée dans un abandon matériel lamentable et dans un abandon intellectuel non moins désastreux, la privation d'universités centralisant déjà l'enseignement supérieur à Paris.

XVI

LA FIN DE L'AUTONOMIE

L'acharnement de la lutte du Parlement et des Etats de Bretagne contre le pouvoir royal risque de faire illusion sur l'état d'esprit profond de la Bretagne à cette période. Est-ce bien l'intérêt breton qui anime cette résistance ? Si le sentiment breton et la conscience nationale bretonne étaient sincèrement ancrés chez ces juristes, comment expliquer leur passivité, sinon parfois leur complicité à l'heure de l'effondrement ? On a le droit d'être réticent sur les motifs qui ont guidé l'attitude des « parlementaires ». Aux Etats, seule la petite noblesse terrienne, intègre et fermée à la vénalité, paraît guidée par un amour profond de son peuple et de son pays. La Chalotais et ses collègues semblent jouer d'un dada de premier ordre, d'un cheval

de bataille qui les conduit sur le devant de la scène et leur attire popularité tant auprès de la population bretonne qu'auprès de leurs collègues des autres parlements. Leur victoire n'a été qu'une victoire à la Pyrrhus.

Car le pays est malade. Il n'est pas encore pourri, mais le mal est profond. La Bretagne porte encore son nom ; officiellement, elle a droit à sa place au soleil. En fait, 250 ans de pénétration française, avec ce qu'elle apporte de bon et surtout de moins bon, ont rongé le caractère breton du pays, comme un cancer inexorable. Au dehors, il n'y paraît guère ou si peu. Les forces d'assimilation ont pourtant pénétré profondément, les unes objet d'une savante politique à longue portée, les autres se glissant inconsciemment avec la complicité de la passivité populaire.

La Bretagne est loin d'être une. Ce n'est pas sur le plan linguistique que joue la division et les réactions des populations bretonnantes ne se révèlent guère différentes de celles du pays gallo. La division est à chercher dans les classes sociales. Il y a la Bretagne populaire, qui semble mener sa vie loin des luttes politiques ; il y a la Bretagne des classes cultivées, la seule officiellement représentée dans les Etats, la seule qui joue quelque rôle politique. Il y a la Bretagne passive et la Bretagne dirigeante. La première est bretonne par nature, sans le savoir et sans s'en préoccuper. Elle vit de la vie bretonne parce que c'est sa vie et qu'elle n'en imagine point d'autre ; elle se laisse conduire sans souci de savoir où on la mène ; elle ne réagira, et encore d'une façon très inégale, que le jour où cette vie quoti-

dienne sera perturbée ; un désir essentiel : le moins d'impôts possible et qu'on la laisse en paix !

En face de la Bretagne dirigée, la Bretagne dirigeante : celle des classes cultivées. La division est à prendre ici moins entre les trois Ordres qu'entre le haut et le bas ; et naturellement, le haut déteint sur le bas : haut clergé, haute noblesse, haute bourgeoisie sont jaloués et copiés par leurs collègues faméliques qui pensent se hausser en adoptant manies et défauts d'en-haut.

Déjà, en ce XVIII^e siècle, il est de bon ton d'aller chercher la lumière à Paris. Comme les moyens de diffusion sont réduits et qu'il n'est pas question de télévision, de radio, de cinéma ou de magazines, le peuple, éloigné dans ses campagnes, n'a pas cette tentation. Les grands s'y jettent par snobisme, parce qu'il convient d'être à la page ; les classes moyennes, qui se piquent de quelque teinture intellectuelle, s'y jettent par avidité du savoir et espoir d'y trouver un tremplin pour conquérir les places et monter d'un degré dans la hiérarchie sociale.

La Révolution Française n'a pas été une explosion fortuite : jamais elle n'aurait eu la virulence et la permanence qui ont transformé si profondément la vie du pays si elle n'avait été préparée de longue date par une transformation de l'esprit. On peut remonter à la Renaissance et à Descartes ou simplement aux « philosophes » et encyclopédistes du XVIII^e siècle avec Diderot et Rousseau. Leurs cogitations engendrent le nouvel évangile naturaliste et rationaliste qui constitue le fond de doctrine sur lequel « les Sociétés de pensée » travaillent

à détailler des programmes de modifications politiques et sociales. Ces Sociétés de pensée s'étaient créées dans la seconde partie du siècle à travers tout le pays : villes, bourgs et même campagnes. On peut les imaginer comme des cercles de délassement littéraire ou mondain, où aiment se retrouver quelques beaux esprits désœuvrés, chaque cercle menant sa petite vie indépendante, calquée vaguement sur celle des voisins, par conformisme et souci de ne pas paraître rétrograde. La similitude des revendications des cahiers de doléances aux Etats Généraux en 1789, conduit à conclure qu'il y avait non pas une collection disparate et libre de sociétés de pensée, mais un organisme doté d'une certaine hiérarchie, recevant ses directives de centres occultes. Le centre le plus en vogue, dont on n'imaginait pas la puissance et la nocivité, était la Franc-Maçonnerie.

C'était la mode d'être maçon : nobles de haut et de bas lignage, bourgeois en mal d'arrivisme, clergé lui-même jouaient au franc-maçon. Peu à peu, la France entière était structurée par cette ossature clandestine qui permettrait un jour la mise en pratique rapide des théories subversives de l'ordre social. Les Sociétés de pensée, ainsi noyautées, seront les premiers bureaux de réception des directives révolutionnaires.

Pour ces intellectuels, l'ordre social et politique de l'Ancien Régime était à changer de fond en comble. Et, comme l'Eglise était à la base de cet ordre social, le premier roc auquel il fallait s'attaquer était l'Eglise et la religion. De fait, ce XVIII^e siècle présentait un système politico-social en plei-

ne corruption, où des institutions neuves coiffaient des séquelles féodales sans les neutraliser complètement. Quantité de privilèges et de servitudes seigneuriales ne trouvaient plus leur justification. Quantité d'abus viciaient la vie de l'Eglise. Et de tous ces abus, la Bretagne avait sa part, elle aussi. Le parallélisme de base des situations et du système, les échanges des hommes et des idées, expliquent que la Bretagne foncera comme les autres dans la Révolution. Non seulement, elle foncera ; mais elle s'y présentera en pointe.

L'explication est à chercher dans le style du temps et dans le caractère breton. A l'époque, le Breton ne souffre pas du complexe d'infériorité. On ne l'a pas encore persuadé qu'il est un être de seconde zone et qu'il n'a pas la valeur du Parisien ou du Français à part entière. A l'époque, on est Breton, comme on est Anglais, Français, la notion d'origine beaucoup plus que d'Etat entrant en jeu pour déterminer le contenu de ces mots. Indifférent à la spécificité de son caractère breton, l'intellectuel, ambitieux de promotion et convaincu que la France c'est l'avenir, va se crier Français, comme l'ouvrier de 1900 ou de 1936 se voudra « international ». Et, comme le Breton est absolu et idéaliste, il ira jusqu'aux extrêmes dans les idées et les réalisations, sans se préoccuper des conséquences et des bavures. Avec un illogisme surprenant et stupide, il torpillera ses libertés au nom de la liberté, il se donnera des maîtres lointains et irresponsables, dont les exigences seront beaucoup plus impitoyables que celles de ses anciens chefs.

A la pointe du combat, dans les premières as-

semblées révolutionnaires, on trouvera des membres du bas-clergé breton, quelques nobles et beaucoup de robins. Assez rapidement, clergé et nobles, débordés par les vagues qu'ils pressentent devoir tout emporter, feront machine arrière et se désolidariseront du reste ; mais il sera trop tard. Déjà la Révolution est aux mains de ces robins, ambitieux, prétentieux et avides, qui ne rêveront que de détruire une noblesse à laquelle ils ne pourraient s'égaliser et une Eglise dont la clairvoyance risque d'ouvrir les yeux du peuple. Envahissants, parfois méchants, ils vont se prétendre, eux, le peuple, et s'appuieront sur une populace surchauffée, qui poussera aux pires extrémités l'action révolutionnaire. Ils s'en mordront les doigts bien tard, ces braves Bretons dont la bonté native et la naïveté auront favorisé le départ d'une tourmente qui allait tout balayer.

*
**

Le dernier épisode de la vie d'une Bretagne autonome se joua, une fois de plus, sur la maladresse du pouvoir et la résistance des Etats et surtout du Parlement. En 1788, Brienne est ministre des finances ; comme toujours, la caisse est vide ; le déficit s'accroissant chaque année, l'Etat court à la banqueroute. Songeant à effectuer cette fois la ponction sur les privilégiés, Brienne rencontre aussitôt l'opposition des Parlements et des Etats, composés en majorité écrasante de ces privilégiés. Il veut enlever aux Parlements le droit de remontrance et d'enregistrement des édits, et créer, à

côté d'eux, les « Grands bailliages », qui prendraient bonne part de leurs compétences. La protestation est générale ; à Rennes elle est plus forte qu'ailleurs, car les Etats n'ont pas été consultés pour cette réforme de base : donc atteinte aux droits du pays. Comme réponse, le Commandant en chef ne trouve rien de mieux que d'appeler des troupes. Cette mesure vexatoire a pour effet immédiat de faire acclamer les rebelles par une population savamment travaillée, alors que, sous le beau prétexte de défense des droits de la Bretagne, ces corps constitués défendaient, cette fois, surtout leurs propres privilèges. Néanmoins, leur position juridique étant inattaquable, les Etats désignent une commission de douze membres qui, sous la direction du procureur-syndic, le comte de Botherel, irait à Versailles adresser leur plainte directement au roi. Ils se feront embastiller sans autre forme de procès, ce qui n'était pas la meilleure réponse... Deux mois après, les édits étaient retirés ; une fois de plus, le Parlement triomphait.

N'empêche que les idées d'égalité devant l'impôt ont pendant ce temps-là pénétré les esprits et semé la division jusque dans les Etats. A leur dernière réunion, celle de décembre 1788, la disproportion de la représentation est flagrante : 900 représentants pour la noblesse, 49 pour le Tiers, 31 pour le clergé. Cela ne veut pas dire que, d'office, la noblesse impose ses décisions, puisque le vote se fait par ordre et non par tête. Il y a là néanmoins quelque chose de choquant et qui ne peut s'éterniser. Le problème devient aigu du fait de l'annonce de

la réunion non plus seulement des Etats de Bretagne, mais des Etats-Généraux.

Les Etats-Généraux ne se sont pas réunis depuis 1614. En 170 ans, les coutumes s'estompent ; des idées nouvelles et des problèmes nouveaux surgissent. A travers le pays, des feuilles sont lancées, réclamant le doublement des députés du Tiers. Les mêmes feuillets ont été répandus à travers la Bretagne ; mais, comme d'habitude, les Bretons vont plus loin et réclament une solution plus radicale : non pas seulement le doublement, mais pour le Tiers un chiffre équivalent à celui des deux autres Ordres réunis, et naturellement par la suite le vote par tête : sinon on n'était guère plus avancé. Comment pouvaient-ils oublier que le vote par tête allait pour toujours écraser les députés bretons, infime minorité, incapable d'obtenir raison en cas d'opposition, le jour où les intérêts bretons ne coïncideraient pas avec ceux de l'Etat français ?

*
**

Mais, pourquoi ce qui vaut pour les Etats-Généraux vaudrait-il pas pour les Etats de Bretagne eux-mêmes ? Telle sera la première revendication exprimée par les 49 députés du Tiers aux Etats de Bretagne de 1788. Ils n'acceptent aucune délibération si l'on n'a pas d'abord discuté de la question. Or, ces Etats revêtent une importance particulière du fait qu'ils sont la préparation ultime aux Etats-Généraux, que les députés seront élus, et précisées les questions et les doléances. Surgit

alors un autre problème : aux Etats-Généraux des siècles passés, il n'y avait pas les représentants de la noblesse bretonne mêlés à la noblesse, les représentants du clergé breton mêlés au clergé, les représentants du Tiers breton mêlés au Tiers-Etat. Il y avait les « députés bretons » qui, du fait que la Bretagne n'était pas régie par les lois du Royaume, siégeaient en bloc, représentant leur Duché et défendant ses droits. Suivant les règles traditionnelles de la Bretagne, il appartenait aux Etats de Bretagne d'élire ses représentants aux Etats-Généraux, et non à chacun des Ordres de procéder à cette élection à partir des paroisses. La noblesse bretonne était pour le maintien absolu de cette coutume fondée sur le droit breton. Bourgeois du Tiers et bas-clergé optaient pour le vote direct à la base.

La bagarre s'engagea dès l'ouverture des Etats de Bretagne : aucune conciliation ne fut possible devant l'obstruction systématique du Tiers qui, au troisième jour, boudda les Etats. Le 8 janvier 1789, les Etats de Bretagne furent réunis pour la dernière fois. Devant le Tiers impassible, les gentilshommes se levèrent et jurèrent « de ne jamais consentir à aucun changement dans la constitution de la province, de ne participer à aucune assemblée, à aucune administration par laquelle on voudrait remplacer les Etats ».

L'entêtement des robins du Tiers venait de torpiller l'organe le plus solide de la défense des droits bretons, et par le fait, leur province elle-même.

Les quelques bagarres qui se produisirent à Rennes, au début de janvier 1789, œuvres d'étudiants plus avides de changements et de violence que d'améliorations, sont à porter au compte de quelques meneurs. Deux gentilshommes en furent victimes : le premier sang versé sous la Révolution l'était pour le maintien de l'autonomie de la Bretagne. L'intelligentzia qui menait le Tiers et prétendait parler en son nom se moquait bien de la Bretagne comme telle et n'avait plus qu'un objectif : agiter le mythe du « peuple », et non du peuple breton, qu'ils prétendaient représenter, et, au nom de l'abstraction « peuple » revendiquer pour eux le pouvoir. Dans la plupart des campagnes bretonnes, et même dans plusieurs villes, ces avocats et beaux parleurs s'imposèrent au « général », c'est-à-dire au conseil de paroisse par élections préfabriquées : il n'y aura pas eu de véritables élections.

Le 17 avril, la Noblesse et le Haut Clergé décidaient de ne pas députer aux Etats-Généraux. En contravention avec la constitution bretonne, ces députés du Tiers décidaient de s'y présenter : ils n'avaient évidemment pas qualité pour représenter la province elle-même. Aux Etats-Généraux, les députés, au courant des difficultés qui avaient agité la Bretagne, comptaient si peu sur leur présence qu'ils leur firent une véritable ovation, ovation qui aveugla complètement ces 44 députés bretons sur le rôle de défense qu'ils auraient dû avoir à y rem-

plir. La précarité de leur position poussa ces Bretons à se réunir pour étudier en commun les votes : ils créèrent ainsi le « club breton », qui plus tard admit des étrangers à la province et s'appela dès lors Club des Jacobins, du lieu de leur réunion.

Le Chapelier, chef du Club Breton, eut à présider la fameuse Nuit du 4 août, qui vit « l'abolition des privilèges ». Que les nobles acceptent l'abandon de leurs privilèges de classe, c'était leur affaire. Les députés bretons, histoire de ne pas être en reste de générosité, n'ayant pas de privilèges de classe à immoler, immolèrent tout simplement les droits de leur province, moyennant toutefois ratification par les Etats de Bretagne, ce qui démontre qu'ils ne se sentaient pas bonne conscience et qu'ils ne voulaient pas prendre sur eux pareille responsabilité. Les députés bretons du bas-clergé, qui siégeaient avec le Tiers, refusèrent de voter cette illégalité. Ils le refusèrent avec d'autant plus de conviction que les « cahiers de doléances », qui leur donnaient les directives de la population bretonne sur le travail à faire aux Etats-Généraux, exigeaient pour la plupart le maintien des droits de la Bretagne. Saint-Malo avait même fait la distinction très nette entre les privilèges de classes à réformer et les privilèges et droits de la Bretagne à sauvegarder à tout prix. En toute vérité, le peuple breton était trahi par les siens. Cette illégalité flagrante mettait fin dans la pratique à l'autonomie de la Bretagne qui avait duré deux cent cinquante ans.

Les Etats-Généraux eux-mêmes n'étaient pas tellement sûrs de la légitimité de leur action. Ayant refusé d'enregistrer les décrets de l'Assemblée

Constituante, la Chambre des vacations du Parlement de Rennes fut convoquée ; et bien des députés non-Bretons jugèrent fort justes les remarques du président de cette chambre, M. de la Houssaye : « Nos franchises sont des droits et non pas des privilèges ; les corps ont des privilèges ; les nations seules ont des droits. » Les contrats de nation à nation étant bilatéraux, l'Assemblée Constituante ne pouvait rompre à elle seule ce contrat. Un agrément des Etats de Bretagne était indispensable : ils ne furent jamais plus réunis...

La protestation solennelle du procureur-syndic des Etats de Bretagne résume admirablement et courageusement la justice de la résistance bretonne : elle s'en réfère aux bases de l'Union, au contrat de 1532 :

« Ces conditions, clauses expresses du Contrat, acceptées, garanties, avouées par le monarque, par les Etats-Généraux de France, on prétend les annuler et envelopper dans la ruine commune les constitutions particulières de la province qui la mettent à l'abri des entreprises étrangères.

« Des gens que, depuis, on a vus au nombre des députés, sont accourus de la capitale en une province qui leur est parfaitement étrangère ; ils y ont semé les haines, les préventions et criminellement empêché le rapprochement des ordres qui eût certainement opéré une réunion à la satisfaction générale.

« Des envoyés de sénéchaussées et de diocèses se sont portés aux Etats-Généraux comme députés du peuple breton, et là, infidèles à leurs mandats, comme ils l'avaient été à la constitution de leur

province, ils n'ont pas rougi de tromper et de trahir leurs commettants ni même de violer leurs serments ; ils ont, au nom du peuple breton, qui, quelques mois auparavant, réclamait ses libertés et son union à une monarchie, cherché à consommer la ruine de nos immunités et contribué à détruire en France tous les caractères, toutes les traces de la monarchie.

« Indignés de ces attentats et fidèles à nos serments, nous protestâmes, dès le mois de décembre 1789, contre une assemblée qui, de mandataire, se constituait elle-même nationale, s'arrogeait tous les pouvoirs, détruisait tout et ne pouvait faire autorité dans une province qui, se gouvernant par ses propres lois, ne fut jamais soumise à un régime étranger, qui d'ailleurs n'y a point de représentant et ne peut et ne doit adopter ses établissements qu'après en avoir mûrement délibéré dans l'Assemblée des gens des trois états...

« Nous déclarons solennellement au nom et pour le bonheur du peuple breton, la soi-disante assemblée nationale comme illégalement constituée, comme contraire à la constitution et aux droits et franchises de la Bretagne, comme tendant à surcharger cette province d'impositions dont les autres parties du royaume voudraient soulager leur fardeau... »

Cette voix solennelle du droit ne pouvait rien contre le coup de force.

liser leur profondeur et l'ampleur du bouleversement en cours. Elle ne sent pas au départ les répercussions des décrets. Quand elle s'en rend compte, ou bien il est trop tard, ou bien le plus souvent elle est impuissante à enrayer les conséquences. Elle supporte passivement les modifications administratives, tire le bénéfice maximum des décrets sociaux, mais se jette dans la révolte quand les décrets religieux et militaires l'atteignent au plus intime de sa vie et de ses convictions.

Le 15 janvier 1790, le découpage de la France en départements supprime définitivement de toute carte et de tout document officiel le nom de la Bretagne. Pour le gouvernement, il n'existe désormais que cinq départements comme les autres. La vie, plus forte que le papier, en a fait les cinq départements bretons, mais c'est tout !

Dans ces départements, l'administration nouvelle est mise en place comme partout ailleurs, introduisant pas mal d'allogènes qui seront bien indifférents aux intérêts du pays et renforceront l'effort d'assimilation, et surtout d'assimilation linguistique. Elle continuait dans la ligne de l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539), qui avait fait du français la seule langue officielle de tous actes administratifs. Sieyès et quelques autres députés, dans les années suivantes, ne prendront pas de gants pour dénier aux Bretons le droit de parler leur langue et pour prendre toutes mesures en vue de la faire disparaître.

En 1790 et 1791, l'Assemblée s'attaque à ce rôle de résistance : la religion. En Bretagne, elle se casse les dents. Sans se préoccuper de consulter

XVII

LA REVOLUTION

L'Assemblée Constituante entend remodeler la France à son gré, dans un style de technocrates et de théoriciens en chambre, qui ne veulent pas tenir compte de la vie et des hommes, dans un esprit de système *a priori* qui ne veut connaître aucune différence. La loi n'a pas à s'adapter aux hommes ; c'est aux hommes à s'adapter à la loi et à détruire leurs particularismes et leurs valeurs personnelles pour entrer dans le moule commun élaboré par le système. Réformes administratives, réformes sociales, réformes religieuses, tout y passe : l'Assemblée s'arroge pouvoir sur tous les terrains, sans plus se préoccuper du contenu et des limites des mandats que lui avaient confiés les électeurs. Ses décisions, elle les fera connaître et appliquer par le truchement de ces ex- « sociétés de pensée », constituées désormais en Comités permanents.

La population reste comme stupéfiée et hébétée devant le flot des réformes ; elle ne paraît pas réa-

la direction générale de l'Eglise, elle se charge de détruire et de remodeler à son gré la constitution et l'administration interne du catholicisme en France. Le clergé élu, déformé par les vieilles théories gallicanes, se fait complice de cette usurpation de pouvoirs : la « Constitution Civile du Clergé » bouleverse les circonscriptions ecclésiastiques pour les calquer sur les découpages civils, ce qui met mieux le pouvoir religieux dans la dépendance du pouvoir civil. Les pasteurs sont élus, non pas par leurs seuls fidèles, mais par un collège paroissial ou départemental, où athées et indifférents ont voix au chapitre. Rome refuse d'accepter le fait accompli et déclare schismatique cette constitution.

En vertu des lois nouvelles, quatre évêchés bretons disparaissent : Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Dol et Saint-Malo. Et comme, fidèle au Pape, aucun évêque breton ne reconnaît ni le découpage ni les décisions schismatiques, de nouveaux titulaires sont nommés aux postes, tant épiscopaux que paroissiaux. Les évêques authentiques n'ont d'autre solution que de s'exiler ou de mener une dure vie clandestine avec tous les risques qu'elle comporte. La bonne foi du clergé paroissial se laisse tout d'abord surprendre en Bretagne ; et plusieurs prêtres prêtent le serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé. Ils se rétractent quand Rome la déclare schismatique. Désormais, il y a donc en Bretagne une situation religieuse invraisemblable : une église officielle, avec évêques « jureurs » et quelques rares prêtres, mariés « en vertu de la loi », éparpillés et méprisés, suivis par un nombre infime de fidèles. Parallèlement à ce culte officiel,

une église clandestine, très vivante et très ardente, assure l'administration des sacrements et la vie religieuse du pays, dans des conditions de risques qui mènent beaucoup de prêtres et de fidèles croupir sur les pontons de Rochefort ou mourir sur l'échafaud.

Peut-être le clergé constitutionnel, complice inconscient de ces athées et libres-penseurs qui ont travaillé dans l'Assemblée à la fabrication de la Constitution Civile, a-t-il cru limiter les dégâts en jouant le jeu et en faisant contre mauvaise fortune bon cœur ? Il doit s'en repentir quand il voit peu à peu imposer dans les églises le culte de l'Être Suprême et celui de la déesse Raison, suivi par ce qu'il y a de plus infâme dans la population. Sans doute l'expression était-elle le fait d'intellectuels qui avaient perdu le sens du ridicule ; l'idée profonde était sérieuse, elle ; et cet essai d'une religion d'Etat n'avait en lui-même rien de ridicule. Il est normal que le pouvoir cherche à renforcer ses positions en utilisant à son profit l'attrait naturel du sacré et le besoin religieux d'une population.

L'échafaud, en Bretagne comme partout ailleurs, est la seule sanction qui punit toute opposition à la dictature révolutionnaire. Des représentants en mission sont expédiés pour diriger la répression. Carrier a laissé à Rennes un souvenir impérissable ; il l'a laissé encore plus à Nantes où il inventa, à côté de l'échafaud, les bateaux à soupapes. Les victimes étaient choisies sans distinction de classes sociales. Proportionnellement à leur nombre, et en raison même de leur importance sociale, clergé

et noblesse payèrent un lourd tribut à l'échafaud ; mais, en chiffre absolu, il y eut en Bretagne bien plus de victimes parmi le petit peuple des villes et des campagnes.

*
**

L'arbitraire du pouvoir et la violence ne pouvaient qu'engendrer la violence. Dans l'Ouest, elle s'appela la Chouannerie. Cette opposition revêtit un double caractère : en Vendée, elle prit un caractère militaire ordonné, avec batailles rangées et expéditions, mettant toute une région au pouvoir des Vendéens : « la Grande Guerre » ne dura que quelques mois. En Mayenne, en Basse-Normandie et surtout en Bretagne, elle revêtit essentiellement la forme d'une guerre de partisans, où le chef local agit le plus souvent pour son compte et à son idée, menant le combat à sa guise, soutenu par la population et insaisissable. Elle dura plusieurs années.

Pour imaginer ce que fut cette guerre de partisans, tant dans ses motifs que dans son style, il n'est que de transposer à l'époque révolutionnaire le maquis et la Résistance sous l'occupation allemande en Bretagne. Il est parfaitement anachronique, antiscientifique et contraire à la vérité historique de prêter aux Bretons et aux Français de 1793 dans leurs relations réciproques les sentiments des Bretons et des Français de 1960. En 1793, les fonctionnaires français, en cette Bretagne qui vient de perdre son autonomie et ses libertés, font figure d'intrus et d'opresseurs étrangers, surtout à la campagne. Cet étranger vient piller le

pays par ses réquisitions, tout comme l'Allemand expédiait les denrées en Allemagne ; les levées d'hommes font sur la population l'impression pire que ne fera le S.T.O. : c'est tellement vrai que les réfractaires seront la meilleure source de recrutement de la Chouannerie, comme ils le furent du maquis. La guillotine aveugle et impitoyable jette la terreur sur la population et la décime plus que ne le feront jamais déportations et exécutions d'otages. Dans cette population, ce sont les Chouans qui font figure de « résistants », les citadins et les fonctionnaires bourgeois soucieux de leur tranquillité et prêts à se vendre pour s'enrichir, qui font figure de « collabos ». Au moment du vrai maquis, les Résistants n'ont jamais réuni qu'un chiffre assez limité de « durs », les autres les suivant par crainte ou par conformisme. Les vrais Chouans n'ont jamais été non plus le nombre ; aux convaincus s'ajoutaient réfractaires et déserteurs, qui parfois ont aussi trahi leurs frères, comme cela s'est vu dans la Résistance.

Tout comme les Résistants de 1941-1944, les Chouans menaient leur vie professionnelle et se regroupaient pour un coup de main. Tout comme les Résistants, les Chouans trouvaient appui, nourriture et logement au milieu d'une population qui sympathisait avec eux, ce qui permit à la lutte de se prolonger tant d'années. Il y eut le combat de Saint-Marcel et le soutien des parachutages d'armes à la Résistance ; il y eut aussi plusieurs batailles rangées, qui ne furent pas la meilleure formule pour les Chouans, et il y eut Quiberon.

Une différence : la cause pour laquelle lutta la

Résistance de 1941-1944 s'est trouvée dans le camp des vainqueurs ; et leur action ne saurait être que glorieuse ! La cause pour laquelle luttèrent les Chouans a été écrasée. L'Étranger s'est imposé en maître au pays ; il a travaillé à en détruire l'âme après en avoir détruit le corps ; et les descendants des Bretons de 93 ne sont plus capables de comprendre et de juger sainement leurs pères, pas plus que ne le seraient les Français « Européanisés » d'une Europe de l'an 2110 de juger les Français de 1944 dans leur lutte contre les Allemands.

*
**

Deux noms dominant la Chouannerie bretonne : le marquis de la Rouerie, Georges Cadoudal. La Rouerie a été l'initiateur et l'organisateur des méthodes et du système de lutte. Né à Fougères en 1751, il était allé, lui aussi, en Amérique dans sa jeunesse combattre l'Angleterre et y conquérir ses galons. Comme les autres, il revint enthousiaste des idées nouvelles et partisan des réformes. Il fit partie de la délégation Bothereil, que les États de Bretagne envoyèrent à Louis XVI pour exprimer leurs doléances et qui fut embastillée. Outré des excès vers lesquels s'orientait la Révolution, il décida de mettre sur pied une solide organisation contre-révolutionnaire, capable de prendre les armes, le jour venu, et de rétablir la Bretagne dans ses droits. Le nom choisi était significatif : « l'Association bretonne ». Pendant deux ans, en 1791 et en 1792, il parcourut la Bretagne en tous sens, voyant gentilshommes et paysans, constituant des chefs de pa-

roisses et de cantons, établissant un réseau postal clandestin impeccable et rapide, tenant, par le truchement des princes émigrés, liaison avec les armées étrangères ; mais il avait posé ses conditions et exigé des princes que la Bretagne serait rétablie dans ses libertés et franchises. Il avait l'âme d'un chef. Tout était au point. Ne restait plus à arrêter que la date du soulèvement général de la Bretagne ; on s'y préparait pour les lendemains de Valmy.

Mais, le soir de cette canonnade inutile et sans gloire, Brunswick, acheté par Danton, décida d'arrêter la campagne : c'était en septembre 1792 : pour la Bretagne, cette reculade était un désastre. Préparation militaire et préparation des esprits étaient au point. L'obligation de différer les opérations « sine die » ne pouvait que jeter l'incertitude dans les esprits que l'attente lasserait ; et les risques de trahison ne pouvaient qu'en être accrus, d'autant plus qu'un traître s'était glissé parmi les conjurés, un certain Chévétel, d'une bassesse d'âme peu commune, vendu à Danton, et qui avait toute la confiance de la Rouerie et de ses familiers. Le soulèvement fut reporté au mois de mars 93, Mais, brûlé de fièvre et de misère, usé par ses courses épuisantes, la Rouerie mourait le 30 janvier 93, huit jours après Louis XVI. Chévétel livrait à Danton les familles Desilles et de la Guyomarais qui avaient hébergé la Rouerie : douze victimes payèrent de leur vie leur amitié. Mais, on ne put découvrir aucune liste pour établir les noms des suspects. En perdant la Rouerie, la Bretagne perdait celui-là seul qui pouvait faire l'unité dans la résistance.

La Rouerie combattait pour le rétablissement du pouvoir royal et pour le droit de la Bretagne. Cette dualité dans les buts du combat se maintint pendant toute la Chouannerie. Il est vain de chercher à distinguer quel motif l'emportera sur l'autre, puisque, du fait que la dictature révolutionnaire avait détruit l'un et l'autre, dans l'esprit simple du peuple le rétablissement de l'un devait automatiquement entraîner le rétablissement de l'autre. La persécution religieuse inquiéta les esprits, la mort du roi les alerta en accusant nettement le caractère irréversible du nouveau régime ; la conscription déclencha le soulèvement.

*
**

En mars 1793, donc à la date prévue par la Rouerie, des rassemblements armés se firent dans le Léon et du côté de Redon, Vitré, Fougères, Auray. Chaque pays désignait son chef, choisi presque toujours dans la petite noblesse : Boishardy à Moncontour, Boisguy, qui n'avait que seize ans, à Fougères, Guillemot à Bignan, Cadoudal à Auray. Pour se procurer armes et munitions, la seule solution était de les conquérir sur l'adversaire et donc d'attaquer les convois ou de s'emparer de quelque place. Des zones entières, surtout dans le Morbihan, tombèrent aux mains des Chouans et restèrent en leur puissance pendant plusieurs semaines, souvent plusieurs mois.

A cette guerre d'embuscades aux épisodes innombrables, il a manqué une direction unique. Il y avait bien une certaine liaison entre les divers

« maquis » bretons ; il y en avait peu avec les Vendéens (même dans la « Grande Guerre »), et avec les Normands ; mais aucun chef n'avait qualité pour prendre la tête, de sorte que ces harcèlements décousus des forces républicaines ne donnaient pas de résultats décisifs. Un intrigant, un certain comte de Puisaye, se présenta aux uns et aux autres, exhibant des lettres de commandement de la part des princes en exil. Ex-député, rescapé de la Gironde, il était suspect comme « ex-collaborateur » et n'avait pas grand prestige. Partant pour l'Angleterre, il se fit suppléer au commandement par un vague « Cormatin », genre de m'as-tu-vu qui n'avait la confiance de personne. Il eût été préférable qu'aucun de ces deux personnages ne se mêlât d'une Chouannerie qu'ils ne comprenaient pas. Cormatin se fit fort, auprès de Hoche qui dirigeait la répression, d'obtenir des Chouans qu'ils acceptent la paix. En mars-avril 1795, fut conclu le traité de La Mabilais. Les clauses résument les buts de guerre : liberté du culte, dispense de toute réquisition ; les Chouans qui désireraient le service militaire resteraient servir au pays, sous les ordres de leurs propres chefs. De plus, amnistie totale et levée de la réquisition sur leurs biens. La sincérité n'était sans doute pas absolue de part ni d'autre et les clauses étaient difficiles à mettre en pratique ; car un mois après le combat reprenait.

*
**

Cependant Puisaye manœuvrait auprès des émigrés pour obtenir un corps de débarquement. Les

Anglais n'avaient pas eu, par le passé, tellement à se féliciter d'une royauté forte en France et avaient subi plusieurs défaites maritimes de la part de ces marins et gentilshommes du roi Louis XVI qui avait appuyé la révolte des colons américains contre leur métropole ; ils n'étaient pas fâchés des difficultés dans lesquelles se débattait la France. Leur seul intérêt était de maintenir les troubles, quitte à soutenir un peu ces émigrés trop faibles pour pouvoir rien faire par leurs propres moyens. Ils ne tenaient en aucune façon à s'engager à fond. Aussi appuyèrent-ils mollement le projet de débarquement à Quiberon. Les émigrés eux-mêmes ne marchèrent pas avec grand enthousiasme. Leurs buts de guerre ne coïncidaient que partiellement avec ceux des Chouans : il s'agissait pour eux de rétablir le roi sur le trône de France et de retrouver leurs prérogatives. La liberté du culte, les libertés du pays breton en laissaient beaucoup indifférents, surtout ceux qui n'étaient pas Bretons.

Ils regardaient d'un peu haut ces paysans qui menaient un combat ignoré de l'enseignement militaire qu'ils avaient reçu et dont l'obscurité n'apportait pas grande gloire ; ils ne s'imaginaient pas menant une vie perpétuelle d'hommes des bois, toujours sur le qui-vive. Et qui prendrait le commandement ? Un émigré gonflé de titres et de hauts grades, mais totalement ignorant du pays et du combat, ou l'un de ces chefs chouans, entraînés au style de la lutte depuis plusieurs années de misère ? D'aucun côté le cœur n'y était et les malentendus ne pouvaient qu'amener la défaite.

En juin 1795, 5 000 hommes débarquèrent entre

Quiberon et Carnac, sous le commandement ambigu et mal défini de Puisaye et d'Hervilly. Le débarquement réussit sans trop de difficultés et les émigrés s'emparèrent du fort Penthièvre ; mais au lieu de foncer immédiatement vers Vannes et l'intérieur du pays, les troupes piétinèrent pendant plus d'une semaine, en butte aux ordres et contre-ordres, cependant que les chefs chouans recevaient des ordres assez curieux de remonter vers le Nord afin d'y attirer les Bleus en provoquant une diversion. L'origine dernière des contre-ordres n'a jamais été éclaircie : les jalousies personnelles n'expliquent pas tout, et l'officine royaliste clandestine qui fonctionnait à Paris devait bien receler quelques traîtres. Double jeu de la part de Puisaye ? Son incompétence militaire ou son dédain des Chouans ? Ruse de guerre employée par les Bleus qui, pour une fois, auraient réussi à tromper la confiance des chefs chouans désorientés par le style nouveau du combat ? Hoche eut tout le temps d'amener des renforts, de refouler les émigrés dans la presqu'île, où une partie seulement put se rembarquer. Pour arrêter le combat, il promit la vie sauve à ceux qui se rendraient. Il y eut un millier de prisonniers. Les chefs, dont le marquis de Sombreuil et l'aumônier général, Mgr de Hercé, évêque de Dol, furent fusillés à Vannes. Neuf cents autres furent massacrés et fusillés sans jugement près d'Auray, au lieu dit depuis « le champ des martyrs ». Leurs ossements reposent à la Chartreuse d'Auray.

Ce manque de parole et cette férocité poussèrent les Chouans à continuer la guerre. Et pendant plu-

sieurs années encore, la lutte, coupée de trêves illusoires se prolongea, toujours dans ce même style de coups de mains brefs mais sans rien d'anarchique. La chouannerie comportait en effet une structure de caractère militaire : hiérarchie, grades, solde, intendance, dépôts de munitions, réserves de vivres, trésor de guerre, hôpitaux clandestins, liaisons sûres et rapides permettant interventions-surprises et débarquements d'armes à dates et lieux précis.

En juillet 1799, le Directoire autorisait même à prendre comme otages parents et amis des réfractaires. N'arrivant à aucune solution militaire, le gouvernement s'abassa à libérer la pire racaille des prisons de la République et à la lâcher en liberté dans le pays, déguisée en Chouans, avec carte blanche pour piller et massacrer, afin de déconsidérer les vrais Chouans dans l'opinion publique. En septembre 1799, les chefs chouans reprenaient la lutte de plus belle, s'emparaient de plusieurs villes, d'une partie de la côte, où ils pouvaient ainsi recevoir des armes ; ils attaquaient la prison de Saint-Brieuc et en libéraient tous leurs prisonniers. Ce furent les derniers succès, les derniers rayons d'une lutte héroïque. Bonaparte, à Paris, venait de prendre le pouvoir et se décidait à « mettre le paquet » pour réduire cette résistance farouche. Soixante mille hommes, en trois colonnes, ne furent pas de trop. Sol de Grisolles, Bourmont, Boisguy durent céder et accepter l'armistice. Cadoudal préféra quitter le pays et partir pour l'Angleterre. La Chouannerie était terminée.

Était-elle vaincue ? Au point de vue militaire

très certainement ; moralement, certainement pas. Non seulement, elle a été l'éclatant témoignage que le peuple breton n'acceptait pas la servitude et la tyrannie sociale et religieuse qui lui était imposée de Paris, et qu'il n'acceptait pas la violation unilatérale de tous les droits d'un peuple. Mais jamais le Concordat, qui rétablit la paix religieuse n'aurait été signé si toute une population n'avait fait comprendre à l'Etat qu'elle était prête aux plus durs sacrifices pour le respect de son droit et de son idéal.

Logique avec lui-même, Cadoudal (et les autres chefs chouans aussi) refusa les grades à lui offerts par le Premier Consul pour qu'il se soumit. Il était parti pour l'Angleterre, décidé à poursuivre sa lutte contre le régime, puisqu'il estimait que le droit était de son côté. La disproportion des forces ne l'intéressait pas ; il croyait à sa cause ; et aucune considération ne le fit dévier ; il en fut réduit aux complots, aux attentats directs, aux tentatives d'enlèvement. Il était seul ; il était le dernier ; il ne plia jamais, ni devant la flatterie, ni devant l'adversité. Fait prisonnier, avec une douzaine de ses derniers fidèles, il fut grand et exemplaire dans sa foi jusqu'à sa dernière heure, jusqu'à cette Place de Grève où le 25 juin 1804, il paraissait devant Dieu, le seul juge qu'il reconnût, le seul à qui il avait voué une vie toute rectiligne, une âme sans tache, l'honneur du peuple breton.

Son corps fut jeté aux carabins de l'amphithéâtre. Longtemps, bien longtemps après le retour des Bourbons, la famille obtint d'en recueillir les débris. Un symbole !...

coïncident pas. Cette pression impitoyable et incoercible du pouvoir central ne s'est pas exprimée brutalement ; elle a joué lentement, inexorablement, souvent inconsciemment, issue de la force des choses, conséquence automatique d'un système nouveau. Partie du plan politique, elle s'est traduite logiquement sur les plans économique, religieux, social et culturel.

La réaction a été nulle du fait de la lenteur même de la pression agissant comme ces poisons insidieux qui minent un organisme et que l'on ne combat pas parce qu'on ne soupçonne pas leur présence, alors qu'une attaque brutale provoquerait une fièvre bénéfique de libération. A la longue, devant les dégâts patents, il y aura quelques prises de conscience : les Bretons les plus clairvoyants soupçonneront bien la vraie source du mal et la nocivité du centralisme. La majeure partie, tremblant devant les campagnes intéressées des politiciens et le pourrissement d'une opinion publique, déformée parce que mal informée, n'osera pas s'élever contre cette centralisation mortelle, pour ne pas se faire accuser de trahison envers la France. Découragés de ne pouvoir s'attaquer à la racine du mal, et au régime politique, les Bretons se contenteront de chercher à limiter les dégâts en luttant sur les plans économique et culturel.

*
**

Les victimes dues à la Chouannerie ou même à l'échafaud ne comptent pas auprès du chiffre des victimes que la Bretagne paya aux guerres de la

XVIII

A LA REMORQUE

Ses droits arrachés, la Bretagne, après 1789, mène une vie qui n'est plus qu'un reflet, à peine déformé, de la vie française. Elle subit passivement les contre-coups d'une politique générale qui n'a que faire de tenir compte de sa personnalité. La fièvre chouanne a été comme une soupape de sûreté par laquelle se sont échappés les derniers soubresauts d'une vitalité désormais neutralisée. La Bretagne en sort meurtrie et fatiguée. Que le chef de l'Etat soit un dictateur ou une assemblée, c'en est fini de ses droits à elle et de la défense de ses intérêts. Dans une assemblée, ses députés seront toujours minoritaires ; et, ses intérêts étant toujours minoritaires, la Bretagne ne saurait plus être qu'exploitée au profit de sa puissante voisine. Toujours son intérêt devra plier devant ce que l'on appellera l'intérêt général : tant pis si les deux ne

Révolution et de l'Empire et qui ne tombèrent point, elles, pour la cause de leur pays. La conscription est une institution inaugurée par la France et la République. La Révolution aux abois, battue par ces Étrangers à qui elle avait déclaré la guerre (car, c'était elle qui était la provocatrice), ne trouva autre moyen de faire face que d'improviser une armée par « la levée en masse » : jeter dans la bataille des troupes mal armées, mal équipées et inexpérimentées, ce qui provoquait des hécatombes dont n'avaient cure les Grands Ancêtres. Par toute la France, en Bretagne moins qu'ailleurs, cette conscription ne fut jamais acceptée par la population. Les Français de la Révolution et de l'Empire ne considérèrent pas comme un devoir patriotique d'avoir à se soumettre à une oppression tyrannique pour la gloire de la Convention, du Directoire ou de l'Empire.

Furieux des résistances anglaises à ses prétentions, Napoléon décréta « le blocus continental ». C'était une arme à double tranchant. Sans doute coupait-on les vivres à l'Angleterre, du moins les vivres en provenance du Continent. Mais, c'était la ruine de toutes les régions maritimes, ruine directe du fait de la limitation forcée des débouchés, ruine indirecte pour Nantes du fait que, le Blocus Continental obligeant à une certaine autarcie, on tira le sucre de la betterave et on se passa du sucre de canne, dont le commerce était la principale ressource du port de Nantes ; et la ville ne recouvra jamais la prospérité d'antan.

Saint-Malo retrouva bien quelque éclat avec la gloire de Surcouf dans la guerre de course reprise

contre l'Anglais après Trafalgar et l'échec des batailles rangées ; mais son commerce était atteint d'une façon irrémédiable, et il faudra la grande pêche aux bancs de Terre-Neuve pour redonner un peu d'activité au port. L'insécurité des transports maritimes menacés par l'Anglais oblige chaque province à se débrouiller et à fabriquer des ersatz pour remplacer les produits manquants. La mévente de ces produits dans les régions de production y provoque chômage et marasme commercial pour le présent, et pour l'avenir danger d'un marché perdu et d'une concurrence nouvelle. Ainsi en fut-il du marché des tissages et toiles en Bretagne : ces mêmes industries se créèrent dans le Nord et les Pays-Bas, et l'artisanat breton ne s'en releva pas. Il pouvait d'autant moins s'en relever que, pendant la Chouannerie, beaucoup de métiers à tisser avaient été détruits, théoriquement par représailles, peut-être aussi dans la ligne politique (inavouée et inavouable) d'une concurrence à supprimer.

*
**

Pendant l'Empire, se produisit en Bretagne une mutation terrible et radicale pour l'avenir du pays, insensible et imperceptible parce qu'elle s'est faite en profondeur. Avant la Révolution, il y avait une nation bretonne, consciente, à degrés divers mais réels, de son caractère libre, comme en témoignent par exemple les cahiers de doléances du pays « melenik » (Bannalec et ses environs). La Révolution par sa brutalité et la terreur qu'elle inspira, si elle mit de son côté les villes, avides d'être à la mode,

les arrivistes et les asociaux perpétuels, braqua au contraire toute la campagne contre l'Etranger ; et, le mot de « guerre civile » en parlant de la Chouannerie, ne signifie rien du point de vue breton. Lassés d'une guerre sans fin et sans issue, les Bretons se résignent à subir le nouveau régime ; et par contraste avec l'anarchie révolutionnaire, ils apprécient l'ordre et la paix locale.

En dix ans, le sentiment de nationalité française va pénétrer la Bretagne ; en 1815, le pays garde encore ses caractères de nation bretonne, mais il est fondu dans l'ensemble français. Les principes de fusion en furent le juridisme et le militarisme napoléoniens ; les agents : l'administration et l'armée. La haute administration est tenue par des allogènes, cependant que les fonctionnaires d'origine bretonne sont expédiés ailleurs. L'armée pratique un savant mélange des conscrits. Tout naturellement, fonctionnaires et militaires sont fiers des récompenses qu'ils ont reçues de cet Etat à qui ils ont donné leurs « bons et loyaux services ». Stipendiés de l'Etat français, tant en activité qu'en retraite, ils en dépendent totalement et se font les meilleurs agents de débretonnisation et de francisation du pays.

Le vieux soldat qui rentre, couvert de médailles, a oublié toutes les misères et le noir cafard dont il a souffert loin de son terroir. Pendant sa vie, il a eu honte de sa langue bretonne ou de son patois gallo, dont les autres se moquaient. Quand il revient, il a oublié sa langue natale et il sème des complexes dans l'âme de ses compatriotes. Le nouveau Code Civil, qui fait litière du vieux Droit bre-

ton, s'impose à toute la Bretagne ; uniformisation et centralisation deviennent la règle, sans qu'on se préoccupe de savoir si ce qui convient à Marseille convient tout autant à Poulcanastroc.

Dix ans de ce travail de taupe, et les jalons de pénétration française sont en place jusqu'aux coins les plus reculés de la Bretagne. En 1800, en dépit des rodomontades officielles, un Breton qui se serait allié à l'Etranger contre la France, n'aurait pas fait figure de traître aux yeux de ses compatriotes. En 1815, ce n'est plus aussi sûr. La gloire militaire de l'Empire, et ensuite l'occupation du pays par les Prussiens, Russes et autres, a créé un sentiment de solidarité entre des territoires disparates ; le savant effort des juristes français, mêlant habilement les notions Etat-Nation, citoyenneté et nationalité, dans toute la vie officielle, a fait le reste : A la fin de l'Empire, la Bretagne non seulement fait partie de l'Etat français, mais elle est entrée dans la nation française. Les patriotes bretons auront à remonter une dure pente pour faire reprendre aux Bretons leur conscience nationale.

*
**

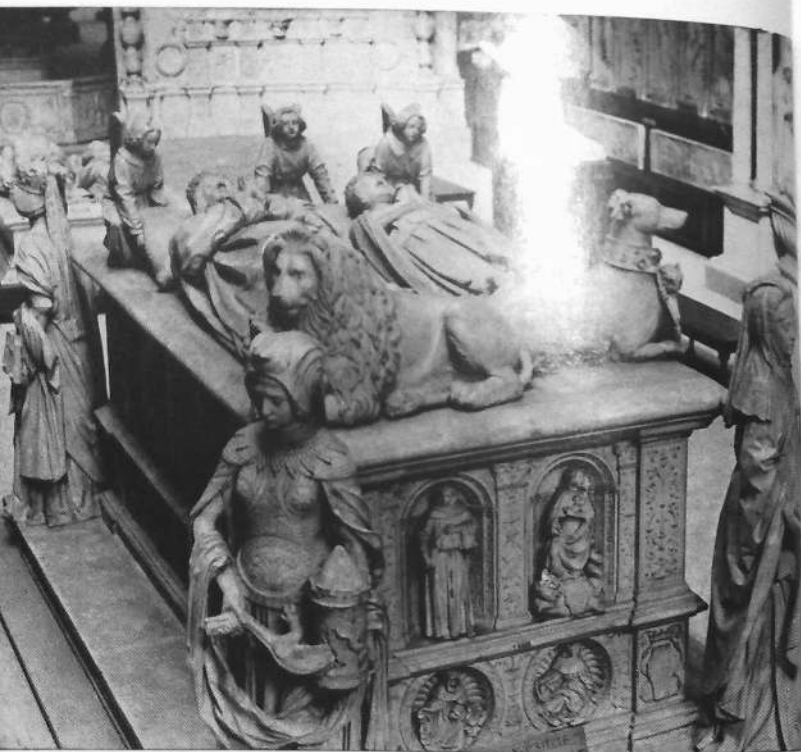
En 1814, Restauration de la Royauté. Louis XVIII ne manquait pas de sens politique : ramené au pouvoir « dans les fourgons de l'Etranger », il se trouve dans une situation délicate. La lassitude des guerres et de la tyrannie impériale sont ses meilleurs atouts ; il pouvait se permettre des modifications profondes du système. Mais, il recueille un réseau administratif bien organisé, une rationalisation bien

pratique, une unité au moins apparente, qui supprime les problèmes créés par la diversité et la complexité de l'ancienne France. Alors, il se garde bien de toucher à cette splendide toile d'araignée qui met dans les mains du roi une puissance que l'ancienne monarchie n'eût jamais osé espérer.

Il se fait illusion ; car cette puissance est dans les mains non pas du roi, mais du pouvoir central. Il laisse passer sa meilleure chance. Quand le système tourne par lui-même, on n'a que faire d'une personne : elle est interchangeable à volonté ; elle peut même être remplacée par une personne morale sans le moindre inconvénient. La seule raison d'être d'un roi est de constituer le principe fédératif, le principe d'union en sa personne d'éléments disparates, dont la coexistence ne peut se maintenir que par cet élément commun simple mais vivant. Victoria, reine d'Angleterre, reine au Canada, Impératrice des Indes, a fait par sa seule personne l'unité de l'Empire britannique. N'eût été la personne royale, la Belgique eût sans doute déjà éclaté. Déformé par l'esprit systématique français, Louis XVIII n'a pas compris que la chance de survie de la monarchie capétienne était de libérer du joug parisien ces personnalités provinciales qui constituaient la France et de remettre chacun chez soi : la France en eût perdu son uniformité ; mais la personne du roi se fût imposée à elle pour qu'elle gardât son unité.

Non seulement cette vue lointaine n'effleure pas l'esprit du roi, mais il en prend le contrepied. Là-bas dans son exil de Londres, il s'est toujours méfié du mouvement chouan ; peut-on même dire





Pl. VI

qu'il l'ait soutenu ? La Rouerie ne lui avait pas laissé d'illusions sur le sens du combat breton. Les Chouans, sans désirer le retour des abus féodaux, jugeaient très logiquement que le retour à l'Ancien Régime libérerait le pays de l'intrusion d'une administration et d'une influence étrangères qu'ils détestaient. Ils n'étaient favorables au roi que par ricochet. Et le roi fut logique, lui aussi, en ne leur distribuant gratifications et récompenses qu'au compte-gouttes. On a accusé Louis XVIII d'ingratitude à leur égard : au demeurant, il a fort bien fait ; car il a purifié l'épopée chouanne, il a empêché qu'on en déforme le sens par des interprétations tendancieuses qui n'eussent pas manqué si les anciens Chefs chouans avaient été comblés de grâces et d'honneurs par les nouveaux maîtres.

Ils recherchaient si peu ces honneurs que, n'ayant rien reçu en 1814, ils ne se soulevèrent pas moins en mars et avril 1815 quand le retour de l'île d'Elbe agita de nouveau dans le pays le spectre de la conscription et des réquisitions. Ce n'était pas pour le roi qu'on se soulevait, mais contre l'Ogre de Corse, contre ce Moloch guerrier qui pompait la meilleure substance de la jeunesse bretonne. Les Bretons ne voulaient pas de la terrible servitude napoléonienne, et c'est tout !

« L'armée royale d'entre Loire et Vilaine », mise sur pied par quelques gentilshommes regroupait péniblement un amalgame hétéroclite de Chouans, d'anciens militaires de l'armée royale de Condé ou

même des armées impériales ; mais le cœur n'y était pas. La « petite Chouannerie » n'eut guère le temps de s'étendre : un succès ou l'autre à Muzillac et à la Roche-Servièrre, une défaite à Guérande et à Auray, et déjà les Cent-Jours sont terminés.

1829 : des libéraux, inquiets des violations de la Charte constituent une « Association bretonne », qui n'a de bretonne que le nom ; elle ne semble pas avoir compris grand-chose aux libertés et franchises bretonnes, puisqu'elle juge que la Charte les compensait suffisamment. Il s'agit, en l'occurrence, de bourgeois imbus des idées nouvelles et désireux de rogner au maximum les prérogatives royales. En 1832, dernier sursaut légitimiste qui, avec l'équipée de la Duchesse de Berry, a un faible écho en Vendée, mais laisse la Bretagne indifférente. A peine quelques bagarres, suscitées plutôt par le tirage au sort, et qui conduisirent Jean Caro à l'échafaud. La bourgeoisie bretonne doit trop à la Révolution et à l'Empire pour quelle ne se trouve pas bien du nouveau régime ; et, comme elle est avide de promotion sociale et de places, et que son rêve est le « fonctionnariat », elle ne veut surtout pas qu'on la dise bretonne. La petite noblesse a été largement contaminée dans l'émigration par l'influence de la noblesse française, dont, souffrant des mêmes misères, elle s'est faite solidaire au point d'oublier, à son retour, son rôle traditionnel de défenseur des droits de la Bretagne. Lassé de toute politique, éberlué des changements de régimes, le peuple prend le parti de la passivité.

XIX

LA REACTION DE L'ESPRIT

N'ayant plus la possibilité d'exprimer sa personnalité sur le plan politique, la Bretagne, semble-t-il, a tenu à l'accuser sur le plan littéraire. Deux hommes se sont haussés aux toutes premières places de la littérature française, deux maîtres qui sont de classe internationale : Chateaubriand et Lamennais ; et Chateaubriand s'est taillé la part du lion. Ce ne peut être par hasard qu'ils soient tous deux de la région malouine et de la même époque. Ils ont l'un et l'autre porté au suprême degré les qualités et les défauts de leur race : le goût de l'absolu et de l'idéal, la passion des causes perdues, la puissance de l'imagination, la splendeur du verbe, une sincérité profonde qui, sans exclure un certain orgueil, se traduit par le goût de la pose et quelque

manie très romantique de la persécution, une rébellion native contre l'autorité, civile autant que religieuse, le besoin de faire cavalier seul sans chercher à faire école ou à assouplir ses positions pour en faciliter le rayonnement.

D'un éclat fulgurant, Chateaubriand a lancé le Romantisme et l'a laissé ensuite s'épanouir sur les chemins qu'il avait ouverts. Son génie littéraire lui fit se croire du génie politique, et c'est bien dommage. De sa nostalgie romantique on conclut un peu trop facilement que la nostalgie et le défaitisme s'attachaient pour toujours au caractère breton. L'égoïsme était tout de même moins marqué chez Lamennais que chez Chateaubriand : son entêtement dans ses idées était effet de la conviction profonde qu'il avait raison. Les idées libérales et sociales qu'il prôna avaient, entre autres torts, celui de venir trop tôt. Les « Paroles d'un Croyant » ont été l'évangile de Marc Sangnier et de la démocratie chrétienne plus encore que du socialisme. Il y avait pas mal de naïveté et de simplisme dans cette foi aux grandes idées démocratiques et sociales, à croire que le « peuple » n'avait pas, lui, le péché originel, naïveté toute bretonne qui croit trop à la bonté des hommes ou plutôt de l'humanité.

Gloires bretonnes de par leur origine, ni Chateaubriand ni Lamennais n'ont travaillé pour la Bretagne. D'autres écrivains, plus obscurs, ont travaillé directement à un réveil breton, soit par la langue bretonne, soit par la langue française. Le grammairien Le Gonidec, qui, en 1821, sortait son dictionnaire français-breton, a permis le démarrage du mouvement littéraire breton des XIX^e et XX^e

siècles. Il arrêta la fantaisie qui régnait dans l'orthographe bretonne et, même imparfaite, il la fixa pour un siècle. Il précisa les règles grammaticales auxquelles purent se référer par la suite les écrivains. Le poète Brizeux fut l'un des tout premiers à bénéficier du travail du savant. Il a chanté, en breton et en français, l'âme profondément bretonne de son terroir d'Arzano-Quimperlé, terre de poésie, s'il en est une, puisqu'elle a donné naissance aussi à Hersart de La Villemarqué à qui les Bretons ne seront jamais assez reconnaissants d'avoir écrit l'Épopée de Bretagne, le « Barzaz-Breiz ». Ce recueil de chants et de poèmes que, dans une exagération bien romantique, George Sand compare à l'Odyssee, a été publié en 1838 et 1839. Il présente, en une immense fresque, les épisodes les plus typiques des grandes heures de l'histoire de Bretagne, ses gloires et ses malheurs, chantés par le peuple dans sa langue native ; chants traduits, nettoyés et embellis à l'occasion, par ce poète et écrivain de génie qu'était La Villemarqué. Les splendeurs magnifiques du texte ont mis la Bretagne à la mode dans les milieux littéraires parisiens. Le patriotisme breton qui vibre à chaque page a dressé contre l'auteur, pendant cent ans et plus, écrivains jaloux de sa gloire ou publicistes qui, n'osant l'attaquer directement sur ce terrain, s'en sont pris à l'authenticité non des thèmes, mais des textes : excellent travail pour démolir un peu de ce qu'il reste d'âme à la Bretagne !

Le siècle s'avance ; et c'est Renan, l'écrivain au charme séducteur et trompeur qui tient la tête de l'école rationaliste. Il résume en sa personne le type

de ces Bretons qui ont quitté leur pays pour aller se jeter, à corps perdu, dans l'influence morbide et déprimante de certaine littérature française, contaminée d'une mythologie gréco-latine qui donne à bien des écrits français allure si artificielle et si superficielle. Que reste-t-il chez Renan, ce Renan non exempt sur la fin de compromissions politico-financières, de ses origines sinon une vague religiosité qui ne mène à rien ? Ce scepticisme rationaliste, puisé aux sources françaises, s'accordait si bien avec l'esprit critique et railleur du Trégorrois, qu'il marqua aussi quelque peu Anatole le Braz et Le Goffic, qui, plus tard, exploitèrent la matière bretonne, avec grand art d'ailleurs, comme une fructueuse source d'inspiration, sans guère se préoccuper d'apporter eux-mêmes quelque chose à cette Bretagne dont ils tiraient leur succès. Un Paul Féval, de Haute-Bretagne lui, orienta du moins ses romans sur une histoire bretonne dont il chanta les fastes en des pages passionnantes qui enchantent encore la jeunesse.

Un élément tout à fait inattendu devait favoriser l'expansion de la langue bretonne au XIX^e siècle. La Révolution française avait détruit les « petites écoles » et ne les avait pas remplacées : prêtres et frères enseignants avaient dû quitter le pays. Napoléon s'inquiéta d'instaurer les lycées qui lui préparaient officiers et fonctionnaires ; il ne se soucia pas de l'enseignement primaire. On peut dire qu'en 1815 le peuple de France est dans un état d'ignorance qu'il n'a pas connu depuis bien des siècles. Et, en Basse-Bretagne, la langue française étant peu enseignée dans les campagnes, la langue nor-

male du peuple breton connaît un épanouissement extraordinaire. En 1830, la proportion habituelle de francophones dans les campagnes est de l'ordre de 1 sur 50. Mais, comme le breton n'est pas plus enseigné que le français et que, dans la vie publique, il n'a guère audience qu'à l'église, pour le catéchisme et la prédication, il ne se trouve guère d'écrivains bretons qui aient alors profondément marqué dans la littérature bretonne.

Des gloires littéraires, des gloires scientifiques aussi pour cette Bretagne du XIX^e siècle, avec Broussais, Laënnec, l'inventeur de l'auscultation, Dupuy de Lôme ingénieur des travaux maritimes, et combien d'autres.

*
**

L'âme bretonne, bridée dans son expression religieuse pendant la Révolution, réagit vigoureusement dès qu'elle fut libre, comme si la persécution avait affermi la foi et la conviction religieuse. Dans les premières années de la Restauration, une campagne de missions paroissiales relança la pratique religieuse, et même occasionnellement les... convictions monarchiques. Devant les carences de l'Etat pour l'enseignement primaire, les dévouements privés surgissent de partout, des instituts religieux, masculins et surtout féminins, se fondent. C'est celui des Frères de l'Instruction Chrétienne, dû à Jean-Marie de La Mennais, le frère de Félicité ; ce sont les sœurs de Broons, de Créhen, de Saint-Méen, de Saint-Jacut, de Kermaria, de Rillé, de

Saint-Gildas-des-Bois, les Franciscaines missionnaires de Marie, etc... Chaque institut met dans ses buts l'enseignement dans les paroisses de campagne à côté des œuvres d'assistance. Mais une congrégation très spécialisée connut rapidement un rayonnement mondial : les Petites Sœurs des Pauvres, fondées par Jeanne Jugan, de Saint-Servan. La Bretagne révélait une vitalité religieuse extraordinaire. De partout, ordres et congrégations missionnaires venaient y quémander des hommes ; et, cependant que les Etats se jetaient dans l'expansion coloniale, les Bretons allaient porter le nom du Christ à travers toute la terre, donnant leur effort, donnant leur vie et parfois leur sang : « Ma dremen an heol, tremen ar Breizhad ! » Le clergé local peut se permettre grande générosité ; car il s'est développé rapidement au cours du siècle après les dures années qui marquèrent l'Empire. Au début, la formation cléricale est assez sommaire et se réduit à trois années d'études supérieures : ceci est le lot commun, et le régime des séminaires en Bretagne est celui du reste de la France. La durée des études s'accroît parallèlement pour conduire à cinq années à la fin du siècle.

Parmi les grandes questions qui agitèrent les débats politico-religieux de l'époque, surtout sous la monarchie de juillet, la liberté de l'enseignement tient bonne place. La Bretagne y est intéressée au premier chef : c'est d'ailleurs Félicité de Lamennais qui a lancé dans le grand public la revendication de ce droit contre un étatisme toujours tenté d'accaparer et de mouler à son caprice les futurs citoyens. Le refus obstiné fut un des motifs qui

détacha les catholiques bretons de la monarchie de juillet, bourgeoise et anticléricale. La Bretagne naturellement n'était pas unanime dans cette revendication : pour les libres-penseurs, nombreux dans la bourgeoisie libérale et l'armée, et en certaines villes de solide tradition républicaine comme Brest ou Pontivy, cette liberté symbolisait l'hydre de la réaction et de l'obscurantisme s'agitant dans l'ombre pour reprendre le pouvoir.

*
**

Plus que jamais, en vertu du Concordat de 1802, les évêques sont dans la main de l'Etat, puisque le ministre des cultes choisit les candidats, dont il demande à Rome la consécration. Il va sans dire que, dans ses choix, l'Etat n'a pas que des soucis religieux. Les déceptions ne lui manquèrent d'ailleurs pas : la ligne de conduite épiscopale n'était pas toujours celle qu'il avait insinuée à la nomination. Et, au demeurant, la Bretagne n'eut pas trop à se plaindre au cours du siècle.

Il y eut en 1817 un projet de concordat qui, modifiant celui de 1802, prévoyait entre autres choses le rétablissement de l'évêché de Saint-Malo, dont le titulaire fut même nommé : on y parla aussi de Saint-Pol-de-Léon. Il ne fut pas donné suite à cet essai de concordat ; et les choses restèrent en l'état. Quelques fidèles, parmi les meilleurs, n'avaient pas accepté le Concordat de 1802. En quatre paroisses au Nord-Est de Fougères, et ici ou là dans le Mor-

bihan, subsista, pendant 150 ans, « la petite Eglise », dont on appelait les adhérents les « Louissets ». Elle groupait les familles qui avaient le plus souffert pendant la Révolution pour la sauvegarde de leur foi : elles n'admirent pas la démission que l'on imposa en 1802 à tous les évêques fidèles ; et elles ne voulurent jamais se rallier à ceux qu'elles considéraient comme des intrus.

En 1859, l'Empire obtint la promotion de Rennes au titre d'archevêché métropolitain. Mais, Rennes n'eut que trois suffragants, Nantes restant rattaché à Tours, dont les autres évêchés bretons venaient d'être décrochés. C'était, en somme, une reviviscence de l'archevêché de Dol, créé par Nominoë et pour le titre duquel la Bretagne avait lutté pendant trois cents ans. La séparation de Nantes a été imposée à l'Eglise par l'Etat : la ligne permanente de la politique française a toujours été d'écarter tout ce qui pouvait rappeler l'ancien cadre de la province de Bretagne, quitte à ressusciter cette complexité et cette incohérence des divisions administratives tant reprochées à l'Ancien Régime.

La vie monastique eut quelque peine à renaître en Bretagne (comme d'ailleurs dans le reste de la France), ce qui est assez surprenant quand on se rappelle les splendeurs du monachisme celtique. Les abbayes étaient en ruines, plusieurs d'entre elles démolies à dessein (comme celle de Landévennec), sans aucun souci de conservation des trésors architecturaux. Au cours du siècle, les Trappistes entreprirent le relèvement de la vie contemplative en Bretagne, à la Meilleraye, puis à Timadeuc ; les Bénédictins s'installèrent à Kerbénéat en 1878. Il

est vrai que le Concordat ne reconnaissait en aucune façon l'existence des religieux : sans leur nier le droit à l'existence, il ne s'occupait pas d'eux. Jésuites, Franciscains, Capucins, Monfortains, etc., reprirent pied assez rapidement, assurant, avec les prêtres diocésains, la prédication des missions et l'enseignement secondaire.

sanat qui faisait vivre la population des campagnes pendant la mauvaise saison, a presque disparu ; et des villes comme Quintin, Guingamp, Maldestroit etc., ont perdu la moitié ou les deux tiers de leur population. La Bretagne n'a pas les atouts indispensables pour faire face à la concurrence. Depuis le Blocus Continental, les courants commerciaux ont été déviés ; le marché anglais, le marché espagnol ou portugais ont été perdus ; le pays n'a pas de charbon, et le système protectionniste français, imposé par les dirigeants des charbonnages du Nord, ne lui permet pas de s'en procurer au pays de Galles dans des conditions concurrentielles. L'Etat oriente déjà vers l'Est et le Nord les capitaux d'investissements. Deux types d'industrie vont néanmoins se créer sur les côtes méridionales de la Bretagne : les constructions navales, tant civiles que militaires, apportant la prospérité à Brest, Lorient, Saint-Nazaire et à nombre d'ateliers locaux ; la conserverie, débouché pour la métallurgie d'Hennebont et sauvegarde pour les produits de la pêche, qui se développe remarquablement. Mais, créations d'usines et d'industries ne sont guère dues aux Bretons : manque d'esprit d'entreprise ? Manque de capitaux ? L'agriculture s'améliore par le chauffage des terrains siliceux ; l'élevage s'accroît par le développement des cultures fourragères (choux, betteraves...) : mais, grevée de lourdes charges familiales, la campagne ne s'enrichit pas : trop de jeunes, qui ont coûté cher au pays pour leur éducation, s'en vont au loin porter leurs forces et leur travail productif.

Car, en 1865, le chemin de fer pénètre jusqu'au

XX

LA GLAISE DE CONLIE

Cependant que quelques grandes personnalités bretonnes apportent leur pierre au progrès littéraire, scientifique, social ou religieux, jetant de ce fait indirectement quelque gloire sur leur pays d'origine, le pays abandonné par trop de ses fils et comme découragé de lutter après les violences qui lui ont été faites, s'enfoncé et prend un pli défaitiste qui met en danger son avenir. Le XIX^e siècle a été pour lui désastreux sur le plan économique, non que sa population n'ait augmenté puisqu'elle passe de 2.200.000 au début du siècle à 2.900 000 à la fin, malgré la mortalité infantile et l'émigration, mais cette population vit difficilement, de plus en plus difficilement, faute d'industrialisation.

Nous sommes à l'époque où l'usine commence à remplacer l'atelier ; à la fin du XIX^e siècle, l'arti-

bout de la Bretagne ; et le réseau n'a pas été établi en fonction des intérêts bretons et d'un développement régional, mais en fonction des facilités administratives et des avantages exigés par la capitale qui a besoin pour vivre de la substance des provinces. Ainsi, au lieu d'être source de richesse pour la Bretagne, le chemin de fer devient source d'appauvrissement ; avec son développement, l'émigration a pris des proportions catastrophiques. Il permet en revanche la pénétration de l'influence parisienne jusque dans les campagnes les plus reculées.

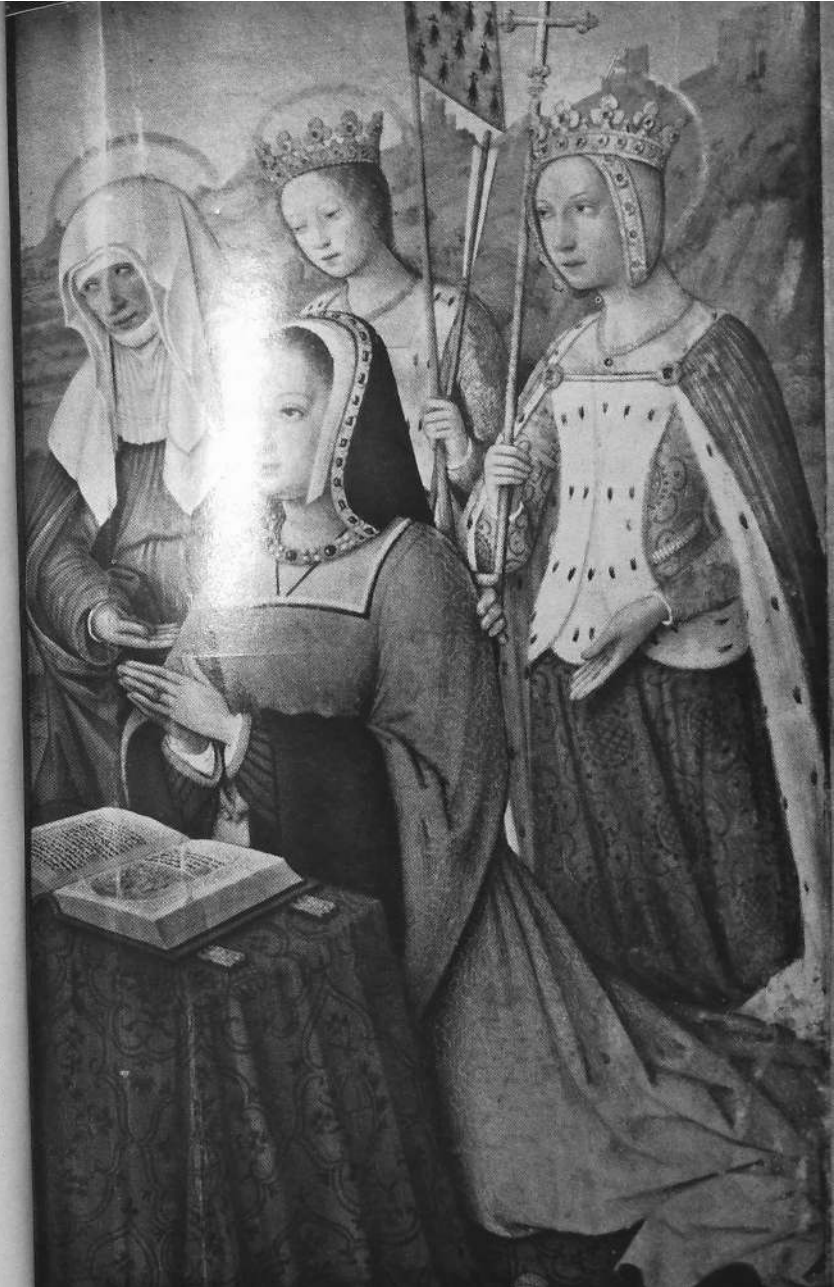
Or Paris se méfie toujours de la Bretagne. Paris n'a pas oublié les résistances de la Chouannerie, les soulèvements sporadiques de 1815 et de 1832. Paris n'est pas convaincu de la solidité des attaches, malgré les protestations multipliées de fidélité. Il semblerait que cette démangeaison bretonne de les expliciter couvre un complexe inconscient de mauvaise conscience nationale. Et Paris se garde de ce qui pourrait donner force à cette province capricieuse et instable. Pour renforcer les liens, en 1858 Napoléon III y va de son petit voyage : cela rend toujours populaire et réchauffe la fidélité au pouvoir. On aime bien savoir à qui on a à faire : empereur et impératrice et tout le cortège impérial défilent de Brest à Rennes par Quimper, Sainte-Anne d'Auray, Vannes et la campagne, semant sourires et gracieusetés, épées d'honneur et décorations même à ces derniers chefs chouans que l'ingratitude royale avait soigneusement oubliés. Aussi à chaque plébiscite, la majorité gouvernementale est-elle écrasante ; mais les plébiscites... prouvent

si peu que le gouvernement provisoire de la République, au 4 septembre 1871, met à sa tête le Breton Trochu et que trois autres Bretons en font partie. La République aux abois reprend la formule de la « levée en masse », et alors se constituent les bataillons des Volontaires de l'Ouest. Le premier est formé des « Zouaves Pontificaux », dont le recrutement était en majorité breton et vendéen et qui constitue une troupe entraînée et solide. Le général de Keratry est chargé de rassembler les cent mille volontaires qui accourent de Bretagne pour s'opposer à la marche des Prussiens. Il doit les concentrer à Conlie, en un camp improvisé où ils pourront être équipés et exercés. Mais Gambetta se repent aussitôt de cette initiative.

En son esprit surgit le spectre d'une armée bretonne, bien encadrée, qui aurait toutes facilités de profiter du désastre et de la pagaille nationale pour exiger l'octroi des libertés et franchises antiques. L'épouvantail autonomiste est à ses yeux tellement menaçant qu'il fait écrire à Keratry par Freycinet : « Je vous supplie d'oublier que vous êtes Breton pour ne vous souvenir que de votre qualité de Français. » Il se garde bien de fournir armes et matériel : les pauvres Bretons, sans chaussures, mal vêtus, logés dans des conditions infâmes, croupissent de misère et de maladie dans la terre argileuse de Conlie, cependant que s'avancent l'hiver et... les Prussiens. On finit par leur donner des fusils Springfield, vieux matériel usé et non entretenu, récupéré de la Guerre de Sécession, acheté à n'importe quel prix aux Américains trop heureux de s'en débarrasser. Ils éclatent dans les mains,

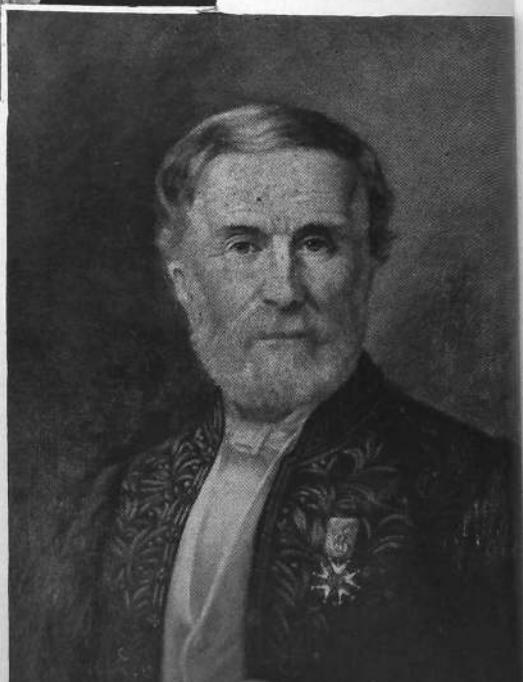
faisant plus de victimes chez ceux qui les tiennent que chez l'adversaire. Avec cela, Chanzy ne manque pas d'attribuer sa défaite du Mans à la lâcheté des Bretons qui n'ont pas tenu devant l'attaque prussienne : la vérité a bon dos. Mais, on sait encore retrouver les « Mobiles » de l'Ouest pour les amener à Versailles et en constituer les troupes les plus solides pour la répression des émeutes de la Commune.

L'Empire a été balayé par la défaite ; la République est en place ; mais elle n'a pas grand prestige. Depuis quatre-vingts ans, empires et républiques n'ont amené au pouvoir que des fauteurs de guerres et de troubles. Et, dans ses rares moments de lucidité, quand cessent le bourrage de crâne et la propagande, le peuple s'en rend compte. En 1871, il envoie à la Chambre une majorité royaliste écrasante ; la Bretagne a marché à fond, puisqu'elle y a envoyé cinquante députés royalistes sur soixante. Est-ce à dire que la conviction royaliste des populations est ardente ? Les choses ne sont point si simples. Voter royaliste pour le Breton est une manifestation d'indépendance à l'égard d'un système qui, dans le passé, lui a apporté troubles et déboires : troubles sociaux, politiques et religieux. En 1871, qui dit « république » dit risque de persécution religieuse ; et le Breton aimerait que l'on respecte ses convictions. Son vote royaliste est surtout un vote instinctif, exprimant sa volonté de paix religieuse. L'influence des nobles existe dans les campagnes bretonnes, mais pas tellement puissante ; dans les villes, elle est nulle. L'influence du clergé au contraire, sans être absolue, est suffisam-





Pl. VIII



Pl. IX

ment solide pour que l'avis donné, même officieusement, par le prêtre ait valeur d'évangile ou presque. Et, en cette fin de siècle, la carte religieuse de la Bretagne, qui correspond à peu près à la carte politique, est loin d'être uniforme. Dans une vue globale simplifiée, et même un peu simpliste : bastion religieux solide : le Léon, le Vannetais et le pays gallo ; région à la foi chancelante, la Haute-Cornouailles et le Trégor ; pays mêlé, la Basse-Cornouailles et le Penthièvre. Le Léon a voté pour des hommes d'ordre et de foi : il n'est pas royaliste pour autant. Le tempérament breton, avec son esprit d'indépendance, serait de lui-même plutôt porté vers la République et ses divisions infinies. Au début du xx^e siècle, les ouvriers brestoises, pour la plupart de vieilles souches léonardes, exprimaient dans leurs luttes des tendances beaucoup plus libertaires et anarchistes que socialistes ou marxistes.

**

Les positions antirépublicaines sont dues à des contingences en Bretagne ; et, quand, à la fin du siècle, Lavignerie — et non Léon XIII, comme le laissait entendre la phrase trop habile et à dessein trompeuse du cardinal — prêchera le « ralliement » à la République, la Basse-Bretagne, pays léonard en tête, foncera, à cœur joie, vers la démocratie. Le pays gallo, plus rassis, y regardera à deux fois avant de donner dans le panneau : il n'a pas cette démanigaison du pays bas-breton d'être toujours en

pointe. Mais, en un sens, c'est déjà trop tard ; car la République, convaincue qu'elle ne se ralliera jamais sincèrement l'Eglise, a adopté un style anti-clérical dont elle ne se départira pas de sitôt : les Freycinet, Léon Say, Ferry et quelques autres sont trop heureux d'écarter l'attention populaire des louches manœuvres financières où trempe un régime aux mains des dynasties bourgeoises (plan Freycinet, etc.) en agitant l'épouvantail du cléricalisme.

En 1880, la République a triomphé définitivement ; et Gambetta part en guerre contre les plus fermes soutiens de la foi : les Congrégations. Les religieux enseignants sont expulsés des écoles officielles ; pour la sauvegarde de la foi l'Eglise est pratiquement mise dans l'obligation de créer ses propres écoles : la guerre scolaire est déclarée : elle sera plus vive en Bretagne que partout ailleurs, de par l'intransigeance du caractère breton. Un travail de sape insidieux, mené par la franc-maçonnerie radicale, se fait dans les régions bretonnes les plus vulnérables : « la montagne » et le Trégor, où l'école laïque sera le principal agent de déchristianisation et souvent de débretonnisation.

Car, quoi qu'il en soit des lointains principes, de fait en raison de la conjoncture historique les deux ont marché de pair. La République française heurtant le Breton dans son âme et ses convictions, l'a mis en défense et contre la République et contre la France, dont l'influence pouvait être considérée comme nocive. Une première étape n'a pas réussi à dissocier les deux éléments. Là où la religion a été démolie, la Bretagne s'est proclamée française, bruyamment française. Là où la foi tenait solide,

on restait au contraire dans la défiance, bien qu'on souffrit de cette défiance et que les Bretons catholiques eussent voulu pouvoir aussi donner une adhésion sans réticence à la France républicaine. Mais, le cœur n'y était pas. La déclaration d'amour restait le plus souvent verbale. La transformation des esprits et des cœurs se fit lentement par l'école, tant privée que publique : il y fallut trois générations et aussi... quelques guerres en commun.

incursions sur la politique, mais sans conséquences : on ne se sent pas en force.

Le démarrage peut se situer en 1843, avec la création de l'Association Bretonne (rien de commun avec celle de 1829), à buts agricole, historique et archéologique. Si inoffensive qu'elle fût, cette association était encore suspecte aux yeux de Paris, puisque Napoléon III la supprima en 1859, au retour de son excursion en Bretagne. En 1855 se fonde l'Académie Bardique. Le nom indique une tendance qui marque pour toujours le mouvement culturel breton. Il se fait comme une vision, une révélation chez ces intellectuels qui découvrent soudain la parenté des divers pays celtiques et ne rêvent plus que de créer en Bretagne des répliques de ce qu'ils ont admiré outre Manche. Ainsi naît en 1867 le Congrès Interceltique. Cette renaissance de la culture bretonne suit, avec quelque retard, le réveil gallois et ne va même pas aussi loin que lui, cependant que le réveil irlandais en est déjà aux exigences politiques. Elle n'a guère qu'un parallélisme sentimental avec le réveil des nationalités d'Europe Centrale, qui en 1848 explose dans la revendication immédiate des droits politiques.

Les milieux littéraires de Paris accueillent avec sympathie ce réveil breton et prodiguent sourires et encouragements à La Villemarqué et à ses amis. Ils s'applaudissent que l'Hexagone puisse aussi fournir son contingent de « nationalités » en réveil : de là cet encouragement, trop superficiel, pour les langues dites « régionales », breton, langues d'oc, basque, qui va s'accroître régulièrement pour être brisé net à la guerre 14-18. Dans cet essor, la

XXI

SURSAUTS DE VIE

Hormis les heures de ces crises violentes, dues souvent à des causes fortuites et imprévisibles, le peuple supporte d'ordinaire sa condition avec passivité et fatalisme. Cette tranquillité fait au regard superficiel conclure que le peuple est heureux et qu'il n'y a donc pas de problème, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

En cette Bretagne qui paraissait si tranquille, quelques intellectuels cependant s'inquiétaient : ils sentaient s'étioler, dans l'indifférence généralisée, l'âme du pays, cette âme que plus rien ne venait soutenir et qui n'osait même plus s'exprimer. Alors, dans la seconde partie du XIX^e siècle va se créer et se développer un « mouvement breton » qui, théoriquement, se cantonne sur le plan littéraire et culturel. Il y aura bien, de temps à autre, quelques

Bretagne fait figure de proue. Mais les gens « sérieux » considèrent avec dédain ce réveil des « idiomes », dernières images d'un passé révolu : tout au plus accordent-ils que quelque savant attardé puisse encore s'intéresser à ces langages et à ces peuples en voie de disparition et qui ne savent pas se mettre dans le vent de l'histoire.

La Bretagne s'aventure timidement sur le terrain de la langue ; et, en 1870, une requête est présentée au gouvernement par une équipe de philologues et de savants (dont un certain Charles de Gaulle, grand oncle du général !) qui réclament l'enseignement de la langue bretonne. Aucune suite naturellement n'est donnée à cette démarche. En 1898, devant la carence totale des autorités, se fonde l'Union Régionaliste Bretonne, qui entend revendiquer surtout l'enseignement de la langue et la décentralisation de l'économie. Cette fois, les adhérents ne sont plus quelques unités : ils atteignent le millier, avec plusieurs personnalités, qui donnent une garantie de sérieux à l'association : écrivains comme Le Braz et Le Goffic, professeurs comme Loth, prêtres, médecins, gentilshommes. La peur de se mouiller et de se compromettre dans la politique neutralise dès le départ l'action profonde de l'Union, même quand elle a à sa tête le marquis de l'Estourbeillon, aux solides convictions bretonnes. Quelques protestations, quelques motions, l'U.R.B. n'a guère dépassé ce stade d'action.

En 1905, l'abbé Yann-Vari Perrot fonda le Bleun-Brug, association très vivante qui s'attachait au développement du théâtre populaire et de la culture bretonne. Il reprend la revue « Feiz Ha Breiz »,

créée en 1865, où il publiera des articles cherchant à élaborer une doctrine bretonne du point de vue chrétien.

En 1911, est lancée la Fédération Régionaliste de Bretagne, puis le Parti Nationaliste Breton. Cet éclatement était fatal, trop de jeunes étant persuadés que l'action simplement culturelle et régionaliste ne mènerait à rien, tant qu'on ne poserait pas au grand jour la seule solution logique pour sauver l'âme bretonne, la solution politique. La solution proposée n'excluait évidemment pas le séparatisme puisque, en vertu même des paroles du ministre français Gaston Doumergue, il n'y a aucun espoir de voir jamais admettre officiellement cette langue et ces valeurs bretonnes dont le maintien est une menace pour l'unité française. Ce parti extrémiste lance un journal « Breiz Dishual » et publie un manifeste : les objectifs sont clairement définis, les moyens pour les atteindre beaucoup moins.

La revue « Brittia » groupe rapidement des jeunes hommes de valeur, voués à la culture et à l'action bretonnes : le grammairien François Vallée, les poètes Jean-Pierre Calloc'h et Loeiz Herrieu, le critique Le Diberder. Et l'équipe balaie la sentimentalité et la mièvrerie qui ont déformé le vrai visage de la Bretagne et lui ont donné des complexes défaitistes, sentimentalité personnifiée par Théodore Botrel, dont l'action ne fut cependant pas inutile. Chansonnier très populaire, Botrel a mis la Bretagne à la mode un peu facilement : il en a tout de même accusé solidement le particularisme dans l'esprit des Français et des Parisiens plus encore que des Bretons. Ses imitateurs se sont lancés dans

toute une pacotille folklorique qui a donné de la Bretagne une image artificielle et superficielle.

*
**

L'équipe des novateurs n'entend pas laisser la Bretagne à son passé. Elle veut la lancer résolument vers l'avenir, un avenir à elle, qui ne se contentera pas d'un réveil économique, mais donnera à l'esprit et à la culture bretonne sa vraie place. Dans le Vannetais aussi, avec le socialiste Emile Le Masson et sa revue « Brug », avec le théâtre populaire de l'abbé Le Bayon, le mouvement breton est bien parti. Au total, le démarrage a été lent et pénible ; mais l'aurore du xx^e siècle est pleine de promesses, en dépit des divisions et querelles qui multiplient groupes et sous-groupes.

La guerre de 1914 va jeter dans un autre combat, autrement meurtrier, les meilleurs fils de Bretagne. Dès le départ, on peut dire que tout est démantelé ou mis en sommeil dans le mouvement breton. De ce seul point de vue, cette guerre a été un désastre pour la Bretagne.

Elle l'a été bien plus encore par les 240 000 morts qu'elle lui coûta, minimum le plus indulgent qui soit admis. Il est effrayant dans son absolu quand on pense qu'il représente la moitié de la population du Morbihan, quand on réfléchit qu'il s'agit là d'hommes jeunes ou en pleine force de l'âge et de la partie la plus active de la population. La race en subit une saignée qui met son avenir en danger. Mais le chiffre laisse rêveur quand on sait qu'il re-

présente une proportion double du reste de la France. On donne pour la France entière le chiffre de 1.300.000 morts. La population bretonne est de l'ordre du huitième de la population française ; la proportion des victimes, elle, approche des 20 %. Autrement dit, la Bretagne a perdu un sur quatre de ses soldats, quand le total français ne donne qu'un sur huit. Et il s'est trouvé des gens pour conclure : « La Bretagne est d'autant plus française qu'un plus grand nombre de ses fils sont morts pour la France. » (!) Argument spécieux qui a été largement exploité. Pourquoi cette disproportion ? Ce n'est évidemment pas par hasard. Il y a une cause lointaine, c'est que le pays breton est en forte majorité agricole et que les cultivateurs constituent les régiments de fantassins, les plus exposés. Une propagande très intéressée insiste sur le choix qui était fait des courageux régiments bretons pour les coups durs ; et elle en profite pour flatter la fierté bretonne qui se glorifie tout naïvement de cette flatterie. Mais il n'est pas à exclure motifs plus inavouables de la part d'un gouvernement toujours inquiet et soupçonneux à l'égard de la fidélité nationale des Bretons. S'il faut faire tuer du monde, autant que ce soit des citoyens de seconde zone que ces vieilles populations françaises de toujours, qui sont pour le pays une élite à préserver soigneusement.

Cette guerre provoqua un déracinement infiniment plus nocif que le service militaire lui-même. Pendant cinq ans, le Breton a été jeté hors de chez lui ; on lui a imposé, pour toute la vie courante, une langue qui n'était pas la sienne. Il n'a pas

discuté ; on lui a imposé l'amalgame au régiment ou dans les hôpitaux. A l'arrière, le flot des réfugiés provoquait aussi ce brassage de populations tant souhaité par les pouvoirs publics.

Le Breton a joué le jeu normalement. Il a donné ce qu'il devait et plus. Et, avec le barde J.-P. Calloc'h, il s'était imaginé que la France lui en garderait après la guerre quelque reconnaissance, que ce serait une bagatelle, avec de pareils atouts, de réclamer les droits toujours refusés. Cette illusion, les patriotes bretons la nourrirent pendant la guerre. Au moment de l'élaboration des traités de paix, qui devaient clore « La Guerre du Droit » et donner leurs franchises et leurs libertés aux minorités nationales de l'Europe Centrale pour la défense desquelles les Bretons avaient été envoyés au combat, des patriotes bretons, sous l'impulsion du marquis de l'Estourbeillon, adressèrent au Congrès de Versailles une délégation pour revendiquer aussi la reconnaissance des droits et libertés de la Bretagne. Elle fut écoutée poliment sans plus.

En ces jours-là, il fallait faire partie des peuples vaincus pour obtenir sa liberté. La motion avait beau justifier l'existence pour la Bretagne des éléments exigés par les principes et les Quatorze Points de Wilson, c'était peine perdue. On se heurtait à la mauvaise foi et à un mur. Une pétition signée de 800 noms, dont 14 députés, les cinq évêques de Bretagne.. n'eut pas plus de succès. Tous les efforts, toutes les demandes les plus modérées, présentées par des notabilités qui n'eussent voulu pour rien que l'on contestât leur patriotisme français, se sont heurtés non seulement à ce mur d'in-

différence, mais à une hostilité à peine déguisée. Le système français est figé ; il est considéré comme sacré et intangible.

1919, l'année des traités qui ont bouleversé l'Europe de fond en comble, était l'aboutissement d'un siècle d'efforts de libérations nationales. Les vicissitudes historiques ont fait de l'Europe une vaste mosaïque de peuples enchevêtrés, au nombre desquels le peuple breton tient une place honorable. Toute l'histoire européenne du XIX^e siècle est dominée par ce « Principe de nationalités » issu de la Révolution française. Lançant le mouvement de libération des peuples à l'égard de leurs souverains, la Révolution proposa comme idéal la confusion Etat-Nation : une Nation, un Etat. Elle ne mit guère ce principe en pratique pour ce qui regardait la France ; elle le favorisa chez les voisins. Deux conséquences : les nationalismes d'expansion ou de conquête, pratiqués par l'Allemagne et l'Italie ; les nationalismes de libération, revendiqués par la Belgique, la Pologne, la Bohême, la Hongrie, l'Irlande, etc.

En 1830, en 1848, révolutions en France : elles n'aboutirent qu'à un changement de régime ; mais elles déclenchèrent en Europe des mouvements insurrectionnels de caractère national, tant en Belgique qu'en Pologne. Pourquoi donc les minorités de France sont-elles restées inertes ? L'explication la plus plausible est qu'elles ont été neutralisées

par la « départementalisation ». Dans le reste de l'Europe, même assujettis, la plupart des peuples ont gardé un cadre administratif propre et souvent leur nom, signe distinctif et sauvegarde de la personnalité. Au jour favorable et dans l'euphorie d'un Congrès, on réalise aussitôt qu'il s'agit d'un peuple précis. Depuis 1789, le mot « Bretagne » est rayé de toute carte et de tout document officiel ; le découpage administratif rigoureusement analogue en Bretagne à celui du reste de l'Etat français est la meilleure défense contre une prise de conscience par les Bretons de leur caractère national. En 1871, l'Empire allemand, qui englobait plusieurs peuples minoritaires ne tint pas à agiter, même pour l'affaiblissement du vaincu, une idée-force qui aurait bien pu, quelque jour, se retourner contre lui ; et les Bretons, surpris et dépassés par la rapidité des événements, ne songèrent pas à saisir la chance qui s'offrait. Quand les esprits, mieux préparés en 1919, présentèrent leur revendication, la chance bretonne avait passé : c'était l'heure des Slaves ; c'était l'heure de l'Irlande ; on ne voulait pas que ce pût être l'heure de la Bretagne.

La déception et le découragement furent immenses chez les patriotes bretons. On allait repartir de zéro et même d'un peu plus bas, en raison de la disparition des militants, victimes de la guerre.

XXII

VOLONTÉ BRETONNE

La pétition loyale, et presque naïve dans ses espoirs d'accueil, des Régionalistes au Congrès de la Paix était urgente : ils pressentaient la déroute bretonne de l'après-guerre. Ils ne furent pas écoutés des autorités ; ils ne furent pas entendus de ce peuple au nom duquel ils ont prétendu parler et dont ils représentaient l'élite ; mais, en démocratie, l'élite est neutralisée par la loi du nombre ; et le nombre, inconscient de ses véritables intérêts, passif et amorphe, ne suivait pas.

L'opinion bretonne est alors manœuvrée par des politiciens qui, hantés de leur réélection, songent beaucoup moins à la sauvegarde de l'âme bretonne qu'à flatter les tendances moutonnières et la passivité de la population : il ne faut surtout pas d'histoires. La propagande française solidement menée par « l'Ouest-Eclair » et « la Dépêche de Brest »

qui continuent auprès du public la déformation des esprits inaugurée à l'école, s'insinue chaque jour plus pesante et contribue à développer chez le Breton un complexe d'infériorité invincible : il finit par être persuadé qu'il lui faut perdre tout ce qui le caractérise comme Breton s'il veut arriver à quelque promotion sociale. Et le Breton est avide de cette promotion. L'erreur, c'est qu'il ne la voit possible qu'ailleurs.

En dehors des régions côtières où la culture des primeurs se développe, les méthodes rurales stagnent à l'intérieur malgré une relative prospérité due aux besoins de produits agricoles suscités par la guerre ou au développement très local de la pomme de terre de semence au « pays des collines bleues ». L'industrie languit plus que jamais, aux mains du capital étranger, qui veille soigneusement à ce que ne s'installent pas en Bretagne des usines ou des ateliers qui concurrenceraient usines du Nord ou de l'Est. Le commerce n'a pu retrouver les débouchés maritimes d'antan ; et le tourisme naissant n'apporte qu'une maigre richesse saisonnière et très localisée. Seul l'essor de la marine de guerre apporte la prospérité aux chantiers navals. Mais avec la marine se développe toute une classe de retraités et de pensionnés sans idéal ni dynamisme, qui attend tout de l'Etat français.

Les luttes politiques continuent à être un reflet de la politique intérieure française à peine modifiée par le style des tempéraments locaux. Les partis conservateurs sont surtout forts de la réaction que suscite l'anticléricalisme radical, et de la crainte que les émeutes socialistes des ouvriers de

l'Arsenal ont laissé si souvent à Brest depuis le début du siècle. Mais la démocratie populaire, qui avait trouvé quelque écho dans le jeune clergé léonard idéaliste de 1910, commence à pénétrer maintenant le pays. Le drame, c'est qu'on ne voit de remèdes aux difficultés de la vie bretonne que dans l'émigration, se présente-t-elle anarchique ou soit-elle organisée par l'Office Central qui a été fondé à Landerneau en 1912. Les vraies causes, la situation faite à la Bretagne, les notabilités ne les voient pas ou ne veulent pas les voir. Si elles les voient, elles n'ont pas le courage d'en parler.

S'écartant des combinaisons et compromissions des partis, une pléiade de jeunes Bretons se lève, dès les premières années qui suivent la guerre de 1914-1918, et proclame que l'intérêt de la Bretagne et le salut des valeurs bretonnes exigent que la Bretagne soit maîtresse chez elle : chaque année qui passe prouve qu'il n'y a rien à attendre de la bonne volonté française. A l'inauguration du pavillon de la Bretagne, lors de l'Exposition des Arts Décoratifs en 1925, le ministre de Monzie, futur membre de l'équipe de Vichy, déclarait froidement que « pour l'unité française il fallait que la langue bretonne disparaisse ». Ce cynisme allait déclencher quelque indignation et donner un coup de fouet à l'action de ce jeune groupe qui, en septembre 1918, avait lancé le mouvement « Breiz Atao ». Avec Mordrel et Debauvais, puis Maurice Duhamel, ce groupe durcit ses positions. Parti de Rennes, il conquiert à ses idées de jeunes bretonnants. La réticence persévérante de l'Eglise officielle à l'égard du mouvement breton jette dans l'agnosticisme

cette équipe dynamique ; mais cet agnosticisme ne lui apporte guère l'adhésion populaire des régions où l'anticléricalisme est latent, parce que l'emprise francisante des instituteurs laïques y est dominante ; en revanche, il met en défiance un bas-clergé qui, heurté par l'anticléricalisme français et possédant une bonne culture bretonne, serait venu assez volontiers au mouvement breton. Ce besoin du clergé s'exprime au Bleun-Brug de 1927, où le manifeste pro-autonomiste fait scandale en haut lieu et provoque un coup de crosse qui arrête immédiatement toute velléité de porter au mal breton le seul remède qui pouvait le guérir. Le Bleun-Brug et nombre d'autres associations continueront donc leur quête de palliatifs ; ils s'efforceront, en s'attachant aux seuls résultats, de limiter les dégâts, puisqu'un tabou invincible leur interdit de s'attaquer aux causes.

*
**

Un événement primordial dans la vie celtique redonna courage aux militants bretons : la libération de l'Irlande. Le lundi de Pâques 1916, en pleine guerre, les nationalistes irlandais se sont soulevés contre l'Empire Britannique : combat perdu d'avance ! Et pourtant non, puisque, six ans après, l'Angleterre reconnaîtra l'Etat libre d'Irlande, premier et seul Etat celtique admis à la Société des Nations. Les militants y voient un exemple à suivre et un appui éventuel dans leur propre lutte.

Le mouvement breton a besoin de ce cordial. En 1925 et 1926, il prend langue avec le parti auto-

miste alsacien qui combat vigoureusement pour le maintien du statut alsacien et de la confessionnalité officielle pour ses écoles. Le mouvement breton est surveillé de près : mais il n'en a cure, et le 14 août 1927, l'« Unvaniez Yaouankiz Breiz », section des jeunes de Breiz Atao, se mue en « Parti Autonomiste Breton ». Corses, Alsaciens et Bretons se réunissent à Quimper pour fonder un Comité Central des Minorités Nationales de France. Les Bretons ne se sentent plus seuls pour lutter ; leurs assises se sont élargies et le combat va pouvoir être porté sur un plan plus élevé : le plan fédéraliste. Par le fait, ils deviennent plus dangereux : le gouvernement, appuyé dans son action par les politiciens bretons, s'inquiète et commence des perquisitions chez les militants. La déclaration de principes de Châteaulin du 18 août 1928, est pourtant d'une clarté remarquable et détaille un programme fort modéré : il est inacceptable néanmoins pour le centralisme français. Le parti ne se donne pas comme séparatiste, mais comme fédéraliste. Quels que soient les différentes formes ou les différents noms qu'adoptera le mouvement breton par la suite, il ne fera pas mieux, il ne dira pas mieux. La doctrine est déjà au point dans ce manifeste.

*
**

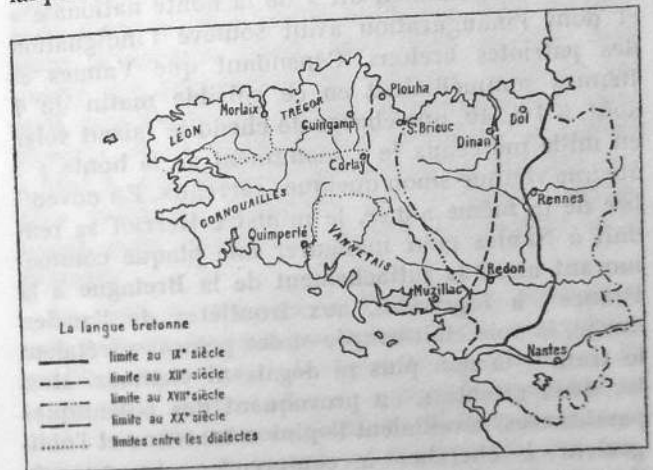
La cohésion est toujours la pierre d'achoppement de toute association celtique et la fin de l'année 1930 voit l'éclatement de Breiz Atao. C'était un peu l'alliance de la carpe et du lapin ; les positions

sociales et religieuses des uns et des autres l'ont emporté sur la commune position bretonne. Les extrémistes de gauche sont partis de leur côté, les catholiques aussi ; l'ensemble en a été naturellement affaibli.

Les catholiques pouvaient se retrouver avec les restes de l' « Adsaio », le parti démocrate catholique breton, lancé par l'abbé Madec, publiciste et journaliste de talent. L'outrance de ses positions démocratiques dressait contre lui d'excellents militants bretons ; la fermeté de ses positions bretonnes dressait contre lui la majorité craintive de l'opinion et donc les autorités religieuses. Les autres éléments de l'éventail breton vivotaient de leur mieux, l'Union régionaliste bretonne, plus pâle que jamais, le mouvement bardique de Taldir-Jaffrenou, plus nébuleux et lointain à l'époque que constructif.

Deux organismes menaient sur le plan de la culture bretonne une action de qualité. Tout d'abord, le Bleun-Brug, soucieux avant tout d'atteindre le peuple, cherchait à l'accrocher à la valeur de civilisation que représente sa langue. Le mouvement était catholique et sa revue « Feiz Ha Breiz » rayonnait dans les écoles libres et les presbytères. Si modérée qu'elle fût, cette action n'était pas comprise et admise par tous. En 1925, devant la décadence continue de la langue, un jeune professeur, Roparz Hémon, lança, d'autre part, la revue « Gwalarn », exclusivement en langue bretonne, et qui se donna la noble et difficile tâche de porter cette langue à une classe internationale en imposant une stricte discipline grammaticale et orthographique à ses écrivains et en écartant les écrits sans valeur

ou de forme dialectale. Sans illusion, Roparz Hémon savait très bien qu'il n'atteindrait qu'une élite. Mais il reste persuadé que, le français ayant été introduit par l'élite en Bretagne, la langue bretonne ne sera sauvée, elle aussi, que si l'élite veut s'y intéresser. De leur côté, instituteurs et professeurs laïques bretonnants se sont groupés dans une solide



association : Ar Falz, fondée en 1933 par Yann Sohier, instituteur des Côtes-du-Nord. Ses buts : défendre la langue et les valeurs culturelles bretonnes par enseignement scolaire, revues, camps de bretonnants.

Toutes ces associations menaient leur action au grand jour. La faiblesse des résultats et l'indifférence persévérante de l'opinion orienta quelques militants plus ardents vers l'action clandestine. Ils choisirent une occasion historique pour manifester,

d'un coup d'éclat, leur existence. L'année 1932 marquait le quatrième centenaire du « Traité d'Union » de la Bretagne à la France : un zèle intempestif inspira au Préfet de Vannes l'organisation de fêtes commémoratives. Or, il existait à Rennes, depuis 1911, un monument où, dans le creux d'une niche, la Bretagne s'agenouillait symboliquement devant la France, monument dit « de la honte nationale » et dont l'inauguration avait soulevé l'indignation des patriotes bretons. Cependant que Vannes et Rennes sommeillaient en ce paisible matin du 7 août, à 4 h. 40, une charge de cheddite faisait voler en mille morceaux le « monument de la honte » : aucune victime sinon quelques carreaux. En novembre de la même année, le ministre Herriot se rendait à Nantes pour inaugurer une plaque commémorant aussi le rattachement de la Bretagne à la France ; à Ingrandes, aux frontières de l'ancien duché, la voie était coupée et des pétards arrêtaient le train : là non plus ni dégâts ni victimes. Mais les deux attentats, en provoquant des polémiques passionnées, réveillaient l'opinion bretonne et l'obligeaient à chercher à comprendre. Le but de l'association « Gwenn ha du » était atteint. On arrêta quelques suspects, on ne découvrit pas les coupables.

*
**

L'un et l'autre attentat réveillèrent une opinion bretonne qui s'assoupissait. Même si elle n'approuvait pas, elle admira le style, le cran et l'adresse des exécutants ; et des jeunes s'enthousiasmèrent

pour une équipe qui affirmait son dynamisme. « Breiz Atao » pouvait repartir avec une nouvelle vigueur. Quatre ans après, l'équipe envoie un ultimatum au pouvoir pour que, sous un mois, réponse soit donnée à des centaines de municipalités dont la pétition réclame l'enseignement du breton. Aucune réponse ; et le lundi de Pâques 1936, un semblant d'incendie symbolique était allumé dans quatre des préfectures de Bretagne. Mais, ce qui était plus important, c'était la création par Olier Mordrel de la revue d'idées politiques bretonnes « Stur », qui n'hésitait pas devant les positions les plus extrêmes, appuyées sur le droit international, pour réclamer la libération complète de la Bretagne.

En 1937, à l'occasion de l'Exposition Internationale à Paris, la Bretagne présentait un magnifique pavillon digne des « pavillons internationaux ». Et le drapeau « Gwenn ha du » flottait fièrement au mât. Les Bretons semblaient décidés à chasser définitivement le complexe d'infériorité qui leur pesait comme une chape de plomb. Depuis l'année précédente, avec le triomphe du Front Populaire et l'institution des congés payés, la France vit dans un état de fièvre euphorique ; et elle veut se dépêcher de profiter des belles journées qui lui sont promises comme si elle pressentait avec quelque inquiétude le drame qui menaçait. La Bretagne subit, dès 1937, une invasion touristique insolite qui allait devenir la règle chaque année aux vacances ; si cette invasion apportait quelque argent, elle risquait aussi de tournebouler l'esprit du pays, d'accélérer la marche vers le nivellement général

et d'attirer vers la vie parisienne et Paris. Le combat des militants n'allait pas en être facilité.

Et pourtant, le gouvernement est préoccupé par cette Bretagne timidement turbulente qui, en 1936, a constitué un « front breton » pour proposer aux députés un programme minimum. Pour le voyage d'Albert Lebrun à Saint-Brieuc, en 1938, il déploie un luxe de précautions policières et militaires, comme si on attendait quelque attentat spectaculaire. L'attentat vient, mais au 18 novembre, à Pontivy, où le « monument de la Fédération », qui proclame qu'il n'y a plus de Bretons, est détruit. La volonté bretonne de ne plus se laisser bafouer est claire. Et le gouvernement le comprend fort bien, sans pour autant en tirer les conséquences et modifier sa ligne politique de toujours.

Comme la situation internationale devient menaçante et que la France se trouve dans un état d'impréparation extraordinaire, le pouvoir en profite pour se faire voter autorisation de prendre, par décrets-lois, toutes mesures qu'il jugerait utiles. Grâce à ces décrets (qui resserviront contre le F.L.N...), le président du conseil, Daladier, suspend la revue Stur et jette en prison les plus ardents des militants bretons. A la mobilisation de 1939, les plus compromis n'ont guère d'autre solution que de franchir la frontière.

*
**

Une fois de plus, la Bretagne est jetée, avec la France, dans la guerre. Pendant huit mois, les

choses se retrouvent pour elle, à peu près, telles qu'en 1914 : occupation par les unités bretonnes des secteurs les plus exposés ; et une fois de plus, la proportion des victimes ou des prisonniers est le double de celle des autres régions. Le mois de juin 1940 va provoquer en Bretagne une perturbation qu'elle n'a jamais connue. En pleine déroute, le président Paul Reynaud, désemparé et acquiesçant à la suggestion d'un de ses conseillers militaires, songe à improviser à la frontière de Bretagne une ligne de défense qui permettrait de tenir « dans le réduit breton ». Weygand juge la suggestion stupide et ridicule et ne s'y arrête même pas. Les troupes anglaises refluent en hâte et se embarquent à Saint-Nazaire ; quelques Chasseurs Alpains, rescapés de Narvik, se embarquent à Brest ; le maximum de bateaux tente de prendre la mer pour l'Angleterre ; et plusieurs sont coulés au départ par l'aviation allemande. En moins de trois jours, les premières formations allemandes traversent la Bretagne et sont à Brest le 20 juin, sans être arrêtées par une défense symbolique à Landerneau ou à Guidel devant Lorient. Dans les grands ports, les réserves de mazout flambent, jetant quelque panique dans une population qui se réfugie quelques heures dans la campagne voisine. Des bataillons de troupes fraîches, encore encasernées, sont livrés par leurs officiers au commandement allemand et conduits en captivité. Les plus gros dégâts sont survenus à Rennes de par l'explosion d'un train de munitions stationné en gare et atteint par un bombardement.

Ainsi, à la date de l'armistice, la Bretagne est

entièrement occupée par les Allemands. L'avance a été si inattendue et si foudroyante que la population, comme stupéfaite, ne réagit guère. Dès le lendemain de l'arrivée des Allemands, « La Dépêche de Brest » reparait, premier journal à continuer ainsi sa publication, comme si de rien n'était. Une nouvelle imprévue : la Bretagne est constituée, par l'Armée d'occupation, en gouvernement militaire particulier, distinct des voisins. Bien que les limites de cette région militaire ne coïncident pas avec les frontières bretonnes, le bruit court dans le pays que les Allemands entendent donner son autonomie à la Bretagne. Le plus curieux est que bon nombre de gens du peuple ne trouvent pas que la décision soit si mauvaise ; d'aucuns disent même que la population du Mont Saint-Michel a pris rapidement l'initiative d'un référendum improvisé pour réclamer le rattachement à la Bretagne en cas de...

Quelles qu'aient été les intentions des Allemands, cette mesure brusque, en l'absence des cadres bretons mobilisés, ne pouvait avoir grande portée. Les Allemands accusèrent d'ailleurs leur politique en regroupant les Bretons dans les camps de prisonniers : quelque trois mille d'entre eux furent libérés, et ce fut tout. L'administration des régions bretonnes continua à fonctionner avec son personnel. Il ne fallait s'attendre à aucun changement substantiel dans la politique française habituelle à l'égard de la Bretagne.

XXIII

« L'OCCUPATION »

Le pays était « occupé ». Il ne restait plus à la population bretonne qu'à limiter les dégâts. Les manifestations de l'occupation étaient fort différentes suivant les lieux. A peine la soupçonnait-on dans tel coin particulièrement retiré. Elle était plus lourde, et quelque peu tracassière, le long des côtes. Le pays breton était divisé en deux zones : la zone côtière et l'intérieur. La circulation n'était pas entièrement libre dans la zone côtière, encore que les laissez-passer fussent distribués assez libéralement et sans contrôle sérieux de domicile. Quelques villes, comme Brest, Lorient ou Saint-Nazaire, eurent à souffrir des bombardements anglais, puis américains, surtout à partir de décembre 1941 : leur intensité était fonction de l'importance des navires stationnés dans ces ports. En 1943, et à l'approche du débarquement, quelques

viles longeant les voies ferrées furent également victimes de bombardements. Des hommes furent réquisitionnés en 1943 pour la construction du « mur de l'Atlantique » et des abris bétonnés destinés à protéger les sous-marins. La population quitta peu à peu les villes les plus menacées pour se réfugier dans les campagnes ; et le pays gardait son activité, car il fallait vivre.

La masse suivait la politique indiquée par la ligne de conduite du gouvernement, surtout pendant les premiers mois de l'occupation. Devant les victoires allemandes, la plupart jugeait que le pouvoir avait agi avec sagesse et s'en était sorti aux moindres frais. A partir de 1942 et de 1943, les positions se diversifièrent quelque peu : les plus hardis écoutèrent davantage les consignes de Londres et une minorité se lança dans la « Résistance », les uns avec sincérité et à corps perdu suivant la tradition bretonne, d'autres, plus rares, pour des motifs moins avouables d'arrivisme politique avec l'espoir de s'emparer un jour des leviers de commande et d'imposer alors leur dictature. Une minorité donna dans la « collaboration » avec l'occupant, considérant que l'intérêt français bien compris était dans la victoire de l'Allemagne. Les militants bretons continuèrent leur combat, avec plus de liberté que par le passé, plus de difficultés aussi.

La vie économique était marquée par les restrictions et les contingentements des denrées. La Bretagne était sur ce point logée théoriquement à la même enseigne que le reste de la France. La réalité se chargea de révéler que ce pays, proclamé « pauvre » sur tous les manuels scolaires officiels, était

singulièrement riche et même un pays de cocagne en ce temps de disette générale. Son agriculture et son élevage non seulement nourrirent convenablement sa population, tout en fournissant les contingents imposés pour les prélèvements tant des Allemands que des Français ; mais il lui en resta encore assez pour alimenter le marché « officieux » parisien qui eut vite fait de découvrir ce pactole et de l'exploiter.

*
**

Pendant que la population tentait de défendre sa vie au mieux, le gouvernement, tirant les conséquences de la défaite, cherchait à remédier à quelques-unes des causes. Et la mode officielle fut au régionalisme. On entendit « l'Etat Français » parler des provinces pendant quelques mois, puis on se contenta de parler des régions et de diviser le pays en vagues régions économiques, à la tête desquelles le gouvernement nommait un « super-préfet ». Loin d'être un acte de décentralisation, cette mesure ne faisait que renforcer la politique de centralisation : il est plus facile à un gouvernement de donner ses directives à vingt personnes qu'il a bien en mains qu'à quatre-vingt-dix. Et d'ailleurs, la suppression des conseils généraux confirmait cet accaparement de pouvoirs par Vichy, non moins que la nomination des municipalités pour les villes de plus de deux mille habitants. Il fut vaguement question de « conseil consultatif » pour ces régions. En revanche, le découpage officiel séparait le pays nantais du reste de la Bretagne, malgré toutes les

protestations qui intervinrent : il est vrai que la Chambre de Commerce de Nantes refusa toute subordination à la ville de Rennes et cette mésaventure fut désastreuse pour les intérêts bretons bien compris.

La Région de Rennes eut la chance d'avoir à sa tête un super-préfet, Jean Quenette, qui prit son rôle au sérieux et défendit, du mieux qu'il put, le bien du pays. A partir de juin 1942, les choses en allèrent moins mal. Et Quenette favorisa la création d'un « Comité Consultatif de Bretagne », où il rassembla une quarantaine de notabilités bretonnes, choisies dans un très vaste éventail, à l'exception toutefois des nationalistes bretons. Ce Comité élargit peu à peu le domaine de sa compétence et fit un gros travail, même sur le plan culturel, avec les faibles moyens dont il disposait.

*
**

Les nationalistes bretons, toujours objet de l'ostracisme officiel, avaient à jouer sur la corde raide. Ils n'avaient en vue que l'intérêt de la Bretagne ; mais, où le placer ? La chose la plus élémentaire était de se faire accepter des maîtres du jour. Il ne s'agissait pas pour eux d'aider les Allemands, mais de faire tolérer par les Allemands leur politique bretonne. Ils y réussirent au tout début. Mais, quand Hitler, à Montoire, sollicita du gouvernement français une politique de collaboration, une des conditions fut que les Allemands cesseraient de libérer, à part, des prisonniers bretons. Et, dès la fin de l'année 1940, les militants bretons ressen-

tirent les effets de Montoire. Ils avaient à se garder des fonctionnaires, qui conservaient leur pouvoir ; ils avaient à se garder d'une population déroutée par une politique qu'une mise en condition de quatre siècles ne lui permettait plus de comprendre.

Le premier geste ne fut pas compris. En juillet 1940, les chefs nationalistes, réunis à Pontivy sous la présidence de Marcel Guieysse, avaient constitué un « Conseil National Breton » et rédigé un manifeste, revendiquant la reconnaissance des droits historiques et des libertés de la Bretagne, proclamation de principe, sans lendemains faute de cadres formés qui eussent permis de passer aux actes et de prendre quelques leviers de commande. Dès le début de 1941, Vichy obtenait des Allemands la neutralisation dans le mouvement breton des chefs les plus avancés d'idées. La main passa alors à cette fraction relativement modérée qui s'intitulait P.N.B. (Parti National Breton) et qui eut comme organe d'expression le journal « L'Heure Bretonne ». Pendant trois ans, le parti mena une action ouverte, mais ingrate, d'autant plus qu'au début de juin 1944 l'intérêt breton demandait qu'on acceptât le moins possible l'ingérence allemande, si faible fût-elle.

Une fraction encore plus modérée, ménageant, pour ainsi dire, la transition entre le vieux régionalisme timide et conservateur et le nationalisme, prit forme avec le lancement, en 1941, du journal « La Bretagne », quotidien aux mains de Yann Fouéré. Le travail qu'elle entreprit était de longue haleine : faire évoluer les esprits sans les heurter de front et sans les braquer définitivement contre

le mouvement, éveiller, pour ainsi parler, les premières réactions bretonnes chez les Bretons qui s'ignorent.

Le journal travaillait sur le plan politique et informateur : la même tendance s'exprimait déjà dans le « Placet » au maréchal Pétain, du 15 décembre 1940, pétition demandant, avec toutes les formes, la reconnaissance d'un minimum de droits d'expression à la personnalité bretonne, placet signé des plus hautes notabilités civiles et religieuses. Le même mois voyait le départ de l'hedomadaire « Arvor », exclusivement en langue bretonne, le départ aussi des émissions quotidiennes à la radio, sous la direction de Roparz Hémon. Octobre 1941 : mise sur pied de l'Institut Celtique, genre d'université embrassant non seulement la langue mais tous les modes d'expression de la culture bretonne. C'était une extension du mouvement des « Seiz Breur », qui avait groupé, quelques années auparavant, les artistes bretons.

Les années 1941 et 1942 virent aussi éclore la première tentative d'enseignement scolaire exclusivement breton, avec l'école primaire dirigée à Plestin-les-Grèves par Yann Kerlann. La langue bretonne était admise dans certaines conditions pour le certificat d'études. Et, pour préparer les maîtres, un « collège d'été » était organisé sur l'initiative du Comité Consultatif de Bretagne. La formation bretonne des enfants et adolescents fut prise en mains par le jeune mouvement « Ololé », qui publiait un illustré en partie en langue bretonne.

Dès l'instant que la Bretagne a le droit de s'ex-

primer, on sent comme un bouillonnement d'énergies bretonnes latentes, et comme une libération d'un long étouffement. Et pourtant, l'incertitude de l'avenir empêche encore bien des sentiments de s'extérioriser : les plus timides n'osent prendre position, les plus prudents non plus.

C'est que les jeux ne sont pas faits. A l'heure de la défaite, la majorité de la population, effondrée, était tombée dans une passivité résignée. Il y a bien eu, surtout des côtes bretonnes, quelques départs pour l'Angleterre, les premiers dus moins à cet héroïsme romantique imaginé par la suite qu'à une panique provoquée par des nouvelles fantaisistes : les Allemands allaient déporter en Allemagne tous les jeunes gens de plus de 17 ans. Les départs suivants, décidés à froid, comportaient motifs et risques plus sérieux. Ainsi, outre Manche, les Bretons se sont trouvés représenter le quart des « dissidents ». Ils ont fourni l'encadrement subalterne des troupes qui eurent à guerroyer en Afrique, en Syrie ou ailleurs. La dissidence, elle aussi, favorisait la « vocation » coloniale, consentie ou orientée, des Bretons et leur affectation comme excellents exécutants, et ce à l'échelon inférieur des combats : ainsi en avait-il été en 14-18, ainsi en 39-40 ; ainsi en fut-il en 42-45.

Du temps où la Bretagne était maîtresse chez elle, les Bretons révélaient assez de capacités militaires pour que le Roi de France fit de ces étrangers ses connétables ; et les batailles finales de la Guerre de Cent ans furent gagnées par Richemont. Auraient-ils perdu, avec leurs libertés, tout génie militaire ?

temps, si l'on veut être à l'heure pour s'emparer des bonnes places le jour venu.

L'Extrême-Gauche, qui s'était tue lors du pacte Hitler-Staline, d'août 1939, a repris du poil de la bête depuis le 22 juin 1941, jour où l'Allemagne a attaqué l'U.R.S.S. Et, sous le nom de F.T.P. (Francs - Tireurs - Partisans), elle va tenter de mener à son caprice la résistance en Bretagne. Les sabotages, en particulier contre les voies ferrées, se multiplient, faute de pouvoir attaquer les installations militaires allemandes, qui sont à peine atteintes par les bombardements aériens. N'a-t-on pas vu, une nuit de février 1942, trois grands croiseurs allemands quitter Brest juste à la fin d'un bombardement et passer le lendemain le Pas-de-Calais, à la barbe des Anglais ?

Juin 1944 : le débarquement intensifie les mouvements de troupes en Bretagne et l'activité de la Résistance. Celle-ci a constitué plusieurs maquis, dont chacun mène d'ailleurs ses affaires à sa façon, sans trop se préoccuper du voisin. L'un d'entre eux, dans le Morbihan, a liaison suivie avec Londres. Prévoyant des difficultés au débarquement de Normandie, les Alliés auraient songé sérieusement à préparer une diversion éventuelle, par la création d'un front secondaire de débarquement en Bretagne, entre l'embouchure de la Vilaine et le Golfe du Morbihan. En préparation de cette opération et en vue de créer une force de harcèlement sur les arrières ennemis, le colonel Bourgoïn a été parachuté avec quelques officiers et une centaine d'hom-

XXIV

GUERRE CIVILE

L'année 1943 marque un tournant dans les péripiéties militaires de la guerre. Les Allemands sentent le sérieux de l'éventualité d'un débarquement à l'Ouest ; et, comme ils sont en difficultés sur le front de l'Est, l'énervernement envahit aussi bien les effectifs, maintenant plus nombreux, des troupes d'occupation que la population, lassée de la prolongation de la guerre et de son poids de plus en plus lourd. La radio de Londres se fait plus agressive et sème autant la haine entre les compatriotes que contre l'occupant. De ce fait, la « Résistance » perd son caractère d'idéalisme et de désintéressement si méritoire en ces heures où le combat pouvait paraître sans espoir. De toute évidence, la balance penche maintenant contre les Allemands, et il n'y a plus grand risque à s'inscrire ; il est même plus que

mes bien entraînés. La zone choisie se situe dans les régions relativement boisées à l'ouest de Malesroit, entre Saint-Marcel et Sérent. Chaque nuit, à partir du 6 juin, armes et matériel sont parachutés : de quoi équiper plusieurs centaines de combattants. F.T.P. ou F.F.I. voisins et deux à trois mille volontaires se rassemblent ; on les encadre vaille que vaille avec quelques gendarmes et quelques officiers de réserve.

Le dimanche 18, au petit matin, un « para » ne peut résister au plaisir d'un « carton » sur une patrouille automobile allemande. Trois Allemands sont tués, mais un quatrième réussit à se sauver et à alerter les formations stationnées à Coëtquidan. A 9 heures, elles attaquent en force ; et il leur faut toute la journée pour réduire le maquis de Saint-Marcel. Ce fut la seule bataille rangée dans l'Ouest de la France. Dès le lendemain, les harcèlements reprennent, gênant considérablement les mouvements de troupes.

L'influence exacte de la Résistance sur le déroulement général des opérations militaires restera toujours difficile à apprécier. Mais il est un fait, c'est qu'il n'y eut de maquis important et vraiment organisé qu'en haute montagne et en Bretagne ; il est un fait, c'est que les Allemands durent maintenir en Bretagne une force armée qui leur eût été bien utile en Normandie aux heures cruciales. Les résistants bretons ont fait moins de « tam-tam » que les « libérateurs » de Paris ; mais leurs noms sont autrement plus nombreux sur les monuments aux morts de la guerre.

*
**

A cause de la crainte qu'inspirent F.F.I. et F.T.P., ici ou là à tort ou à raison, les Allemands ne se déplacent plus qu'en convois organisés et de jour seulement ; la nuit appartient au maquis. Ils évitent dans le centre de la Bretagne certaines régions « pourries », n'étant plus suffisamment en force pour réduire tous les maquis qui y ont subitement poussé. Juin-juillet-août 44, c'est l'insécurité totale dans toute la Bretagne, tant pour les Allemands que pour les habitants, chacun se permettant de faire la loi, et les autorités normales n'osant plus faire respecter l'ordre.

Le 1^{er} août, les Américains percent la défense du front allemand entre Avranches et Mortain ; et ils foncent à travers la Bretagne à la même allure que les Allemands quatre ans plus tôt. Ceux-ci se replient sur quelques ports ; ils entendent les défendre farouchement. Comme les Américains ne veulent pas trop risquer la vie de leurs hommes, la résistance allemande est réduite par des bombardements qui détruisent Saint-Malo et Brest, et achèvent Lorient et Saint-Nazaire. Le nombre des victimes civiles a été relativement faible, la population ayant pu évacuer à temps. Mais il y eut d'autres victimes, bien inutiles, provoquées par les représailles des Allemands attaqués dans leur repli par des francs-tireurs, sur ordres ou sans ordres. Il y eut des catastrophes imprévisibles comme l'explosion et l'incendie de l'abri Sadi-Carnot, à Brest, le 9 septembre 1944, à deux heures du matin. Quatre cents

civils, dont les notabilités, y étaient réfugiés ; dans une autre partie de l'immense abri, cantonnaient des travailleurs et des auxiliaires allemands ; des combattants allemands, descendant des lignes, voulaient les places : bagarre, explosion du fuel entreposé pour les groupes électrogènes, incendie brutal. Le siège de Brest dura du 6 août au 18 septembre. A court de vivres et d'eau, épuisés par quarante jours de bombardements d'artillerie, les Allemands se rendirent ; la ville n'était plus que ruines. Les Américains ne jugèrent pas utile de forcer le siège de Lorient, Belle-Ile et Saint-Nazaire. Ils laissèrent aux F.F.I. (Forces Françaises de l'Intérieur) le soin d'en assurer le blocus. Celles-ci, insuffisamment équipées pour réduire la résistance allemande, ne s'y essayèrent pas. Les deux villes ne se rendirent que le 11 mai 1945, trois jours après la signature de la capitulation générale de l'armée allemande.

Les éléments F.F.I.-F.T.P. n'étaient d'ailleurs pas en force, faute d'artillerie et d'équipements appropriés, pour monter une attaque en règle. Et il semble bien que le pouvoir ne tenait pas du tout à armer et à organiser solidement ces troupes de fortune, formées d'éléments locaux, qui eussent pu devenir redoutables et même dangereuses pour lui. La hantise de l'Armée de Bretagne n'a jamais été complètement effacée dans l'esprit des dirigeants français, de quelque bord qu'ils fussent. On remplaça donc rapidement les cadres « indigènes » par des cadres de l'active, récupérés et triés sur le volet. On profita de l'offensive hivernale des Ardennes pour expédier dans l'Est les formations les plus organisées. L'Extrême-Orient se présenta ensuite à

point nommé pour expédier au loin les derniers de ces guerriers inquiétants.

*
**

Tandis que se déroulaient les opérations militaires, la Bretagne était en proie à une guerre civile larvée et féroce. Des éléments s'en prenaient de plus en plus à leurs compatriotes, qui ne voyaient pas les choses comme eux, ne se soumettaient pas à leurs injonctions ou voulaient s'opposer à leurs exactions ou à leurs pillages. Les haines privées profitaient de l'anarchie pour assouvir leurs vengeances, quitte à abriter les crimes sous le couvert du patriotisme. Les régions les plus retirées de « la Montagne » vivaient sous la terreur.

Le mouvement breton était d'avance suspect à une opinion publique travaillée depuis toujours par une propagande qui présentait ses tenants comme des tièdes sinon comme des ennemis du patriotisme français. Du fait que les activités du mouvement semblaient tolérées par les Allemands, la population concluait à une bonne entente sinon à un accord secret. Tout était sujet à interprétations tendancieuses et à calomnies ; et l'on ne cherchait même pas à vérifier le sérieux des allégations. C'était désigner des victimes aux coups d'assassins aveuglés par la haine et sûrs de l'impunité.

Les premières victimes, Y. Bricler, industriel de Quimper, et Kerhoas, tombèrent en septembre 1943. Le 12 décembre était assassiné traîtreusement l'abbé Yann-Vari Perrot, qui revenait de dire la

messe dans une chapelle de sa paroisse dédiée à saint Corentin. L'attentat était tellement lâche qu'aucune organisation de la Résistance ni le parti communiste n'en voulurent reconnaître la paternité. Et pourtant, il avait été préparé depuis plusieurs semaines, l'Evêché avait même été avisé du danger qui menaçait l'abbé Perrot. Le choix de la victime ne laissait aucun doute sur les intentions. Depuis toujours, l'abbé Perrot avait été un ardent patriote breton ; et on le savait. L'attentat sonnait comme une déclaration de guerre à tout ce qui était breton. Attaqués dans leur plus noble personnalité, les militants bretons réagirent. Nombre de leurs chefs décidèrent qu'on ne pouvait plus rester passif, qu'il fallait rendre coup pour coup. Devant la carence de la police française, les Bretons se devaient d'organiser eux-mêmes leurs groupes de défense. Tous n'étaient pas d'accord sur le parti à adopter ; car la chose n'était pas facile. Les Allemands n'autorisaient pas le port d'armes et les relations n'étaient pas aussi simples que le public se l'imaginait entre le Parti National Breton et les autorités d'occupation qui ne voulaient pas d'histoires avec Vichy.

Comme la direction du P.N.B. refusait de se mettre à la remorque des Allemands, il y eut scission dans le parti. Ceux qui en avaient assez des demi-mesures partirent et formèrent la pointe avancée du mouvement breton, sous l'impulsion de Marcel Guieysse. Célestin Lainé constitua un groupe d'auto-défense, armé et équipé par les soins de l'armée d'occupation et qui s'appela « le bezenn Perrot ». Dès lors cessèrent, comme si un résultat

cherché était obtenu, les attentats contre les dirigeants bretons. Néanmoins, cette sécession, dans un mouvement qui avait déjà tant de contradicteurs, ne pouvait qu'affaiblir celui-ci.

Les événements militaires se précipitaient ; et les dirigeants du mouvement breton ne se faisaient guère d'illusion sur l'issue du conflit et sur le sort qui serait réservé à la Bretagne, le jour où les résistants seraient au pouvoir. Seul, le bezenn Perrot, qui constituait une formation militaire, restait décidé à combattre les maîtres de toujours par les armes puisque les moyens pacifiques n'avaient jamais rien donné.

*
*
*

Le débarquement au 6 juin 44 avait déclenché le début de l'anarchie la plus complète en Bretagne : dès lors, les trains fonctionnèrent peu et mal, parfois pas du tout. Police et gendarmerie ne voulaient plus se mêler de réprimer les attentats. Juillet et août marquèrent l'apogée des exécutions sommaires, euphémisme commode pour désigner les assassinats. Au cours de ces mois sanglants, plusieurs Bretons, de tout âge, de toute classe sociale, de tous partis et même d'authentiques résistants, tombèrent victimes de la haine : les frères Boscher, à Saint-Servais, dont le crime était pour l'un d'être poète bretonnant, pour l'autre d'être venu aux obsèques de son frère, Yves de Cambourg, Louis Stéphan, Mme du Guerny, coupable d'avoir écrit une histoire de Bretagne opposée au conformisme de l'histoire officielle, l'abbé Lec'hvien, les frères

Tastevin, dont l'un n'avait que seize ans, horriblement mutilés et massacrés, Le Padellec, Hirgair, et combien d'autres. Tout le pays, la campagne surtout, se demandait comment tout cela finirait.

Les pouvoir nouveaux ne reprirent le pays en mains que dans le courant d'octobre. Désormais, la répression devenait légale : elle n'allait pas en être moins arbitraire. Toutes les catégories de Bretons s'intéressant peu ou prou à la chose bretonne, même dans l'activité culturelle la plus bénigne, allaient être mises dans le même sac. Mandats d'amener, lettres de cachet, arrestations remplirent les prisons ; et il fallut improviser des camps d'internement pour que pussent se satisfaire la fantaisie et les caprices des maîtres du jour. La caserne Marguerite à Rennes, le camp de Langueux, la prison de Quimper et quelques autres devinrent des centres de rassemblement inattendus pour les militants bretons, fort surpris de se retrouver si nombreux. Ne suffisait-il pas d'avoir été abonné à « *L'Heure Bretonne* » pour être suspect ? En novembre 1944, arriva à Rennes une charretée de prêtres du Léon ; et on ne voit pas où les choses se seraient arrêtées si la population, excédée, n'eût commencé à gronder et à menacer de se révolter. Les Léonards se rassemblèrent en foule au Folgoët ; et, n'eût été l'intervention épiscopale, le sang aurait coulé. L'évêque de Quimper, qui en septembre 1940, avait excommunié les adhérents du P.N.B., n'était guère suspect aux autorités nouvelles. Il n'en était pas de même de celui de Saint-Brieuc, qui fut menacé dans sa cathédrale, enfermé dans son évêché et à qui l'on voulut imposer sa démission ;

de courageux prédicateurs durent prendre sa défense en pleine chaire de la cathédrale pour calmer les passions aveugles. La rafle de novembre avait tout de même été trop forte, et il fallut bien libérer avec un non-lieu une bonne part des prisonniers.

Le procès des autres se traîna au long des années 1945 et 1946 et même jusqu'en mars 1947. Ce n'était point si simple de trouver les motifs valables de condamnation pour un mouvement qui n'avait pas précisément suivi les directives de Vichy... En principe, le délit d'opinion n'existe pas dans le Code ; comme c'était pour leurs opinions que la plupart étaient arrêtés, on ne pouvait en faire état, alors qu'il fallait prouver la « collaboration » avec les Allemands et par le fait l'attaque contre la souveraineté française. Pour y parvenir, tout était bon, y compris les faux témoignages. Les sanctions ? Il y eut quelques condamnations à mort de tel adhérent de la formation Perrot, comme Jasson, qui avait porté les armes contre la France. Presque tous, même ceux que l'on ne trouvait coupables de rien, étaient condamnés à l'indignité nationale et à l'interdiction de séjour en Bretagne, mesure inique qui avait pour résultat de les réduire souvent à la misère.

Le procès de Roparz Hémon, en mars 1946, alerta l'opinion internationale. Pour cet érudit célèbre, maître en études celtiques, les Gallois avaient envoyé un journaliste qui devait assister au procès et se rendre compte du sérieux de la justice française. Le mois de juin 1946 vit le procès de Marcel Guieysse qui, aveugle, eut le courage de prendre toutes ses responsabilités sur l'organisation du

bezenn Perrot. En mars 1947, ce fut le tour de l'innocent Taldir, grand druide de Bretagne. Cette fois, une grosse campagne fut menée au pays de Galles contre cette sinistre épuration : la France « avait bonne mine » aux yeux de l'opinion internationale ! si bien que l'ambassadeur de France à Londres s'émut et, ne se doutant guère du risque qu'il prenait, demanda aux Gallois d'envoyer en Bretagne une délégation de huit observateurs qui, au retour, feraient leur rapport pour bien montrer le caractère tendancieux d'une propagande antifrançaise... La délégation posa tout de même quelques conditions sur la liberté d'interroger des notabilités autres que les « officiels » qui leur seraient présentés. L'année suivante parut le rapport : il était accablant et concluait par le mot de « génocide » pour désigner l'attitude des pouvoirs français envers la Bretagne à la suite de la guerre, étant bien indiqué que génocide ne veut pas dire seulement massacre physique d'un peuple, mais encore étouffement de son âme et de son expression légitime. Le style adopté par l'épuration a laissé en Bretagne rancœur et amertume pour de longues années. Il a fait du peuple breton un peuple plus divisé qu'il ne le fut jamais. C'eût été dramatique pour lui si la France n'avait été elle-même aussi divisée.

XXV

LE REDRESSEMENT

La tempête qui vient de secouer la Bretagne l'a bouleversée plus profondément qu'il n'y paraît. Et le désastre spirituel, moins apparent que le désastre matériel, est peut-être plus grand. Les destructions matérielles ont atteint gravement les grands ports et il faudra des années pour qu'ils retrouvent leur activité normale. Pour le reste, le pays n'est pas touché dans ses œuvres vives. Les campagnes n'ont pas subi de dégâts majeurs ; les voies ferrées ont été remises en état à une allure record. Pendant deux ans, jusqu'en 1947, le régime des tickets de restrictions et de contingentements s'impose encore, mais déjà plus libéral.

La crise monétaire est beaucoup plus grave. Sous l'occupation, malgré l'énorme contribution de guerre imposée et l'absence des deux millions de travailleurs en captivité, le pays a fait face, et la monnaie ne s'est guère dépréciée. Aujourd'hui, la

ruée vers les bonnes places et l'avidité des vainqueurs a mis au pillage le trésor public ; et l'inflation est en train de ruiner le pays. Les dévaluations se succèdent, dont souffrent les petites gens plus que les autres. Impôts sur le capital et échanges de billets sont d'excellents moyens pour Paris de récupérer une bonne part de cet argent que les Parisiens avaient jeté aux paysans pour se nourrir pendant les années de disette : pauvre Bretagne paysanne qui, pour une fois, avait cru s'enrichir un peu ! Alors, pendant de longs mois, il y eut sur toute la Bretagne un immense découragement et une immense passivité. Tellement habituée à supporter, elle supporte encore.

Mais le monde nouveau n'est plus le même. Rester dans le marasme, surtout dans le marasme économique, pour le pays c'est la mort. Or, par suite du long abandon dans lequel elle a été laissée au moins depuis la Révolution, la Bretagne ne peut s'aligner dans une place normale devant la concurrence internationale. Ses communications intérieures, toutes orientées vers Paris, ne permettent pas à son commerce de s'épanouir ; les routes, les voies ferrées ont cinquante ans de retard sur le style qui s'installe partout en Europe. Les sources d'énergie possible n'ont pas été mises en valeur ; et la Bretagne paie électricité et gaz plus cher que le reste de la France ; mais au nom de la solidarité nationale, on lui impose les charbons du Nord à prix double de celui qu'elle paierait les charbons américains débarqués dans ses ports. Il est vrai que ses ports, à l'abandon, n'ont qu'un trafic ridicule. Les industriels qui pourraient venir dans le pays y apporter

du travail hésitent à cause du prix de l'énergie et du manque de compétences de la main-d'œuvre ; car les écoles techniques y sont alors quasi-inexistantes.

Pendant les premières années qui suivent la guerre, les besoins alimentaires ont été un coup de fouet pour l'agriculture. Mais, à partir de 1948, les années difficiles commencent pour elle ; et le grand mal, dont souffre la Bretagne depuis le début du siècle, s'accuse plus virulent que jamais : l'émigration. Découragés, les jeunes quittent le pays, bientôt au rythme de 25 000 par an. En 1924, ils partaient en Aquitaine et se reclassaient dans l'agriculture ; cette fois, c'est la ruée vers Paris, une ruée brutale, aveugle, qui emporte plus de jeunes filles que de jeunes gens. Et l'on peut dire qu'en 1955 il y a dans la région parisienne un chiffre de Bretons équivalent à celui du département du Morbihan. La vie des émigrés est dure, surtout pendant les premières années ; la réadaptation n'est pas si simple, et beaucoup en souffriront toute leur vie. Mais la densité même du peuplement breton à Paris y crée une vie bretonne suffisamment forte pour réagir bientôt sur la Bretagne elle-même : les Bretons de Paris ont désormais leur place dans la vie bretonne.

Si l'Irlande a pu conquérir sa liberté, c'est parce que les Irlandais de l'émigration, et en particulier de New York, ont su intéresser l'opinion américaine et internationale au problème de l'Irlande et lui ont fourni les subsides nécessaires. Dans le relèvement de la Bretagne, les Bretons de l'émigration, de plus en plus, entendent jouer leur rôle.

*

**

1950 : le tournant du siècle pour la Bretagne ! Les notabilités bretonnes commencent à s'inquiéter très sérieusement de l'avenir breton. La bourrasque est passée ; les Bretons ne semblent pas décidés à plier éternellement l'échine. Ils considèrent les Pays-Bas, qui en 1850 avait ses trois millions d'habitants comme la Bretagne et qui en 1950 en a onze, cependant que la Bretagne végète toujours avec ses trois millions ; ils considèrent une Allemagne, écrasée et réduite à zéro dans un désastre épouvantable en 1945 et qui déjà est en plein redressement. Sous l'impulsion de Joseph Martray, J. Halléguen, maire de Quimper, réunit à Paris, dans un « banquet-conférence », les principaux notables bretons et décide la création d'un organisme composé de tous ces Bretons qui ont en Bretagne un rôle officiel de direction : sénateurs, députés, conseillers généraux, directeurs de syndicats, de chambres de commerce, etc. : le C.E.L.I.B. : Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons. Cet organisme officieux, mais suffisamment représentatif de par sa qualité, commence par obtenir que la Bretagne reçoive, pour la conversion des usines de guerre, une part de ces crédits Marshall, dont pas un centime ne lui avait été départi. Il met sur pied un service d'études et propose au gouvernement un « plan breton » pour la mise en valeur rapide du pays, plan imité ensuite par d'autres régions économiques. Il rédige une loi-programme qui obtiendrait chaque année les crédits nécessaires. Le dynamisme breton, d'abord accueilli avec le sourire, finit par inquiéter le gouvernement qui croyait

à un feu de paille : et bientôt les initiatives du C.E.L.I.B. se heurtent à un mur. Un premier ministre, Michel Debré, a enfin crié tout haut le sens de la politique française par rapport à la Bretagne : « Il faut peupler le Centre et dégager la Bretagne. » Pour le pouvoir central, la Bretagne n'offre d'intérêt qu'à titre de réservoir d'hommes pour fournir des travailleurs à la région parisienne et aux usines de l'Est. Le minimum de concessions qui lui est consenti n'a d'autre but que d'empêcher le réservoir de se tarir.

La défiance rencontrée par le C.E.L.I.B. amena la création d'un organisme totalement libéré des servitudes officielles dans son organisation et dans son action : le M.O.B. (Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne), qui fut lancé en 1957, se proposant comme objectif d'ouvrir les yeux de l'opinion bretonne sur les vraies causes de ses problèmes, leur nature réelle et les remèdes à y apporter. La solution politique proposée considérait que seul un fédéralisme sain pouvait donner des chances de survie à la Bretagne. Le problème breton, en ce vingtième siècle, devrait déjà être posé à l'échelon européen. Dans une Europe complète et organisée, la Bretagne, de par son front de mer, doit avoir à jouer un rôle de premier plan, si les Bretons ont leur mot à dire en ce qui concerne les intérêts bretons. Un journal, *L'Avenir de la Bretagne*, était créé pour aider à la diffusion dans le peuple des objectifs M.O.B.

Le M.O.B., ne se donnant pas comme parti, groupait gens de tendances très diverses. En 1963, la tendance « socialiste » (du style du parti français

P.S.U.) préféra s'en dégager et constitua l'U.D.B. (Union démocratique bretonne), où se retrouvèrent bientôt nombre d'« intellectuels de gauche » ; organisme de doctrine (mensuel : *Le Peuple breton*) plutôt qu'organisme d'action, il attira dans son orbite la J.E.B. (Jeunesse étudiante bretonne, de Brest et Rennes surtout). Les efforts pacifiques restant vains, en 1967 se créa le F.L.B. (Front de libération de la Bretagne) : pendant deux ans une trentaine d'attentats au plastic contre des bâtiments de l'Administration défia le pouvoir. En janvier 1969, le réseau en fut démantelé : soixante prisonniers, libérés sans procès fin juin. En 1971-1972, de nouveaux attentats, style F.L.B., amenèrent arrestations et procès en octobre 1972, un procès sans condamnations fermes, mais qui jeta dans le public les données profondes du problème breton. Le 14 février 1974, le plastic détruit le relais de télévision de Roc-Trédudon, diffuseur incomparable de la culture française en pays bretonnant.

Le 2 février 1969, De Gaulle avait annoncé à Quimper le referendum sur « la régionalisation ». En avril, vote breton favorable, neutralisé par le vote négatif du corps électoral français : handicap d'un système où le nombre fait loi. Le 5 juillet 1972 est votée la loi sur la régionalisation : elle est mise en application en 1974. Elle institue un Conseil régional (groupant parlementaires et représentants des Conseils généraux et des villes de plus de 30 000 habitants) et un Comité économique et social (la moitié composée de délégués des syndicats, le reste représentant les activités sociales, culturelles, etc. ; le Conseil économique et so-

cial peut nommer un tiers de l'ensemble, le Premier Ministre dix pour cent). Réforme timide faute d'élection séparée, de budget sérieux, de réel pouvoir de décision. En dépit de toutes les réclamations bretonnes, Paris maintient Nantes hors Bretagne : toujours cette hantise de la Bretagne historique !

*
**

En parallèle et en liaison avec cette renaissance économique bretonne, le mouvement culturel progressait sur sa lancée. Il avait à peine baissé le dos sous l'orage. Au moment de la Libération, toute l'armature bretonne, culturelle ou non, a été mise en pièces : les éléments les plus dynamiques sont en prison. Les autres, même ex-résistants, sont plus que prudents et n'osent afficher leurs positions ni leurs idées. Dans une pareille ambiance, il faut un certain courage pour s'occuper des choses bretonnes. Mais la volonté de survie résiste à l'étouffement : en 1946, la revue *Al Liamm-Tir-na-n'og* vient prendre la relève de *Gwalarn*, la revue *Sked*, en français, expose le point de vue catholique sur les problèmes bretons.

En 1948, le premier Bleun-Brug d'après guerre est organisé à Saint-Pol-de-Léon. Malgré le choix « sûr » du lieu, le risque était grand pour cette fête ; et cette initiative allait servir de test sur la liberté laissée aux Bretons d'exprimer leur âme bretonne. En dépit des calomnies et de la campagne de presse menée par les journaux locaux, dont les résistants s'étaient emparés à la Libération, et sous la courageuse impulsion du Docteur Libéral, le Bleun-Brug retrouva l'audience populaire d'avant-guerre ; la

mémoire de l'abbé Perrot était officiellement réhabilitée aux yeux de l'opinion par ses fils spirituels. En 1950, le Bleun-Brug, qui conduisit à Saint-Pol les reliques de tous les vieux saints bretons, depuis Nantes, Rennes, Dol et même Chartres, fut un triomphe. L'idée bretonne était dédouanée des plus odieuses suspensions; on sentait chez le peuple comme une joie de se retrouver lui-même. En dépit des critiques et de quelques injures, le drapeau national avait flotté de nouveau aux mâts de la fête : il symbolisait la volonté bretonne de défendre son âme.

Mais les problèmes de fond n'étaient pas résolus. La langue n'était plus enseignée, pas plus dans les écoles « libres » que dans les écoles officielles ; et l'influence de la langue française s'accusait plus puissante que jamais, soutenue par les magazines, le cinéma, la radio, bientôt la télévision. Il faudra de longues années d'efforts pour obtenir à la radio quelques minutes chaque semaine puis chaque jour; et alors que la vie même de leur langue est en grand danger, les intellectuels bretons s'usent dans de pénibles querelles, symbolisées par la division orthographique, symbolisées seulement, parce que la division est beaucoup plus profonde. Il y a d'un côté ceux qui croient, malgré les longs siècles d'expérience, qu'on peut obtenir quelque concession de l'Université et de l'Etat français ; et de l'autre, ceux qui sont convaincus qu'il n'y a plus rien à espérer de cette bonne volonté française dont le seul souhait est la disparition de la personnalité bretonne.

L'association *Emgleo Breiz*, organe culturel

quelque peu lié au C.E.L.I.B., ne se laisse, elle, décourager par aucun échec dans ses revendications pour la langue et la culture ; peu à peu elle arrache lambeaux de droits en faveur des « langues régionales ». Après gains et refus, l'enseignement est admis dans les cycles primaire et secondaire. Au baccalauréat, ce n'est plus accord de points bons pour la seule mention, mais titre de seconde langue facultative en toutes séries qui est agréé en 1970 ; en 1971, la rétribution normale pour les professeurs en second cycle est accordée. En 1970 encore, les Conseils Généraux réclament orthographe correcte dans la toponymie bretonne et insistent pour le bilinguisme dans la signalisation routière des communes : vœux platoniques par manque de crédits et par inertie des élus locaux !

Mais le témoignage le plus voyant de la volonté de survie bretonne a été le lancement de la fédération Kendalc'h. Aux yeux du public, il ne s'agit que d'un mouvement folklorique, d'un supercomité de fêtes bretonnes. Il est tout de même significatif que le public, tant local que touristique, soit friand de ce style de fête et ne semble pas s'en lasser ; il n'est pas moins symptomatique que les jeunes aiment ce qui leur paraît expression de la Bretagne, que danseurs et sonneurs se soient inscrits par milliers, que les cercles aient poussé comme champignons jusque dans les petites paroisses de campagne. Dans un monde qui semblerait tout conduire à l'uniformisation et à la standardisation, il y a là une réaction de fond contre une absorption destructrice des peuples en attendant de l'être des personnes. Il faut avoir assisté à Brest, au soir de la fête des Cornemuses, au Triomphe des Sonneurs pour

douter du sens irréversible de l'Histoire et croire encore à l'avenir de la Bretagne. Il faut avoir écouté vibrer l'enthousiasme d'une jeune foule à l'audition de Glenmor, le prophète et l'initiateur du chant populaire breton de style moderne, ou de l'étoile Alan Stivell, sonneur, harpeur, musicien génial de la « pop celtique », dont les disques tirés à quelques centaines de milles ont chanté sur le plan international qu'il existait une culture bretonne de qualité, pour croire au réveil d'une âme bretonne qui reprend conscience d'elle-même.

*
**

L'évolution de la Bretagne, au cours des vingt dernières années de son histoire ne propose plus qu'une alternative : ou bien le peuple breton laisse les choses continuer dans ce même style, et dans vingt ans, il aura encore perdu 500 000 de ses enfants, une bonne partie de la campagne sera ruinée, et peut-être restera-t-il quelques vestiges de la langue et de l'âme bretonnes. Ou bien il veut sauver l'avenir du pays ; et il doit alors tout faire pour prendre lui-même en mains ses propres intérêts, sous quelque nom que l'on désigne les solutions à adopter.

Ferdinand Lot a écrit dans son « Histoire de la Gaule » : « C'est une chose néfaste pour une population d'être obligée de se courber sous le joug pendant plus de cinq siècles. C'est une chose grave d'être privée de vie politique. » La vérité de ce jugement se trouve tout autant confirmée par l'Histoire de Bretagne.

CONCLUSION

« Historia, magistra vitae » : l'histoire maîtresse de vie . Par définition, l'histoire raconte le passé. Néanmoins, on attend de l'historien plus qu'une simple présentation froide et indifférente des faits : il ne lui est pas interdit d'insinuer une interprétation des événements. Et comme souvent il y en a plusieurs possibles et que d'autre part bien des documents manquent ou resteront à jamais inconnus, toute explication peut soulever des objections et l'esprit ne peut que rarement se satisfaire d'un récit historique. L'historien peut écrire par goût, mais c'est plutôt là travail d'écrivain de métier, travail d'art qui trouve sa plénitude en lui-même ; le travail propre de l'historien tente de faire comprendre le présent par le passé. Il s'agit moins pour lui de justifier ou de condamner que d'aider à voir clair, de donner le plus possible de lumières et de dissiper les ombres trompeuses : les conclusions doivent jaillir d'elles-mêmes. Événements, actions et réactions, difficiles à excuser ou à jus-

tifier, peuvent souvent s'expliquer par l'époque et le contexte dans lesquels ils se sont passés.

Chaque peuple a sa culture particulière, dont l'expression la plus voyante — non pas la seule — est d'ordinaire la langue ; mais nombre d'éléments d'une culture sont souvent riches communes avec les voisines. Il y a une culture allemande, une culture française, une culture italienne, espagnole, bretonne, etc... chacune très originale. Et les valeurs communes cueillies dans ces diverses cultures fournissent les éléments de base de cette culture dite occidentale. Une culture qui, forte de ses valeurs incontestées, écrase une plus faible ne s'en est pas enrichie ; et cet étouffement appauvrit la beauté complexe du monde. Néanmoins, la volonté de puissance des peuples se traduit par un effort, souvent inconscient, d'imposer leur culture à ces voisins qui ne la désirent nullement et pour qui elle est un contre-sens si l'on admet que la culture est l'expression normale d'une nature spécifique. Sinon pourquoi les langues nordiques joueraient-elles avec les consonnes, cependant que les langues méridionales multiplient les voyelles ? Pourquoi le mot « Cornwall » britannique, s'est-il clarifié en « Cornouailles » en Armorique et liquéfié en « Kurunegala » à Ceylan ? Réaction irrésistible de la diversité des natures.

Il s'est levé en Bretagne, à chaque génération, des hommes qui ont cru à leur pays, qui se sont voués, corps et âme, au salut des valeurs bretonnes. Ils ont vécu pour la Bretagne, quelques-uns sont morts pour elle. La Bretagne valait-elle donc pareils sacrifices ? Sans nul doute, puisque leur effort

tendait à préserver les sources d'où sont jaillies ces valeurs propres irremplaçables qui contribuent à l'harmonie du monde.

*
*
*

Embrassée d'un vaste coup d'œil, l'histoire de Bretagne accuse une progression têtue avec la force d'expansion qui conduisit les Bretons en Armorique, l'élan vital qui, en 845, mena Nominoë à la victoire, la lutte persévérante contre la séduction du chaos seigneurial et l'apogée pacifique de Jean le Roux, le sursaut national qui alla rappeler Jean IV le Conquérant, enfin le rayonnement splendide d'Anne de Bretagne. Un coup d'arrêt avec ce Traité de 1532, qui déterminait pour des siècles un statut nouveau où la Bretagne risquait de n'être plus que l'ombre d'elle-même. « L'épanouissement culturel d'une nation exige la liberté. Le siècle de Louis XIV, la Renaissance artistique italienne ne se conçoivent pas sans une France maîtresse chez elle et sans les principautés libres en Italie. » La sauvegarde des quelques libertés encore imparties à la Bretagne en 1532 est pour elle une question de vie ou de mort et explique tout l'effort des classes dirigeantes aux siècles suivants.

Apparemment, leur lutte semble se limiter aux questions d'impôts ou de droits de justice ; et, peut-être ceux qui luttent n'ont-ils pas conscience de l'unité du problème breton. Mercœur jouait sur le plan religieux, le Balp, Pontcallec sur l'oppression fiscale, la Chalotais sur les prérogatives juridiques. En fait leur combat se dressait uniment

contre l'arbitraire du pouvoir central et sa pression étouffante.

1789, et c'est encore un repli, une étape nouvelle vers l'absorption ; mais le Breton ne se résigne pas et cherche sa route, désorienté comme ce troupeau sans pasteur de l'Évangile, puisque la radiation officielle du nom a supprimé tout chef responsable d'une Bretagne. La lutte reprend, plus décousue, pour sauver ce qui reste des valeurs bretonnes. Tout au long du XIX^e siècle, on précise la doctrine des droits en matière linguistique. L'inanité des résultats conduit au combat politique qui écartèle l'opinion bretonne en ce XX^e siècle, mais avec une telle disproportion de moyens de propagande que l'efficacité tiendrait du miracle.

La même mystique dynamique et idéaliste qui, en 1789, a haussé les Bretons à la tête de la poussée démocratique révolutionnaire, les hausse aujourd'hui à la tête du combat paysan, en même temps que les dirigeants syndicaux prennent conscience de la spécificité du problème breton. Les grandes centrales syndicales parisiennes, contrairement à toutes leurs méthodes passées, se préoccupent désormais des réactions bretonnes avant d'adresser leurs directives aux éléments bretons.

« Les Bretons ne pensent pas que le temps travaille pour la Bretagne, si le courant n'est pas renversé. Nombreux sont parmi eux, ceux qui commencent à placer leurs espoirs dans une réforme constitutionnelle et administrative fondamentale, qui transférerait à des organes régionaux : Directions régionales, Assemblées régionales, Exécutif régional, la responsabilité du développement de la

région bretonne qui, comme la Sicile, pourrait être dotée de quelque autonomie. » Le président René Pleven ne prenait pas de gants pour proposer en 1961 les remèdes de salut (*L'Avenir de la Bretagne*, p. 236).

Ce régime d'un certain « self-government » réclamé pour la Bretagne ne prétend pas lui proposer un repliement sur elle-même, mais une ouverture enfin possible sur l'Europe. Les problèmes bretons se posent aujourd'hui au moins à l'échelle européenne, sinon à l'échelle mondiale : l'Europe a besoin de la Bretagne, qui en est partie intégrante, comme la Bretagne a besoin de l'Europe. Cette marche en avant, dont est impatiente à juste titre la Bretagne contemporaine, ne veut pas dire reniement de son histoire.

Les esprits les plus sérieux n'acceptent pas néanmoins cette frénésie de changement qui, sous prétexte de balayer et de nettoyer une routine superficielle, risque d'emporter en un désastreux raz-de-marée ces trésors sans prix que les siècles ont donnés à la Bretagne comme patrimoine spirituel, artistique et culturel, que tant d'autres lui envient, et qu'une génération n'a pas le droit de galvauder comme son propre bien.

Le problème breton n'est pas de ressusciter un passé révolu. Le vrai problème breton n'est pas que demain puissent vivre six millions d'humains quelconques en Bretagne, mais que, pour leur dignité d'hommes, ces six millions d'humains n'aient pas rompu avec tout le passé de leur pays, avec toute leur histoire, avec cette longue suite des générations qui ont fait la Bretagne.

QUELQUES DATES

- 3500 à 120 av. J.-C. : Epoque mégalithique.
- 56 av. J.-C. : Défaite des Vénètes par César.
- 450 à 600 ap. J.-C. : Migration de Bretagne insulaire en Armorique.
- 845 victoire de Nominoë à Ballon sur les Francs.
- 888 victoire d'Alain le Grand à Questembert sur les Normands.
- 937 victoire d'Alain Barbe-Torte à Plourivo sur les Normands.
- 1303 mort de saint Yves.
- 1325 rédaction de la Très Ancienne Coutume de Bretagne.
- 1364 victoire de Montfort à Auray : fin de la Guerre de Succession.
- 1488 défaite de Saint-Aubin-du-Cormier.
- 1499 publication du « Catholicon » de Jean Lagadeuc.
- 1532 traité d'Union.

QUELQUES DATES

251

- 1675 révolte des Bonnets Rouges (ou du Papier Timbré).
- 1720 conspiration de Pontcallec.
- 1795 échec de Quiberon.
- 1804 exécution de Georges Cadoudal.
- 1839 publication du Barzaz-Breiz.

INSTITUTIONS PRINCIPALES

Juridiques : le PARLEMENT.

Première institution : Vannes : 1485.

Réorganisation définitive : 1554.

Politiques : après 1532 :

Duc : en droit le Dauphin, en fait le roi représenté par le GOUVERNEUR, haut personnage, représenté après 1695 par deux LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX.

un pour Nantes,

un pour le reste, appelé COMMANDANT EN CHEF.

Administratives :

LES ETATS-GÉNÉRAUX DE BRETAGNE

Structuration définitive : 1315

avec leur « commission intermédiaire » : 1726

L'INTENDANT (= « préfet régional ») : 1689

LA SUCCESSION HISTORIQUE

LE ROYAUME

	(avènement)
Nominoë	826
Erispoë	851
Salomon, cousin du précédent	857 - 874
<i>rivalité Gurvand-Paskwiten, gendres</i>	
des deux précédents	874 - 888
Alain le Grand	888 - 907
<i>invasions normandes et anarchie</i>	907 - 937

LE DUCHÉ

Alain Barbe-Torte, petit-fils d'Alain le Grand	937 - 952
<i>rivalité des maisons de Rennes et Nantes</i>	952 - 992
Geoffroi I ^{er} (RENNES)	992
Alain III	1008
Conan II	1040
Hoël (CORNOUAILLES)	1066
Alain Fergent	1084

LA SUCCESSION HISTORIQUE

253

Conan III	1112
Eon de Porhoët, régent	1148
Conan IV	1156
Geoffroi II (PLANTAGENÊT)	1182 - 1186
Arthur de Bretagne	1187 - 1203
<i>minorité d'Alix</i>	1203 - 1213
Pierre Mauclerc (CAPÉTIEN)	1213
Jean I le Roux	1237
Jean II	1286
Arthur II	1305
Jean III le Bon	1312 - 1341
<i>rivalité Blois-Montfort</i>	1341 - 1364
Jean IV, le Conquéreur (de MONTFORT), petit-fils d'Arthur II	1364
Jean V, le Sage	1399
François I ^{er} , le Bien-Aimé	1442
Pierre II, le Simple, frère de François I ^{er}	1450
Arthur III, le Justicier (de RICHEMONT) fils de Jean IV	1457
François II, petit-fils de Jean IV	1458
Anne de Bretagne, fille de François II	1488

TABLE DES MATIERES

I — Avant les Bretons	9
II — La migration bretonne	23
III — Les principautés	32
IV — L'unité bretonne	38
V — Les Normands	47
VI — Rivalités seigneuriales	52
VII — La Bretagne médiévale	59
VIII — Paix et Institutions	65
IX — La Guerre de Succession	73
X — Les derniers feux d'une Bretagne libre	81
XI — « Struggle for Life »	89
XII — Autonomie	101
XIII — La Ligue en Bretagne	109
XIV — Insurrection	117
XV — La légalité en vacances	130
XVI — La fin de l'autonomie	143
XVII — La Révolution	156
XVIII — A la remorque	170
XIX — La réaction de l'esprit	179
XX — La glaise de Conlie	188
XXI — Sursauts de vie	196
XXII — Volonté bretonne	205
XXIII — « L'occupation »	217
XXIV — Guerre civile	224
XXV — Le redressement	235
XXVI — Conclusion	245
Quelques dates	250
La succession historique	252

TABLE DES PLANCHES

I. Tombeau de saint Ronan (Eglise de Locronan (<i>Cl. Monuments historiques.</i>))	80
II. Statue de Nominoë, par Rafig Tullou, élevée vers 1954 à Bains-sur-Oust, Ille- et-Vilaine. (<i>Cl. Jean Le Roux, à Redon.</i>)	81
III. Fougères : entrée du château, façade est (<i>Cl. Monuments historiques</i>)	96
IV. Le Folgoët : façade sud de la basilique et calvaire (<i>Cl. Monuments historiques.</i>)	97
V. Arthur de Richemont. Armorial de Gilles le Bouvier. B. N. Manuscrits (<i>Cl. Bulloz.</i>)	176
VI. Tombeau de François II et Marguerite de Foix (cathédrale de Nantes) par Mi- chel Colombe (1502) ; aux angles sta- tues de la Force, la Sagesse, la Pruden- ce, la Justice ; sur les côtés seize pleu- reuses, en marbre d'Italie (<i>Cl. Monu- ments historiques</i>)	177
VII. Anne de Bretagne en prières ; derrière elle sainte Anne, sainte Ursule, sainte Hélène. (Grandes Heures d'Anne de Bretagne. B. N. Manuscrits. (<i>Cl. Bulloz.</i>))	192
VIII. Georges Cadoudal.	
IX. Théodore Hersart de la Villemarqué, auteur du « Barzaz-Breiz ». Portrait par Raymond Lheureux, document dû à l'obligeance du comte Pierre de la Villemarqué	193

TABLI DES PLANCHES

LES PRESSES BRETONNES

SAINT-BRIEUC

1974

N° d'édition : 648

N° d'impression : 1 234

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1974.

NOUVELLES ÉDITIONS LATINES

HISTOIRE DE BRETAGNE

par Joseph Chardronnet

« L'auteur n'a pas de prétention à l'érudition... Il se contente de donner, dans une langue simple, claire et avec beaucoup d'esprit critique en rattachant continuellement son récit par d'habiles comparaisons au déroulement de faits connus de tous, une vue d'ensemble de l'histoire de Bretagne, telle que l'ont fixée les travaux de nos historiens nationaux depuis d'Argentré jusqu'à La Borderie. »

(*P. Denez.*)

« L'auteur s'est désintéressé des dates mineures et de l'imbroglio des détails, surtout dans les périodes les plus reculées, pour s'attacher, à la manière de Bainville, aux synthèses et tirer la philosophie des mouvements d'ensemble. L'œuvre y gagne en clarté. »

(*Y.-M. Rudel.*)

« L'affaire est vraiment menée bon train, d'un pas souple et nerveux... Il apporte dans ses reconstitutions historiques de la chaleur et un enthousiasme de visionnaire. »

(*F. Mévellec.*)

1, Rue Palatine - PARIS VI^e - Odéon 77-42